

1^{re} Année N° 16

Le N°: 0730

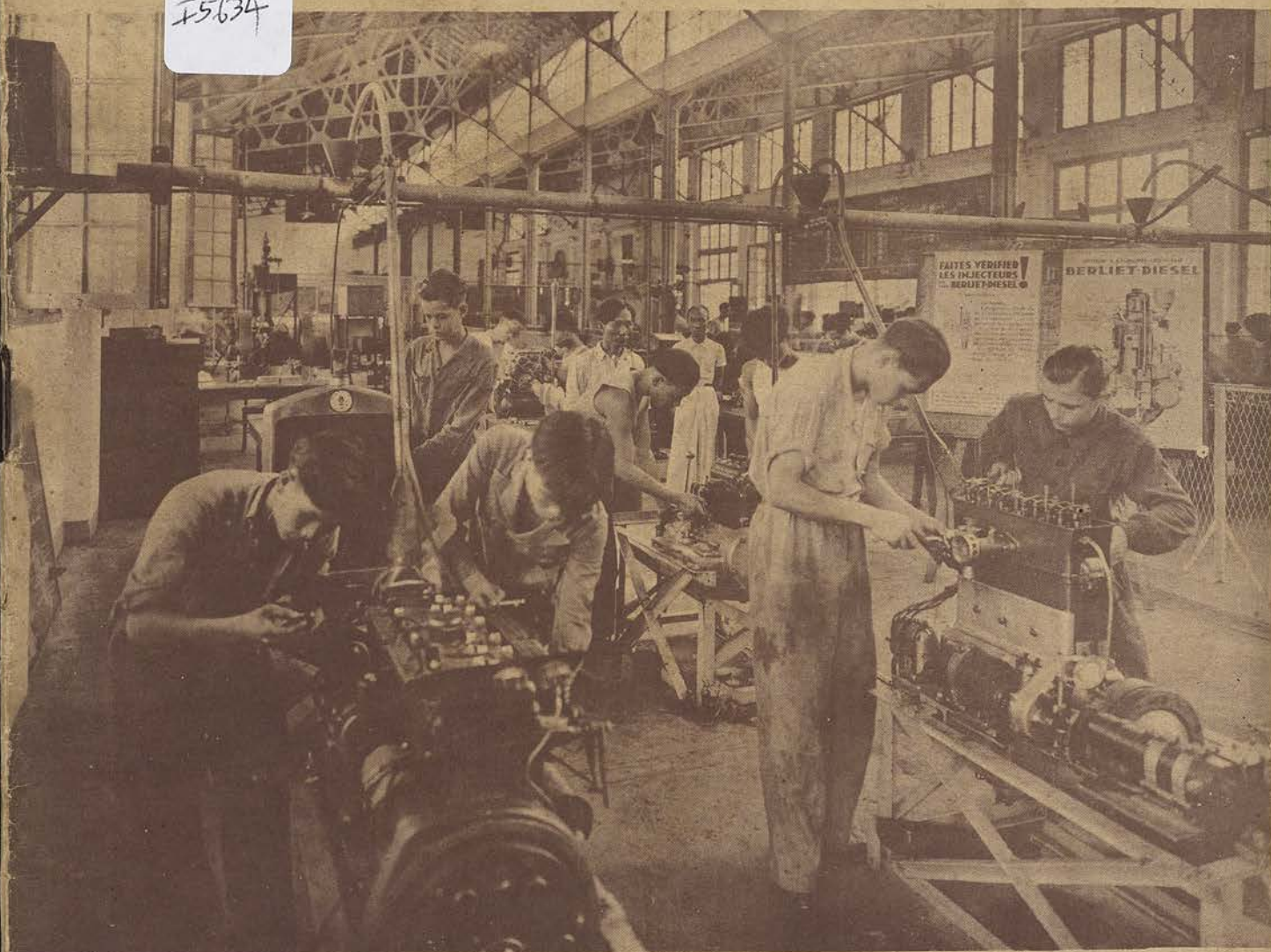
Jeudi 26 Déc. bre 1940

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

L'Ecole des Métiers de Hanoi

DS
531
F5634



*Les futurs mécaniciens-monteurs apprennent
à mettre au point les moteurs à explosion.*

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Directeur: **Jean SAUMONT**

DIRECTION - ADMINISTRATION: 15, Boulevard Rollandes - HANOI - Téléphone 428

ABONNEMENTS } **INDOCHINE et FRANCE.** Un an **12 \$ 00** - Six mois **7 \$ 00** - Le numéro **0 \$ 30**
ÉTRANGER. Un an **20 \$ 00** - Six mois **12 \$ 00**

Nos collaborateurs

Pierre ANDELLE, Maurice ANDRIEUX, Arnaud BARTHOUE, Georges BOIS, Ch.-H. BONFILS, Henri BOUCHON, Paul BOUDET, Bernard BREIL, Jean BROUSSEL, P. CHAMPENOIS, J.-Y. CLAEYS, G. CÉDES, Mademoiselle COLANI, Madame G. de CORAL-REMUSAT, Henri COSSERAT, Albert COURTOUX, TRAN-DANG, Jean DESCHAMPS, René DESPIERRES, P. DU PONT, Jean FARCHI, Pierre FOULON, L. de FOVILLE, V. GLAIZE, Victor GOLOUBEV, DUONG-QUANG-HAM, Jean-M. HERTRICH, NGUYEN-VAN-HUYEN, HUYNH-TON, NGUYEN-TIEN-LANG, M.-V. LASSALLE, André Le GUENEDAL, Paul LEVY, Louis MALLERET, Paul MUNIER, Marcel NER, NGUYEN-VIET-NAM, Jean NOEL, Madame TRINH-THUC-OANH, André PONTINS, Paul RENON, Jean ROUX, Jean SAUMONT, HOANG-THIEU-SON, André SURMER, DUONG-MINH-THOI, DANG-PHUC-THONG, Madame Marguerite TRIAIRE, LE-TAI-TRUONG, NGUYEN-MANH-TUONG, etc...

ILLUSTRATION: Madame BOUDET, NGO-THUC-DUNG, NGUYEN-HUYEN, Maurice LOESCH, NGUYEN-TIEN-LOI, NAM-SON, VU-VAN-THU, TO-NGOC-VAN, etc...

PHOTOGRAPHIE: Central Photo (Hanoi), Huong-Ky (Hanoi), Modern Photo (Saigon), Section Photographique du Gouvernement Général, Studio d'art F. Nadal (Saigon), etc...

DÉPOSITAIRES

ANNAM

HUÉ

HUONG-GIANG, 21, rue Paul-Bert.
LE-THANH-TUAN, rue Paul-Bert.
NGUYEN-XUAN-QUE, Kiosque, rue Jules-Ferry.

DALAT

POINSARD ET VEYRET.

QUINHON

MY-LIEN, 78, quai Gia-Long.

NHATRANG

LIBRAIRIE KIM-ANH, route coloniale n° 1.

VINH

AN-NGOC-PHUNG, Square Khoa huu-Hao.

CAMBODGE

PNOM-PENH

LIBRAIRIE A. PORTAIL, 14, avenue Boulloche.

COCHINCHINE

SAIGON

LIBRAIRIE A. PORTAIL, 185, rue Catinat.

BIEN-HOA

NGUYEN-VAN-TAO.

CANTHO

LIBRAIRIE NGUYEN-VAN-NHIEU, Kiosque.

LONG-XUYEN

HUU-THAI, 2, place Jeanne-d'Arc.

RACHGIA

VAN-HOA, angle des rues du Théâtre et Gia-Long.

SADEC

TRAN-QUANG-ANH, 2, rue du Théâtre.

TONKIN

HANOI

« INDOCHINE », 15, boulevard Rollandes.

G. TAUPIN ET C^{ie}, 50, rue Paul-Bert.

A. B. C., 50, rue du Coton.

LIBRAIRIE HOC-HAI, 34, rue de la Citadelle.

HUONG-SON, 97, rue du Coton.

HUNG-THUY, 157, rue du Coton.

LIBRAIRIE CENTRALE, 60, rue Borgnis-Desbordes.

J.-M. MOHAMED ISMAIL FRERES, 79, rue Paul-Bert.

NAM-KY, 14, boulevard Gia-Long.

THU-HUONG, route de Sinh-Tu.

THUY-KY, 98, rue du Chanvre.

TRAN-VAN-KHOAT, 120, rue du Coton.

TRUONG-XUAN, 55, route de Hué.

VAN-DUC, 83, rue des Pipes.

VAN-LAM, 33, rue Francis-Garnier.

VAN-NGOAN, 110, rue du Pont-en-Bois.

HAIPHONG

« INDOCHINE », 44, boulevard Amiral-Courbet.

CHAFFANJON, boulevard Amiral-Courbet.

MAI-LINH, 60, avenue Paul-Doumer.

NAM-TAN, 100, boulevard Bonnal.

TAI-FAT, 61, boulevard Paul-Bert.

BAC-GIANG

AN-DINH, 76, rue Dao-Ky.

BAC-NINH

VAN-VIET, 216, rue Tièn-An.

CAO-BANG

HOANG-TICH-THANH, 77, rue Pho-Lu.

DAP-CAU

VINH-THAI, 43, rue Principale.

HAIDUONG

LIBRAIRIE QUANG-HUY, 125, rue du Maréchal-Foch.

LANGSON

TRAN-DANG-LONG, 10, rue Chavassieux.

NAM-DINH

HOI-KY, 34, rue Carreau.

PINZON, rue Carreau.

VINH-THI, 34 rue de France.

PHUTHO

CAT-THANH.

QUANG-YÊN

HA-MINH, 9, Maréchal-Joffre.

SEPT-PAGODES

CHI-LINH, rue Hoa-Lac.

TONG

DAN-SAN, rue Son-Loc.

LIBRAIRIE DE FRANCE.

VIÉTRI

LONG-HOA.

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

SOMMAIRE

Pages		Pages
	1	Radio-Saigon le dimanche 22 décembre 1940) 22
Français, Indochinois !		
A l'Université Indochinoise : la séance solennelle de rentrée	2	La vie du Buddha racontée par les sculpteurs, par LOUIS MALLERET, Conservateur du Musée Blanchard de la Brosse
Le voyage du Gouverneur Général dans le Sud ..	8	24
Industrie et Métiers : L'Ecole des Métiers de Hanoi	I à V	La semaine :
A l'Université	VI-VII	En Indochine
Excursion en Baie d'Along	VIII-IX	En France
L'Amiral Decoux part pour Saigon	X	Dans le Monde
Carte de Thaïlande	XI	En Extrême-Orient
Carte de la Tripolitaine	XII	La Vie Indochinoise
La vérité et le mensonge, par NGUYEN-MANH-TUONG	17	Naissances — Mariages — Décès
180° : Méridien de paix ou de guerre, par MARCEL NER	19	Pour le dimanche :
L'Indochine en Extrême-Orient : Littérature d'escale (Première causerie du P. HENRI BERNARD à		Les Bonnes Recettes
		Mois croisés n° 13
		Solution des mots croisés n° 12

Français, Indochinois !

" L'Assistance Franco-Indochinoise aux Victimes de la Guerre' organise pour la fin de ce mois une large souscription publique sur la base de l'abandon d'une journée de salaire.

Des listes de souscription sont mises en circulation à cet effet.

Les sommes recueillies permettront de venir en aide à tous ceux qui souffrent du fait de la guerre, à la Colonie comme dans la Métropole : prisonniers, veuves, orphelins, réfugiés, chômeurs, etc...

L'Indochine voudra prendre sa part dans cette manifestation de générosité et de solidarité coloniale.

Fonctionnaires, Militaires, Colons, Employés du commerce et de l'industrie, etc..., qui avez la chance de ne pas connaître les privations, ne laissez pas passer la journée du 31 Décembre sans accomplir votre devoir !

LA SÉANCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

Le 14 décembre 1940, en l'Université Indochinoise a eu lieu une séance solennelle de rentrée, sous la présidence de l'Amiral Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine. Cette séance avait pour but de souligner, aux yeux de la population française et indigène de l'Union, toute l'importance que prend pour le Chef de de Colonie, l'Université Indochinoise. L'Ecole supérieure de Droit et l'Ecole de plein exercice de Médecine et de Pharmacie étaient associées dans une même manifestation. A un professeur de l'Ecole de Droit avait été confié le soin de prononcer une leçon inaugurale. Au Directeur de l'Ecole de Médecine, spécialement habilité à cet effet par un décret de la Métropole, était remise la haute fonction de proclamer, ce jour-là, les résultats des examens de doctorats en médecine et en pharmacie de la session de novembre 1940. L'Amiral Decoux, Gouverneur Général, consentit à répondre à la leçon inaugurale, au discours prononcé ensuite par M. Charton, Directeur de l'Instruction Publique en Indochine, par une allocution où étaient précisées les idées directrices qui animent, en cette période hérissée de difficultés, la politique française en Indochine. Les trois discours prononcés en cette séance sont reproduits, en partie, ou en totalité, ci-dessous. On y trouvera l'expression d'une doctrine qui, sous trois aspects quelque peu différents, restait constamment identique à elle-même. M. Guillien, Professeur à l'Ecole de Droit, parlait en juriste et en historien. M. Charton, Directeur de l'Enseignement, parlait en Chef de service qui assume la charge de toute l'éducation de tout un peuple. L'Amiral Decoux parlait comme le Chef suprême responsable d'un immense Etat très complexe, où se mêlent les problèmes juridiques, politiques, historiques les plus divers.

Le rôle et l'œuvre de l'Université

Et ce fut pour souligner l'importance capitale qu'il attribue à l'Université. Pour le préciser, il trouva des termes de confiance dans l'avenir, de réconfort aussi.

La France, en effet, n'a pas failli à sa mission. Son œuvre, en Indochine, est solidement assise et son aspect est celui de l'harmonieux ensemble d'un grand monument auquel on porte la dernière main.

Parmi ses meilleurs artisans, au premier rang, se trouve, comme il le spécifia, l'Université Indochinoise. Grâce à elle, l'union des esprits a pu être scellée et « des substances essentielles » échangées.

L'Amiral Jean Decoux sut le certifier à M. le Recteur Charton et de considérer ainsi que l'Université fut et reste une preuve et une contre-épreuve « de notre action coloniale et de sa sincérité ».

Ainsi l'Indochine parvient-elle à faire admettre en droit la reconnaissance de sa majorité. Sa fondation spirituelle n'est pas, en effet, un vain mot.

Comme le signifia le Gouverneur Général, il ne suffisait pas à la France, en son œuvre indochinoise, de s'affirmer matériellement. Ce qui importait surtout et d'abord, c'était la formation des caractères et des esprits, leur éducation, l'élévation de la race toute entière, le maintien et la refonte de ses cadres et de son élite.

Du coup, apparaît le grand rôle de l'Université dans l'accomplissement de ce grand devoir français. En son sein, s'opéra le miracle de la rencontre et de la superposition de deux civilisations, leur alliage intime comme une synthèse de deux âmes.

De la sorte, s'explique les qualités dont font preuve dans la vie ceux dont elle fut l'*Alma Mater* : « esprits solides, personnels, capables de pensée, d'expérience et de méditation... »

Mais comme l'assura l'Amiral, le rôle de l'Université ne s'est pas borné à cela. Elle n'est pas seulement un temple de culture et de science : — *Elle a fonctions politique et sociale*. Ne se doit-elle pas, en effet, de conduire aux carrières, aux professions ? Et du coup, est reconnue l'habileté des Indochinois aux exercices et divers emplois libéraux. D'où nécessité de leur valeur morale et sociale, parce que, de leur élite, sortira le cadre de ce pays.

Et de conclure, en précisant que, seuls, les événements ont retardé l'épanouissement complet de notre Université : Aussitôt que possible, elle recevra « son couronnement, son fronton, sa flèche ». Ainsi s'affirmera-t-elle la digne et affectueuse filleule de la France, aujourd'hui meurtrie, mais dont la spiritualité brille plus que jamais.

La remise des diplômes aux étudiants de l'Ecole de Médecine

Rien ne pouvait mieux illustrer cette thèse, ainsi affirmée, que la remise des diplômes aux étudiants de l'Ecole de Médecine. C'était, vraiment, la jeunesse intelligente et travailleuse de l'Indochine qui venait, sous les traits des jeunes lauréats, recevoir des mains de l'Amiral le parchemin démonstrateur de leur succès, c'est-à-dire de cette assimilation nécessaire de la science française par les races indochinoises, grâce à des maîtres venus en Indochine, spécialistes des questions indochinoises, et constamment soucieux de respecter en leurs élèves les traits spécifiques et nobles de l'Extrême-Orient.

L'assistance

Sur l'estrade, avaient pris place, autour de M. le Gouverneur Général et de M. le Directeur de l'Instruction publique, les Directeurs et les Professeurs des deux Ecoles de l'Université, ainsi que les personnalités les plus représentatives des autres établissements enseignants d'Hanoi.

Dans la salle, on pouvait noter :

M. le Général Commandant Supérieur des Troupes de l'Indochine Martin ; M. le Secrétaire Général du Gouvernement Général Pierre Delsalle ; M. le Résident Supérieur au Tonkin Grandjean ; S. E. le Vo-hiên Hoang-trong-Phu, Conseiller à la Cour d'Annam ; M. le Directeur du Cabinet du Gouverneur Général Gautier ; S. E. le Général Sumita, Mission japonaise ; M. le Directeur des Affaires politiques Mantovani ; M. le Directeur des Services judiciaires Dupré ; M. l'Inspecteur Général des Travaux publics Gassier ; M. l'Inspecteur Général de l'Hygiène et de la Santé publiques Heckenroth ; M. le Directeur des Douanes et Régies Ginestou ; M. le Directeur des Postes et Télégraphes Duteil ; M. le Directeur des Finances (délégué) Digo ; M. le Trésorier Général de l'Indochine Mayet ; M. le Colonel Commandant de l'Air Devèze ; M. le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient Cœdès ; S. E. Vi-van-Dinh, Tong-doc de Hadong ; M. le Directeur du Contrôle Financier Cousin ; M. le 1^{er} Président de la Cour d'Appel Falgayrac ; M. le Procureur Général Moreau ; M. le Général Commandant l'Artillerie de l'Indochine Bourély ; M. l'Intendant Général des Troupes de l'Indochine Blanc ; M. le Médecin-Général des Troupes de l'Indochine Millous ; M. le Consul Général du Japon Minoda ; M. l'Administrateur-Maire de Hanoi E. Delsalle ; M. l'Inspecteur Général des Polices Nadaud ; M. le Directeur de l'Institut Pasteur Colonel Genevray ; M. le Directeur des Chemins de fer de l'Indochine (Etat) Uhry ; M. le Médecin-général Jourdran, Conseiller Municipal ; M. le Docteur Le Roy des

Barres, Président Commission Mixte du Nord du Grand Conseil ; MM. l'Inspecteur des Affaires politiques du Tonkin Erard et Valette ; M. le Président de la Chambre de Commerce de Hanoi Baffeleuf ; S. E. Tran-van-Thông, Tong-doc en retraite ; S. E. Ho-dac-Diem, Tong-doc à la Cour d'Appel ; M. le Président de la Chambre des Représentants du Peuple Pham-lê-Bông ; M. le Chef du Service Radioélectrique Colonel Gallin ; M. le Chef du Service Météorologique ; M. le Directeur local de la Santé du Tonkin Dr Raymond ; M. le Chef du Service de la Sûreté au Tonkin Pujol ; M. le Directeur de la Banque de l'Indochine Baylin ; M. le Directeur de la Banque Franco-Chinoise Jusserand ; M. le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Yunnan Lecorché ; R. P. Prisset, Supérieur de l'ordre des Dominicains ; R. P. H. Bernard ; M. le Colonel Ferdinand ; M. Yamasita, Journaliste japonais ; M. Le Bourgeois, Directeur Radio-Saigon ; M. Rochet, Enseignement, Laos ; M. Didelot, Directeur de l'Arip ; M. De Sacy, Bureau de la Presse au Gouvernement Général ; M. Rigail, Commissaire ; M. Lanèque, Commissaire ; M. le Lieutenant de Vaisseau Cazenave, Officier d'ordonnance du Gougal ; M. l'Officier d'ordonnance du Gènesuper, Lieutenant Quoriam ; M. Moresco, Secrétaire de l'Université ; M. Gailliat, Chef du 1^{er} Bureau Dirip ; M. Giraud, Chef du 2^e Bureau Dirip ; M. Guillien, Directeur p. i. de l'Ecole de Droit ; M. Andt, Professeur de l'Ecole de Droit ; M. Khérian, Professeur de l'Ecole de Droit ; M. Comby, Professeur de l'Ecole de Droit ; M. Pinto, Professeur de l'Ecole de Droit ; M. Chabas, Professeur de l'Ecole de Droit ; M. Daléas, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Massias, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Joyeux, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Keller, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Guichard, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Blondel, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Sollier, Professeur de l'Ecole de Médecine ; M. Jonchère, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; M. Jary, Directeur de l'Ecole des Travaux publics ; M. Bérít-Débat, Chef local du Service de l'Enseignement au Tonkin ; M. Loubet, Proviseur du Lycée Albert-Sarraut ; M. Perucca, Proviseur du Lycée du Protectorat ; M. Boudet, Chargé de cours à l'Ecole de Droit ; M. Guiriec, Chargé de cours à l'Ecole de Droit ; M. Domec, Chargé de cours à l'Ecole de Droit ; M. Nadaillat, Chargé de cours à l'Ecole de Droit ; M. Rivoalen, Professeur à l'Ecole de Médecine ; M. Grenier-Boley, Professeur à l'Ecole de Médecine ; M. Cousin, Professeur à l'Ecole de Médecine ; M. Bernard, Professeur à l'Ecole de Médecine (P. C. B.) ; M. Bourret, Professeur à l'Ecole de Médecine ; M. Pételot, Professeur à l'Ecole de Médecine ; M. Werts, Professeur à l'Ecole de Médecine ; M. Roger, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; M. Montagné, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Reydet, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Fauchon, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Bonnet, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Auffret, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Paoli, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Ho-dac-Di, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Dang-van-Ngu, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; Vu-dinh-Tung, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Do-xuan-Hop, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Jay, Chargé de cours à l'Ecole de Médecine ; M. Kruze, Professeur des Beaux-Arts ; M. Carion, Professeur des Beaux-Arts ; M. Mercier, Professeur des Beaux-Arts ; M. Bui-tuong-Viên, Professeur des Beaux-Arts.

Les représentants des journaux :

La Volonté Indochine ; L'Avenir du Tonkin ; France-Indochine ; L'Annam-Nouveau ; Hanoi-Soir ; le Trung-Bac Tan-Van ; le Viêt-Bao ; le Tin-Moi ; le Đông-Phap ; M. Le Gac de l'Arip.

Au début de la séance, l'Amiral Decoux avait donné la parole à M. Guillien, Professeur à l'Ecole Supérieure de Droit.

Ce Professeur de droit public de l'Ecole Supérieure de Droit à la leçon tout entière consacrée au problème de l'« assimilation », c'est-à-dire de l'adaptation des institutions locales en fonction de l'intervention métropolitaine.

Son remarquable discours inaugural, dont le texte suit intégralement, donne les principaux aperçus relatifs à la théorie du fédéralisme impérial français.

M. Charton, Directeur de l'Instruction Publique, prit ensuite la parole. Ce fut, comme il a été dit au début de cet article pour préciser, d'une façon magistrale, les idées directrices de notre politique indochinoise.

Ainsi cette séance solennelle de l'Université, se double-t-elle, d'un enseignement précieux.

Le discours inaugural de M. le Professeur Guillien, Directeur de l'Ecole de Droit

Messieurs, du point de vue de la technique juridique, le problème de l'assimilation ou de la non-assimilation, revient toujours à celui des rapports du législatif métropolitain et du législatif colonial. Les lois métropolitaines peuvent-elles s'introduire aisément, avec ou sans l'agrément du peuple colonisé, l'assimilation grandit. L'organe législatif métropolitain parvient-il à annihiler, officiellement ou non, l'organe législatif de la colonie, l'assimilation totale est prochaine.

Quelle est donc, en ce moment, l'aspect des rapports des législatifs français et indochinois ? Il semble que ces rapports prennent de plus en plus les dehors des rapports fédéraux.

Il y a fédéralisme, dirai-je, chaque fois que des groupements étatiques mettent en commun une certaine somme d'institutions, pour permettre l'unité fédérale, mais font en sorte que soit maintenu, pour chacun d'eux, un domaine réservé où continue de se développer, dans la liberté, des institutions spécifiques. C'est le domaine du pouvoir législatif local, réduit évidemment, mais encore vivace. Ceci dit, il est deux façons de rallier cette situation juridique fédérale. Des groupements étatiques également libres peuvent faire contrat de fédéralisme : cela s'est passé aux Etats-Unis d'Amérique. Et puis, des groupements étatiques inégalement libres, l'un d'eux ayant réduit l'autre à la demi-sujétion, peuvent accepter, ou subir, que leurs relations évoluent vers le fédéralisme. C'est à coup sûr, ce qui se passe pour l'association franco-indochinoise. En voici la preuve la plus fraîche. Une loi récente confère, selon un terme quelque peu excessif, l'autonomie douanière à l'Indochine. Il s'agit, en réalité, de la répartition d'une compétence législative entre les organes métropolitains et indochinois. Mais le mot d'autonomie est révélateur de l'esprit fédéral grandissant qui anime aujourd'hui les rapports de la France et de l'Union.

Si l'on saisit l'idée fédérale qui, dès un moment où elle ne pouvait être formulée, et, souvent, malgré l'affirmation de principes très opposés, a présidé à l'évolution naturelle de nos rapports avec la Métropole, on n'éprouve aucune peine à donner toute sa valeur, à rendre pleine justice à une institution parfois dénigrée, l'institution des Protectorats. Qu'est-ce donc qu'un protectorat ? On répond trop vite que c'est une formule politique habile, permettant l'annexion déguisée d'un Etat, mais respectant, en apparence, et en apparence seulement, les droits et les prérogatives d'une famille régnante. Le protectorat est tout autre chose. C'est la forme que prennent certains Etats, dans un certain genre de fédéralisme, par exemple dans ce genre de fédéralisme, qu'on appellera, j'y consens, le fédéralisme colonial. Un certain fédéralisme, un certain type d'Etat membre, voilà ce qui fait un protectorat. La place de cette institution juridique, telle que je la conçois d'après le droit fédéral français, est exactement intermédiaire entre celle de l'Etat membre de la Grande République américaine et celle du Dominion anglais. Le protectorat français possède à mes yeux, comme le Dominion, la qualité de sujet du droit

international ; mais il n'a pas et ne peut avoir son indépendance juridique totale.

Qui ne verrait, Messieurs, que cette forme de l'Etat membre est, pour le fédéralisme colonial, une institution providentielle ? Le protectorat ne possède-t-il pas comme une vertu naturelle de s'opposer à l'unification déraisonnable des institutions, de réaliser, en la conservant, cette diversité nécessaire dont rêvait Benjamin Constant ? Aucune institution politique a-t-elle jamais mieux réuni les arguments de la logique et de l'expérience ?

Ceci dit, si nous donnons un rapide coup d'œil sur les rapports législatifs présents, nés de la guerre, rapports législatifs de la France et de l'Indochine, nous serons largement prémunis contre une idée fausse, dont je reconnais volontiers qu'elle puise, dans les circonstances, une apparente justification. Un observateur non prévenu pourrait croire que se trouve enfin réalisée l'unification législative totale et donc l'assimilation parfaite. Les textes que, avec une hâte explicable, rédigent les autorités métropolitaines comportent si souvent une déclaration finale les rendant applicables aux colonies, protectorats et territoires de mandats, qu'on est porté à croire à l'identité de la législation. La loi de la conservation étrecit la totalité de l'Empire. Elle paraît effacer la diversité.

Il serait fort grave qu'il prit pour évolution, et pour évolution définitive, ce qui n'est qu'effet de la crise, si durable soit-elle. Commettait la même erreur celui qui, aujourd'hui, lutterait contre l'unité juridique, et celui qui, bientôt peut-être, lutterait contre une diversité réveillée. Puis-je remarquer que, sur ce point, nous devons regarder l'avenir sans anxiété ? Des nouvelles imprécises nous viennent de France. Elles indiquent pourtant à intervalles réguliers, que le Chef de l'Etat apporte, à la restauration du régionalisme français, cette obstination « presque légendaire » dont parlait un jour Valéry. Et diversité coloniale, protectorats, est-ce autre chose, à l'échelle mondiale, que du régionalisme amplifié ?

Après avoir étudié l'influence, la répercussion du droit privé français métropolitain sur le droit local, M. le Professeur Guillian passe à l'étude des rapports de droit public entre l'Indochine, les possessions d'outre-mer en général et la France.

Au premier coup d'œil, on croit apercevoir que le droit français, non content, de submerger le droit public indochinois, l'a bel et bien dévoré. Car le droit des éléments de l'Union qui sont de vraies colonies, tels la Cochinchine, est un droit français, où l'on ne découvre plus d'institutions proprement indigènes qu'aux couches inférieures de l'administration. Et quant au droit public des protectorats, il paraît avoir subi une pénétration qui, si elle est plus discrète parfois, n'est guère moins complète, assure-t-on. Aussi, beaucoup d'auteurs font des protectorats de l'Indochine une classe à part, qui les assimile, sous des formules les plus courtoises, à des colonies. Il m'est naturellement impossible de démontrer, ce que, devant tant de spécialistes des protectorats de l'Indochine, je ne ferais pas sans quelque anxiété, de démontrer, dis-je, qu'il y a là une erreur. La pénétration du droit administratif ne dépasse pas tant celle que nous découvrons au Maroc où en Tunisie, qu'il faille en conclure à la disparition du protectorat. Je croirai bien plutôt qu'avec certaines réformes, on placerait facilement les protectorats de l'Indochine à un niveau au moins égal, dans la hiérarchie juridique, à celui des protectorats africains. Et, pour le surplus, pour la politique s'entend, la question n'est plus que celle d'un état d'esprit.

Passons sur cet épineux problème. Revenons aux rapports du législatif français et indochinois en droit public. La politique d'assimilation, reconnaissons-le, est allée fort loin. Les institutions pullulent qui semblent plus qu'un souvenir des institutions françaises. N'y a-t-il pas, dans notre Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers, quelque chose qui, parfois, a trop ressemblé à ce que nos mœurs politiques récentes ont fait des

institutions parlementaires ? N'y a-t-il pas dans notre droit des villes indochinoises, une reproduction assez proche de notre législation municipale française ? Et je tiens, que, malgré les crissemments des rouages, on doit trouver là un intéressant effort. N'y a-t-il pas, enfin, une pensée profonde et obstinée d'assimilation de la commune annamite et de la petite commune française ? Et je croirai ne pas rester seul pour affirmer qu'ici l'absent eût autant valu.

Négligeons aussi toutes ces importantes questions et restons-en à l'essentiel. Dans une conversation, l'un de mes collègues me répétait naguère, et cela m'a beaucoup frappé, que les rapports de l'administration et des administrés avaient, depuis notre arrivée en Indochine, profondément changé. Autrefois, ces rapports s'établissaient sur le plan des rapports personnels et quasi-familiaux. L'administration se superposait à la famille. Et la déférence de l'administré montait vers l'administrateur, accrue selon le degré, comme elle s'élève vers le chef de famille, puis vers le chef de village. C'était là, certainement, une conception très haute de l'organisation sociale. Et je ne suis pas bien sûr que, parmi les reproches qu'elle peut s'adresser, la France n'a pas à ranger celui d'avoir amoindri cette vénération remarquable.

Mais une telle conception familiale de l'administration tombe sous le coup d'une critique facile. Il est trop aisé de placer, en regard de leur efficacité réelle, les risques certains de faiblesses qu'entraînent la personnalité et, puisqu'il s'agit de famille, la familiarité des rapports. A ces faiblesses, il faut penser sans trop de rigueur, si l'on consent à ne pas oublier la grande conception fondamentale sur laquelle reposait l'administration. Une compréhension du même ordre expliquera la dangereuse indifférence dont fait preuve parfois l'administration française, qui, souvent évadée de l'esprit de famille, n'a pas grand mérite à montrer une plus grande impavidité.

Quoi qu'il en soit de ses propres faiblesses, l'administration française aura eu l'immense mérite d'introduire en Indochine le principe de l'égalité. Aujourd'hui, les administrés sont égaux devant le service public. Ils ont droit aux mêmes prestations quelle que soit leur situation personnelle ou sociale, pourvu que cette prestation soit prévue par le droit public. Ils disposent des procédés de notre droit administratif pour contraindre les services publics à accomplir, conformément au droit, la tâche qui leur est confiée. Jamais on ne prétendra qu'en pareille matière l'assimilation du droit français et du droit indigène est trop poussée. On pourrait, tout au contraire, soutenir qu'elle ne l'est pas assez. Car ce magnifique principe de l'égalité juridique devant les services publics ne prend corps, ne devient réalité que du jour où est organisé le contrôle de son application, c'est-à-dire du jour où fonctionne le contentieux administratif. La France a donné son contentieux administratif à l'Indochine, mais dans la mesure seulement où il s'agit du contrôle juridictionnel des services français. Echappent encore les services indigènes en pays de protectorat, le Cambodge toutefois excepté. Il ne faudrait pas que les cruautés du moment détournassent notre attention de certaines tâches urgentes, où l'on trouve l'organisation, en pays de protectorat, et selon les lois du protectorat, du contentieux administratif.

Il est un dernier problème, le plus important de tous, dont je veux dire un mot devant vous. Jusqu'à une date assez rapprochée, on enseignait sans être contredit qu'le Chef de l'Etat français, le Président de la République exerçait le pouvoir législatif aux colonies. A vrai dire, il n'exerçait pas tout le pouvoir législatif. Des lois métropolitaines devenaient applicables soit que certaines matières aient été expressément interdites à l'activité du Chef de l'Etat, ainsi qu'il se passait pour nos vieilles colonies de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Réunion, soit que des textes déterminés aient été déclarés applicables à toutes les colonies lors de leur rédaction par le Parlement.

Mais sous cette très importante réserve, on ne discutait guère, autrefois, que la législation coloniale se formât par décret. Une pareille thèse impliquait que la constitution applicable aux colonies fût différente de la constitution métropolitaine, aussi différente, évidemment, que les systèmes législatifs.

La thèse, dont je répète que, voici, trente ans, on ne songeait pas à la discuter, reposait sur un passé séculaire de droit constitutionnel. Si l'on met à part les deux courtes périodes allant, la première de 1792 à l'An III, la seconde de février 1848 à décembre 1851, notre droit constitutionnel a toujours expressément déclaré que les systèmes législatifs coloniaux étaient en partie, ou en totalité, différents du système métropolitain. Constitution de 91, Constitution de l'An VIII, Sénatus-consultes de l'Empire, Charte de 1814, lois de la monarchie de juillet, Constitution du Second Empire, ont maintenu aux colonies le pouvoir législatif du Chef de l'Etat. La Constitution de 1875, à vrai dire, s'était tue sur ce point. Mais les auteurs qui l'avaient vu naître qui étaient les mieux placés pour en savoir l'esprit, ont affirmé, jusqu'à leur dernier jour, que cette Constitution avait conservé la tradition française. Laferrière et Léon Duguit ont enseigné que le Chef de l'Etat s'était vu remettre, sinon la totalité, du moins le principal du pouvoir législatif colonial.

Cette théorie, voici quinze ans, la doctrine l'a abandonnée. Passant en masse dans le camp de l'Unité constitutionnelle, elle affirma dès lors que les décisions sous forme de décret prises par le Chef de l'Etat n'étaient plus des lois, mais de simples décrets ordinaires sans caractère législatif formel. Mon collègue et ami Couzinet, qui a retrouvé à Toulouse la Faculté où il étudia, a publié sur ce sujet, en 1938, un article d'une telle clarté, d'une telle précision scientifique, qu'il oblige à la répétition tout professeur contraint de revenir sur le problème des décrets coloniaux. Cet article finit par ces mots : « la théorie du Chef de l'Etat, législateur colonial, n'appartient plus qu'au passé ».

Comment expliquer une aussi soudaine évolution ? J'y trouve deux raisons, l'une politique, l'autre juridique. La raison politique est que, depuis une quinzaine d'années, je l'ai dit, nous avons connu en France un courant assimilateur d'une persistance exceptionnelle. Ce courant, qui ne tendait souvent qu'à provoquer l'apparition de nouveaux sièges parlementaires par l'apparition de nouvelles circonscriptions électorales dans les colonies, ce courant a fini par avoir et, c'est tout à fait naturel, des répercussions sur le plan doctrinal. D'autant plus que la tendance assimilatrice reçut si j'ose dire, un coup d'épaule décisif, et voici, après l'explication politiques l'explication juridique.

Le Conseil d'Etat avait toujours refusé, en termes d'une netteté parfaite, de recevoir le recours pour excès de pouvoir dirigé contre les décrets coloniaux. Ils avaient, disait-il, « force législative ». Or, voici que, par une évolution assez rapide, terminée en 1933, il retournait sa jurisprudence et déclarait le recours recevable. Comment dire, après, que le décret colonial n'était pas un vulgaire décret ? L'argument paraissait foudroyant : le recours n'est pas recevable contre les lois, il l'est encore les décrets. Le décret colonial n'est donc pas une loi.

S'il m'est permis, Messieurs, de parler de mon propre enseignement, je dirai, en m'excusant de cette liaison directe, que je crois rester seul, une fois mort ce grand juriste que fut M. Darest, pour affirmer que l'on ne devait pas renoncer à la thèse classique, pour soutenir que la dualité constitutionnelle ne devait pas disparaître, et pour prétendre trouver à la jurisprudence du Conseil d'Etat une interprétation toute autre que l'interprétation ci-dessus. Et, parce que les faits paraissent apporter la plus imprévue et la plus douloureuse des vérifications, j'ose vous parler de cela aujourd'hui.

L'argumentation, la voici. Politiquement parlant, il parut toujours clair que le système législatif métropoli-

tain, appliqué aux colonies, était d'une dangereuse lenteur, puisqu'il facilitait l'arrasement des institutions locales. Le pouvoir législatif du Chef de l'Etat permettait une législation à la fois plus rapide et plus souple.

Juridiquement parlant, ensuite, j'ai cru qu'il était possible de trouver, dans le revirement de la jurisprudence du Conseil d'Etat, tout autre chose que ce qu'on y met. Certes, le recours pour excès de pouvoir est devenu recevable. Je crois seulement que, sous les apparences de ce recours, commençait de s'infiltrer dans notre système français, une institution étrangère, celle du contrôle de la Constitutionnalité des lois. Car il est des pays, et spécialement les Etats fédéraux, comme la Suisse et les Etats-Unis, où l'on peut faire déclarer une loi contraire à la Constitution. Si vous me permettez une tournure mauvaise, je dirai qu'on y peut faire juger qu'une loi est illégale. Le raisonnement finissait ainsi : les décrets coloniaux ont toujours été des lois. Ils sont encore des lois. Mais je les vois tomber sous le contrôle de Constitutionnalité, lequel contrôle prend la forme, et la forme seulement, du recours pour excès de pouvoir. J'ai toujours eu soin d'ajouter : c'est là une hypothèse, car la science juridique progresse par hypothèse, comme les sciences exactes, et cette hypothèse, il faudra du temps, beaucoup de temps, pour la vérifier.

Hélas, pour partie, la vérification paraît faite. Que s'est-il donc passé ? Ceci : le pouvoir législatif du Chef de l'Etat, qui, à mon sens, n'avait jamais été aboli à la colonie, c'est officiellement installé à la Métropole. Et l'on a bien vite compris que son installation de juillet 1940 n'était qu'une simple apparence. En fait, le pouvoir législatif a commencé de verser dans les mains du Chef de l'Etat, ce jour que Raymond Poincaré proposa, en 1924, le système des décrets-lois. Certains partis crièrent à la dictature et firent échouer le projet. Venus plus tard aux sièges ministériels, ceux qui s'indignaient la guerre ont dû recourir aux mêmes décrets-lois, et d'une façon que Raymond Poincaré, pour clairvoyant qu'il fût, n'avait jamais imaginée. Le vieux système du pouvoir législatif, représentatif et parlementaire, était tout simplement périmé. Sous l'empire des nécessités, la France métropolitaine a donc fini par retrouver, de 1924 à 1940, ce qui fut et est toujours resté le système législatif de la France coloniale. J'ajouterai, pour bien montrer toute l'analogie, que le Conseil d'Etat, sans une hésitation, reçut contre les décrets-lois, dont nous voyons bien aujourd'hui que c'étaient de vraies lois, le recours pour excès de pouvoir.

Messieurs, si j'ai choisi de parler sur ce très vieux sujet de l'assimilation, qui, en technique juridique, est beaucoup celui des rapports des législatifs métropolitain et colonial c'est qu'il nous indique peut-être la Constitution française de l'avenir. Il est jugé que l'assimilation totale a échoué, qu'une variété institutionnelle, parmi les colonies, s'impose. Mais la France a beaucoup donné, imprudemment parfois, aux colonies, et si l'on peut trouver des corrections utiles, on ne peut et ne doit reprendre. Inversement, il se trouve que les colonies offrent à la Métropole ce qui semble pouvoir devenir son système législatif. L'heure d'une synthèse paraît proche. Elle est dans cette conception fédéraliste de l'Empire, qui serait autre que les conceptions anglaise ou américaine, tout en y puisant quelque inspiration, qui se caractériserait, surtout, par la présence du protectorat. Un pareil système fait sa place à une Constitution commune. Il fait aussi sa place à des Constitutions locales, subordonnées et diversifiées, qui seraient surtout coutumières. Le pouvoir législatif serait d'un fonctionnement uniforme. La rédaction technique des lois devrait être confiée à deux Conseils législatifs non élus composés de spécialistes éprouvés. L'un travaillerait pour la Métropole, l'autre pour les colonies. Il serait ainsi rédigé, à une cadence rapide, de véritables lois, distinctes des décrets préparés par les bureaux ministériels. Et ces lois seraient soumises à un double contrôle. D'abord le contrôle de Constitutionnalité,

dont la jurisprudence actuelle donne seulement l'idée, point la technique, et cela suppose une cour spéciale à créer, qui pourrait être, avec une composition spéciale, la Cour suprême de justice, normalement peu chargée de besogne. Ensuite viendrait le contrôle politique des lois. Il serait naturellement confié à ces deux assemblées dont la Constitution de juillet 1940 promet la création. Contrôle et soutien politique, et non plus épluchage technique. Et ceci impliquerait la disparition des innombrables commissions qui ont tué le législatif français. Et ceci permettrait deux sessions par an, sessions courtes, débarrassées, du dépôt des projets et de l'insertion laborieuse des amendements. Et ceci enfin, rendrait nos parlementaires à la vie, leur laisserait possibilité ou leur ferait obligation de travailler et de produire, les privant de redevenir les professionnels de la politique.

Et la place de tous se retrouverait ainsi aux champs, à l'usine au foyer, d'où la France vient de repartir.

Le discours de M. Charton, Directeur de l'Instruction publique

Amiral, en acceptant de présider la séance d'aujourd'hui vous avez voulu donner à une manifestation solennelle de l'Université Indochine, à la remise des diplômes à nos jeunes Docteurs, dans les heures graves et lourdes que nous continuons à vivre, la valeur d'un acte, le sens d'une affirmation. De cette attention, de cette promesse, de cet engagement, l'Université Indochinoise vous remercie profondément. Elle se confie à vous pour sa défense, pour son avenir. Nous mesurons le prix de votre geste, la valeur de votre présence. Le sens est clair, il est bon de la souligner. Aujourd'hui, plus qu'hier, nous sentons, nous savons que l'Université est une de nos forces essentielles, une de nos lignes de résistance, une de nos raisons d'être en ce pays.

Cette Université, aujourd'hui respectueusement groupée autour de vous, permettez-moi de vous la présenter. Et, tout d'abord, nos étudiants. Ils sont près de 800 si j'ajoute les 100 jeunes gens qui sont allés en France prendre contact avec la culture nationale, compléter leurs études et se pénétrer jusqu'au fond d'une âme et d'une intelligence françaises. En présence d'un effectif aussi imposant, il serait parfaitement inutile de vouloir démontrer que nos Facultés ont conquis la confiance de la jeunesse intellectuelle du pays. Le temps n'est plus où l'on pouvait s'inquiéter ou douter de l'utilité, de l'opportunité de l'Université Indochinoise. Le fait est là, il répond à une exigence, il traduit une situation, il signifie mieux qu'un succès, il correspond à un devoir. Faut-il s'inquiéter maintenant au contraire de l'afflux des étudiants qui se pressent aux ports de nos Facultés ? Faut-il mesurer les promotions, doser les effectifs, supputer les débouchés, prévoir à longue échéance un avenir lointain ? Je ne le pense pas, mais le problème mérite d'être étudié et la question posée. Il le faudrait si, dans un pays qui compte 25 millions d'habitants, qui devient de plus en plus un Etat complet, qui est promis à un avenir certain, une sélection juste et attentive, complément indispensable de la libre culture n'assurerait pas aux plus aptes et aux meilleurs, la place et la priorité qui leur sont dues. C'est par un tel choix, exigé par la formation des cadres, que s'affirme à la fois la valeur des études et la valeur des esprits que forme l'Université.

Et, d'où viennent-ils tous ces jeunes gens qui en ce début d'année scolaire se pressent dans cet amphithéâtre, de quels pays, de quels milieux ?

Monsieur le Gouverneur Général, lorsque l'Université naissante se proclama indochinoise, elle faisait plus que de se donner un titre, elle s'imposait un programme que d'ores et déjà elle a rempli. Nos étudiants, ils viennent de tous les milieux sociaux, ils ont connu les grandes traditions mandarinales, ils sont fils de mandarins, de notables, d'hommes nouveaux, colons ou planteurs de la

Cochinchine ou de l'Annam. Ils sont boursiers, fils d'artisans ou de cultivateurs, apportant tous à leur travail, à leur volonté d'ascension et de culture, l'application de la race et le respect dû à la culture et à l'éducation si remarquable en ce pays d'Annam.

Ils représentent aussi toutes les régions du pays, s'il est vrai que parmi les forces qui contribuent à forger l'âme et l'unité d'un peuple, une commune formation de l'élite, et de toutes les plus importantes, nous pouvons dire avec quelque fierté qu'au premier rang, l'Université a travaillé à faire de l'Union Indochinoise une vivante et une profonde réalité. Si je peux, un instant, donner quelques chiffres, je constate que 400 de ces étudiants appartiennent au Tonkin, 150 nous arrivent du riche delta cochinchinois, un contingent à peu près identique parvient de l'Annam traditionnel ; le Cambodge et le Laos sont loin de nous donner de tels effectifs, mais cependant nous comptons déjà une vingtaine d'étudiants originaires de ces pays, et leur nombre, nourri par les progrès de l'enseignement secondaire, s'accroît d'année en année. Bien entendu, les jeunes Français d'Indochine ne sont pas étrangers à cette Maison. Près d'une centaine d'entre eux sont inscrits cette année à l'Université. Me faut-il ajouter que ces jeunes Français de France et d'Indochine entretiennent avec leurs camarades indochinois les rapports les plus cordiaux et qu'il est peu de spectacle aussi encourageant pour l'avenir de ce pays que de voir entre ces jeunes gens, que rapproche le travail quotidien, s'établir une affectueuse camaraderie, se nouer souvent de véritables amitiés, s'élaborer ainsi la condition vivante et personnelle d'une future collaboration. A ce point de vue encore, l'Université a conscience de faire œuvre belle et utile, de rester fidèle à la tradition française qui crée l'amitié des races et qui tisse entre la France d'Asie et l'Indochine d'indestructibles liens.

Amiral, je ne crois pas avoir besoin de vous présenter les professeurs et les maîtres de l'Université. Ils ont reçu les titres les plus enviés, ils sont les pairs de leurs collègues, professeurs de la Métropole, ils ajoutent au prestige de leurs titres et de leurs travaux, la compétence, l'expérience que donne travail scientifique et le contact direct avec les problèmes réels. Ils sont renforcés par une brillante pléiade de professeurs choisis sur place : magistrats, administrateurs expérimentés, médecins, pharmaciens, chartistes ou professeurs de haute science qui apportent à l'Université la valeur extrêmement précieuse qu'ils puisent dans une familiarité directe avec tous les problèmes indochinois.

Je me bornerai à ajouter que, se conformant aux belles traditions de l'Université, nos maîtres s'imposent par une valeur intellectuelle indiscutée qui franchit déjà les frontières de l'Indochine, mais aussi par le souci le plus complet de leur responsabilité et de leur charge. Ils ne se sont pas bornés à forcer l'estime de nos étudiants, ils ont conquis leur confiance. Ils sont entourés par leurs élèves, non seulement d'admiration, mais aussi d'une ardente et respectueuse amitié. Plus encore, ajoutant à leur tâche le goût de servir, ils ont donné au Gouvernement l'occasion de connaître à quel point leur compétence peut être mise à contribution. Ajoutant à leur service public le service de la Patrie, ils ont servi sous les armes et l'un d'eux, le plus jeune, celui auquel le plus long espoir était permis, n'est plus pour ses élèves qu'un souvenir héroïque. Le succès intellectuel et moral de l'Université est avant tout leur œuvre, qu'ils me permettent de leur en faire ici un public et reconnaissant hommage.

Je n'alourdirai pas cette présentation en vous disant, Monsieur le Gouverneur Général, quels sont nos espoirs et quels sont nos projets. Les uns et les autres sont nombreux et le temps ne paraît pas toujours favorable aux réalisations immédiates. Pourtant l'effort d'extension et d'expansion de l'Université ne s'arrête pas. De nouveaux laboratoires ont été installés à l'Ecole de Méde-

cine, de nouvelles chaires y ont été créées. L'Ecole d'Administration Indochinoise se consacre par une heureuse adaptation à un enseignement spécialement indochinois qui se montre très utile pour la formation des mandarins et des fonctionnaires de l'Indochine. Un Institut des Hautes Etudes Juridiques et Economiques de l'Extrême-Orient en collaboration avec l'Ecole Française d'Extrême-Orient a été fondé par lequel la science indochinoise va communiquer et collaborer avec les pays voisins et amis d'Extrême-Orient. L'Ecole des Beaux-Arts s'attache à chercher des formules d'un art appliqué, d'un art industriel ayant valeur effective et réalité économique. L'Université entrevoit son complet développement. Elle ne peut se borner à l'enseignement du Droit et de la Médecine. Elle doit s'attacher, en collaboration avec les Services scientifiques de l'Indochine, à une adaptation plus étroite à la vie du pays.

Elle doit travailler, elle aussi, à la transformation technique et économique de l'Indochine. Elle doit, là aussi, constituer des cadres, former des équipes ; ce sera le rôle de la prochaine Ecole des Sciences. Plus encore, l'Université ne peut oublier qu'elle plonge ses racines en Extrême-Orient, qu'elle est indochinoise, non seulement par sa position et ses étudiants, mais par sa fonction et son objet. En collaboration avec l'Ecole Française d'Extrême-Orient qui apporte à la fois le prestige et l'expérience de ses maîtres et la prodigieuse richesse des résultats des études qu'elle a accumulées, elle doit donner à l'Indochine une science directe, régionale, réelle, utile et féconde, étudier les langues de l'Indochine, son histoire, sa géographie, sa littérature. Ce sera le rôle des Instituts d'études annamites dont les projets ont déjà été à plusieurs reprises envisagés. Ce sont là des projets d'avenir qu'il faut cependant mettre à jour, ce qui est une manière d'inaugurer leur réalisation. En attendant, malgré les difficultés de l'heure, l'Université Indochinoise continue sa marche en avant. La rentrée vient d'avoir lieu. Vous savez dans quelles circonstances. Jamais l'empressement ne fut plus vif, la demande plus instante, la confiance plus totale, l'entente plus intime. L'Université a conscience de l'avenir qu'elle représente et qu'elle crée, elle sent le poids de ses devoirs, de ses nouveaux devoirs. Elle sait que la formation des cadres et des élites ne se fait pas seulement par les concours et les d'intelligence, mais qu'il s'agit aussi de tremper les âmes et de former les caractères, elle est impatiente de collaborer à l'effort de rénovation qui a remis la France debout au milieu de la plus terrible tempête. Qu'elle puisse, dans le calme et la paix, poursuivre les travaux de l'esprit et nourrie de nouveaux espoirs, elle en exprime au Chef de la Colonie et par vous, au Chef providentiel et respecté de la France, sa vive reconnaissance.

Le discours de M. l'Amiral Jean Decoux, Gouverneur général

A vous écouter, Monsieur le Professeur, dans cette leçon magistrale où vous exprimez si fortement l'influence de la pensée française sur l'évolution de la législation indochinoise, en évoquant avec vous, Monsieur le Directeur, la figure et la présentation de l'Université Indochinoise dans ses maîtres, ses étudiants, ses facultés et son avenir, en voyant autour de moi les rangs pressés des jeunes étudiants qui, j'en suis sûr, représentent la plus belle promesse de l'Indochine nouvelle, je ressens un profond sentiment de réconfort et de confiance dans l'avenir. Nous pouvons affirmer, en toute tranquillité de conscience, que la France n'a pas failli, ici, à sa mission.

Une œuvre, dont les assises sont bâties en profondeur, dont l'architecte offre l'aspect d'un monument équilibré et harmonieux est en train de se réaliser en Indochine. A ceux qui discutaient de sa valeur et de sa portée, à ceux qui pouvaient concevoir des doutes sur la solidité dans l'épreuve, une réponse décisive vient d'être faite.

Aujourd'hui, nous nous sentons Français d'Indochine en communion complète avec les Indochinois. Une véritable union spirituelle a été conclue, un échange de substance a été élaboré ; dans ce travail, dans cette construction, l'Université a été au premier rang des partisans et des fondateurs essentiels.

Université, c'est un mot dont vous avez depuis trente ans rempli votre pensée et votre imagination. Vous en avez fait un symbole, comme une preuve et une épreuve de notre action coloniale et de sa sincérité. Maintenant qu'à travers les méandres, les retours et parfois les reculs d'un chemin difficile, l'œuvre apparaît dans son dessein complet, dans son plan sensible, je reconnais quant à moi, dans cette construction, deux caractères essentiels qui font la valeur spirituelle et sociale, intellectuelle et politique de l'Université Indochinoise.

L'Université, et laissez-moi associer à l'Université Indochinoise tout l'effort qui la prolonge dans la Métropole où les étudiants d'Indochine vont chercher, dans nos grandes écoles, le rayonnement et le complément de la culture et de la science françaises, laissez-moi aussi, à côté de l'effort universitaire, ranger l'effort éducatif des Missions, l'Université c'est pour l'Indochine, d'abord une fondation spirituelle, c'est ensuite une sorte de reconnaissance en droit du fait que l'Indochine est capable de parvenir à sa majorité.

Fondation spirituelle — l'Indochine est le pays traditionnel des lettrés et des mandarins. Le savoir est une vertu et un honneur. La fondation des écoles, la diffusion de l'enseignement, les problèmes de la jeunesse y ont toujours revêtu le caractère d'une obligation de l'Etat, d'un devoir de la famille, d'une nécessité sociale. Il ne suffisait pas ici de construire des digues et des ports, d'exorciser les fléaux et les maladies, de multiplier les cultures et les produits, il fallait former des esprits, éduquer les caractères, élever la race toute entière, maintenir et refaire ses cadres et ses élites.

Quand je reçois tous les jours des visiteurs annamites, quand j'écoute leurs avis éclairés, quand je reconnais, aux côtés des mandarins illustres, des professeurs qui sont déjà des maîtres, des ingénieurs, des médecins dont le renom s'affirme, des écrivains dont l'âme et la langue nationale se sont doublées d'une âme et d'une langue française, quand j'entends comme il y a quelques jours, dans une autre enceinte qui est un lieu où souffle l'esprit, un éminent prélat annamite, revêtu d'une dignité qui n'a rien à voir avec les pouvoirs temporels, je me dis que cette fondation est solide, qu'elle va au fond du terroir et de la race, tout près du cœur essentiel, que la récolte est belle et que les fruits combleront la promesse des fleurs.

La France n'a pas formé seulement dans ses écoles où ses facultés des fonctionnaires, des gens de métier, de profession, des habiles techniciens ou des spécialistes, elle a formé des esprits, non pas des esprits vides ou vierges où l'on verse sans choix et sans mesure des faits ou des connaissances accumulés, mais des esprits solides personnels, capables de pensée, d'expérience, de méditation.

Nous voyons bien ce qui fait la valeur précieuse de cette formation et de cette culture, c'est qu'ici à l'Université, se font la rencontre et la superposition de deux sortes de civilisation, plus encore l'alliage et la synthèse de deux âmes, de deux mondes qui se composent et se pénètrent.

Nous ne sommes pas venus ici pour jeter en vous nos idées et nos expériences, pour vous orner ou vous couvrir de leurs figures, comme une décoration étrangère appliquée sans raison sur un temple autochtone, ces idées et ces expériences, il faut qu'elles vivent en vous, qu'elles y germent, qu'elles y trouvent leur terrain et leur direction. Nous sommes venus vous apporter mieux que des leçons, des exemples. Que nous ayons réussi parfois, souvent, j'en trouve de multiples preuves attestées par des noms qu'on peut citer, par des figures que l'on peut

évoquer, sans parler de tous ceux, inconnus, qui mûrissent leur pensée et forgent en silence leur âme nouvelle.

Ainsi, se sont constituées ces valeurs spirituelles, ces monuments d'influence et de pénétration dont nous mesurons la hauteur dans son élan et la profondeur dans son enracinement. Ainsi, s'est affirmée, unique en Extrême-Orient, — ailleurs l'Europe a surtout apporté une technique, — l'alliance de deux peuples appelés à se rencontrer par une double vocation : cette force d'union et de progrès, dont nous pouvons dire qu'elle surmonte et qu'elle domine les événements les plus contraires et les plus redoutables.

Mais l'Université n'est pas un simple temple de la culture et de la science. Elle a fonction politique et sociale, elle conduit à des carrières, à des professions ; ouvrir des écoles d'enseignement supérieur, c'est rechercher des capacités et des élites, c'est prendre un engagement qui oblige. C'est reconnaître en droit que les Indochinois sont habilités pour des fonctions libérales que préparent les Facultés, c'est signer une sorte d'acte de majorité. Dans l'œuvre d'éducation qu'est la colonisation, nous sentons bien que l'Enseignement supérieur est la marque, la récompense des peuples majeurs, des pays majeurs.

Ici, commencent pour vous et pour nous de nouveaux devoirs, de nouvelles responsabilités : « à mesure que vous grandissez, — je reprends ici textuellement les profondes paroles que prononçait récemment Monseigneur Tong, vous êtes plus préparés à porter le fardeau toujours lourd des responsabilités et celui qu'une liberté plus large impose toujours ». Cet engagement ce n'est pas aujourd'hui que la France l'a pris. On le retrouve dans les premières œuvres de la collaboration commune, il se réalise suivant le temps par une création progressive et continue, car il faut, ici, mesure et discipline, mise en place et mise en ordre. Le mérite et le talent sont la mesure des hommes, l'utilité et le service public, celle

des fonctions. Dans un Etat ordonné, l'homme ne doit pas se soumettre à sa seule et à sa propre ambition ; suivant sa nature et sa vocation, il est au service de l'intérêt public, de la Nation, de la Patrie.

L'Université doit former des élites, certes, elle doit les former pleinement, vraiment, non seulement affirmées par la science retenue et les livres écrits, mais consacrées par la pensée, le devoir et le travail. Elle ne doit pas former seulement des élites intellectuelles, mais des élites morales et sociales qui auront rôle utile et fonction nécessaire. Ces élites seront les cadres, elles le sont déjà, de la nation et du pays. Une à une, par une promotion voulue et attendue, elles occupent leur place, leur position, et c'est ainsi que s'institue en Indochine cet Etat nouveau, cette nation majeure dont nous pouvons trouver les traits saisissants dans le portrait savant que traçait tout à l'heure le Professeur Guillien, un Etat nouveau où le maître appelle à lui l'élève qui grandit, où le chef s'associe à ses collaborateurs, où protecteurs et protégés se retrouvent égaux au regard de leur double Patrie, la France et l'Indochine.

Je sais bien que notre Université est encore en construction, qu'elle n'a pas encore conquis son université ; je sais vos ambitions, vos aspirations ; je sais que l'avenir de l'Indochine se forge ici ; je sais que nous y préparons le plein épanouissement de notre commune destinée. Seuls les événements ont retardé des réalisations décidées, certaines nécessaires. L'œuvre sera reprise et continuée. Elle recevra son couronnement, son fronton, sa flèche. Mais nous ne voulons pas et vous ne voulez pas que, l'Université française d'Indochine devenue complète, le contact soit interrompu avec la France Métropolitaine dont l'Université d'Indochine est une filiale, une filleule. Elle doit, par ses meilleurs éléments, retourner à sa source et maintenir avec la France cet échange fécond que fortifient la pensée et la culture, et sans cesse la jeunesse.

Le voyage du Gouverneur Général dans le Sud

LE DEPART

Hanoi, 16 décembre. — Se rendant à Saigon, le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, a quitté Hanoi, par avion, le 16 décembre au matin.

Il a été salué, à son départ, par le Général de Corps d'Armée Martin, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'Indochine, M. P. Delsalle, Secrétaire général du Gouvernement général, M. Grandjean, Résident Supérieur au Tonkin, et les autorités militaires et civiles de la ville.

L'ARRIVEE A SAIGON

Saigon, 16 décembre. — Ce matin à 11 h. 15, le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, accompagné de M^{me} Jean Decoux, a atterri à l'aérodrome de Tan-Son-Nhut. Dans l'avion d'Air France

avaient pris place à côté du Gouverneur Général, le Résident Supérieur Gautier, Directeur du Cabinet et M^{me} Gautier, l'Administrateur Bailly, Chef du Cabinet, le Commissaire de la Marine Martin, M. de Sacy, Chef du Service de la Presse au Gouvernement général, l'Enseigne de vaisseau de Trégomain, officier d'ordonnance du Gouverneur Général.

L'Amiral Decoux a été accueilli à sa descente d'avion par M. Rivoal, Gouverneur de la Cochinchine, le Général Derendinger, l'Amiral Terraux, M. Lorenzi, Maire de Saigon et par de nombreuses personnalités civiles et militaires.

L'INSPECTION DES PROVINCES DE GIA-DINH ET DE CHOLON

Saigon, 17 décembre. — Le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, accompagné de M. Rivoal, Gou-

verneur de la Cochinchine, a inspecté dans la matinée du 17 décembre les régions de Gia-dinh et de Cholon, où ont eu lieu les récents incidents d'origine communiste.

Il a été reçu à Gia-dinh par l'Administrateur Monlaü, qui lui a présenté les fonctionnaires et les notabilités de la province ; puis, poursuivant sa tournée, il s'est arrêté aux maisons communes de Go-vap et de Hoc-mon, où les délégués, les doc-phu Lê-van-Thanh et Bui-ngoc-Tho, lui ont à leur tour présenté les autorités cantonales et communales.

Le Gouverneur Général s'est rendu ensuite à Hiêp-hoa où il a été accueilli par M. Dalloz, M. Dubois, Directeur général et M. Peyrolle, Sous-Directeur de la Sucrerie qui lui ont fait visiter en détail cette importante entreprise.

Celle-ci qui traitait en 1928, 16.000 tonnes de canne en a traité 200.000 en 1939, produisant 15.700 tonnes de sucre. Cet accroissement de la production, permis par la modernisation de l'usine et le perfectionnement constant de son équipement, a largement contribué à rendre l'Indochine indépendante des marchés extérieurs dans ce domaine. Sa consommation annuelle, de l'ordre de 22.000 tonnes, est en effet entièrement couverte aujourd'hui par l'industrie locale.

Un tel essor a eu d'heureux effets dans l'agriculture cochinchinoise où s'est développée la culture de la canne à sucre, soit dans la région même de Hiêp-hoa, soit dans d'autres régions d'où la canne arrive par sampans jusqu'à l'usine.

La sucrerie possède elle-même une plantation de 800 hectares qui occupe 1.500 planteurs. 3.500 autres planteurs travaillent pour elle dans la région (contre 200 en 1929). Elle leur fournit chaque année 500.000 piastres d'avances en engrais et en argent. 600 sampans sont utilisés pour le transport de la canne. L'usine emploie 800 ouvriers : on estime qu'au total la sucrerie fait vivre 20.000 travailleurs.

L'entreprise a créé pour son personnel toute une série d'installations sociales, logements ouvriers, maternité (250 naissances en un an, sans un seul accident), garderie d'enfants, école (à laquelle seront ajoutées prochainement deux nouvelles classes conduisant jusqu'au certificat d'études), cercle, terrain de sport, infirmerie (où sont données journellement 90 consultations, tant au personnel de l'usine qu'aux habitants de voisinage, tous les médicaments étant payés par l'entreprise).

Après la visite de cette belle réalisation française, l'Amiral Decoux, accompagné de M. Goutès, Administrateur de la province de Cholon, s'est arrêté à la Délégation de Binh-tri-dong, où il a vivement félicité les autorités indigènes de leur belle attitude, puis à l'Inspection, où lui ont été présentés les fonctionnaires et les notabilités de la province.

DEJEUNER AU GOUVERNEMENT GENERAL

Saigon, 17 décembre. — Le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine et M^{me} Jean Decoux ont offert le 17 décembre un déjeuner auquel ils avaient convié le Gouverneur de la Cochinchine et M^{me} Rivoal, le Contre-Amiral commandant la Marine en Indochine et M^{me} Terraux, le Directeur du Cabinet et M^{me} Gautier, M^{me} André, le Capitaine de Vaisseau Bérenger, commandant le « Lamotte Picquet », M^{me} et M^{lle} Rozel, le Capitaine de Frégate de Quiévre-court, commandant le « Dumont d'Urville », le R. P. Séminel, M. Duchâteau, le Lieutenant de Vaisseau Delort, commandant le « Beryl » et le R. P. Tricoire.

CONFERENCE DE PRESSE AU GOUVERNEMENT GENERAL

Saigon, 17 décembre. — L'Amiral Decoux a réuni dans son Cabinet, le 17 décembre, les Directeurs des journaux français et annamites de Saigon.

En un large tour d'horizon, le Gouverneur Général a exposé devant eux la situation générale intérieure et extérieure de l'Indochine.

Parlant des relations avec le Japon, il a montré comment elles s'étaient normalisées sur la base d'une collaboration loyale et confiante et dans le cadre fidèlement observé de part et d'autre des accords intervenus. Puis il a affirmé sa ferme conviction de voir la délégation économique franco-indochinoise, qui arrivera prochainement à Tokio, mettre au point avec les autorités japonaises des accords également profitables aux deux parties.

Faisant allusion à l'inspection effectuée le matin même dans les provinces de Gia-dinh et de Cholon, récemment touchées par des troubles communistes, l'Amiral Decoux a dit la profonde satisfaction que lui donnait le spectacle d'une Cochinchine unanime à réprover les agissements des agitateurs. Il a indiqué qu'au surplus, cette activité néfaste avait été réprimée avec une énergie résolue et que celle-ci ne se démentirait pas.

Enfin, après un bref historique des relations entre l'Indochine et la Thaïlande, le Gouverneur Général a rappelé les différentes phases de l'attitude adoptée depuis quelques mois par l'Etat voisin. Une fois de plus, il a renouvelé l'assurance que tout acte d'agression serait immédiatement suivi par des représailles sévères.

de notre part. Nos ripostes, d'ailleurs, prendront fin dès que cesseront les attaques des Siamois, qui nous trouveront prêts, quand ils le voudront, à reprendre les conversations.

AUX TERRES ROUGES

Saigon, 18 décembre. — Poursuivant la série de ses visites aux entreprises qui occupent une place de premier plan dans l'économie indochinoise, le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, accompagné de M. Rivoal, Gouverneur de la Cochinchine, s'est rendu le 18 décembre, à la plantation de Quan-Loi de la Société des Plantations des Terres Rouges.

Il y a été reçu par M. Janssens, Inspecteur Général de la Société, M. Durel, Directeur de la plantation de Quan-Loi, M. Bocquet, Directeur des services techniques et M. Haumant, Chef des Services de comptabilité et du Secrétariat, sous la conduite de qui, il a visité en détails les installations et assisté à toutes les opérations effectuées dans une plantation et une usine, depuis la saignée de l'hévéa jusqu'à l'emballage des feuilles de caoutchouc.

La Société des Plantations des Terres Rouges est l'une des plus importantes entreprises caoutchoutières de l'Indochine, puisque sa production, jointe à celles de la Compagnie du Cambodge et de la plantation de Phu-hung, recueillie, sur près de 30.000 à 40.000 hectares de plantations (dont 26,5 % en plants greffés et graines sélectionnées), a presque atteint 22.000 tonnes en 1939. Ce chiffre représente "grosso modo" le tiers des importations indochinoises de ce produit, dont le rôle est capital dans l'approvisionnement de la colonie en devises étrangères.

Le Gouverneur Général s'est particulièrement intéressé aux aménagements d'ordre social réalisés par la société en faveur de ses coolies et de ses employés. L'hôpital, l'école et les villages de la plantation constituent en effet, on le sait, des installations modèles qui assurent aux travailleurs un « standing » exceptionnel.

6.000 personnes environ vivent sur la plantation de Quan-Loi et la Société des Plantations des Terres Rouges, la Compagnie de Cambodge et les plantations de Phu-hung fournissent ensemble les moyens d'existence à 28.000 personnes.

Après avoir été les hôtes de M. et de M^{me} Janssens, au déjeuner auquel avaient été également conviés M. Guillemet et M. Dalloz, Président et Vice-président du Syndicat des planteurs d'hévéas, l'Amiral Decoux et sa suite ont regagné Saigon dans l'après-midi.

LES AUDIENCES DU GOUVERNEUR GENERAL

Saigon, 18 décembre. — L'Amiral Decoux a reçu, le 18 décembre, M. Maestracci de la Rocca, Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Nouméa, et M. Lorenzi, maire de Saigon.

Il reçut, le 19 décembre, M. Surleau, Chef du Service du Contrôle des émissions et de la propagande radiophonique, M. Taboulet, Chef du Service local de l'enseignement, le colonel Pichon, Attaché militaire de France à Bangkok, M. Bohn, Administrateur des Services Civils, M. Alberg, Directeur de la Bornéo et Sumatra, M. Brasey, Inspecteur des Affaires politiques et administratives de la Cochinchine et M. Mariani, Président de la Chambre d'Agriculture de Saigon.

L'AMIRAL DECOUX VISITE LA REGION DE SAIGON-CHOLON

Saigon, 19 décembre. — Accompagné de M. Rivoal, Gouverneur de la Cochinchine, de M. Bussière, Administrateur de la région Saigon-Cholon, et de M. Mazet, Président de la Commission municipale de Cholon, le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, a visité la région dans la matinée du 19 décembre.

Il s'est rendu tout d'abord à la caserne des pompiers où le capitaine Besrest lui a présenté des installations et un matériel qui placent Saigon-Cholon au troisième rang de tout l'Empire français, immédiatement après Paris et Lyon, et au premier rang du territoire d'Outre-Mer. Le Gouverneur Général a pu constater au cours de divers exercices d'alertes exécutés devant lui, la rapidité et la précision d'un personnel parfaitement entraîné et la puissance des moyens de lutte contre l'incendie.

Après s'être arrêté au commissariat central et en avoir parcouru les services sous la conduite de M. Arnoux, Chef des Services de Police de Cochinchine et de Massei, Commissaire central, l'Amiral Decoux est allé inspecter les travaux du pont qui sont en cours d'achèvement à la jonction de l'arroyo chinois et du canal de doublement.

Construit par la Société française d'entreprises de Dragages et de Travaux Publics, commencé en décembre 1938, appelé à être ouvert à la circulation en février ou en mars 1941, long au total de 913 mètres, cet important ouvrage représente une dépense de 600.000 piastres à laquelle le port a contribué pour 50.000 piastres. Il rendra possible la mise en valeur pour des usages industriels d'un vaste îlot com-

pris entre l'arroyo chinois et le canal et qui était resté inutilisé jusqu'à présent faute de moyen d'accès suffisant. Il fournira les communications nécessaires à l'aménagement d'un dépotoir correspondant à l'importance de l'agglomération, il permettra enfin la construction pour l'ensemble de la Région d'un abattoir unique, conçu selon les techniques les plus modernes et susceptible par exemple de conserver 3.600 porcs en stabulation et d'en abattre 1.200 par jour ou même en cas de nécessité 250 à l'heure.

Après s'être fait exposer le plan de ces différents travaux par M. Bussière, par M. Lachamp, Ingénieur de la Région et par le D^r Lebon, Chef du Service Vétérinaire de la Région, le Gouverneur Général a examiné sur place les travaux d'urbanisme en cours de réalisation ou en projet : aménagements des sorties de la ville, création de quartiers neufs, etc... Puis il a visité les installations de l'usine des eaux où il a été accueilli par M. Lauthier, Directeur de la Compagnie des Eaux et d'Electricité de l'Indochine.

DINER AU GOUVERNEMENT GENERAL

Saigon, 19 décembre. — Le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine et M^{me} Jean Decoux ont donné, le 18 décembre, au Gouvernement général un dîner auquel ils avaient convié le Général Commandant la Division de Cochinchine-Cambodge et M^{me} Derendinger, M. Ardin, Président du Grand Conseil, le Capitaine de Vaisseau Commentry, Chef d'Etat-Major de l'Amiral Commandant la Marine en Indochine et M^{me} Commentry, le Lieutenant-colonel Chassier, Commandant de l'Air en Cochinchine et M^{me} Chassier, l'Administrateur de la Région Saigon-Cholon et M^{me} Bussière, le Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Nouméa et M^{me} Maestracci de la Rocca, M. Brasey, Inspecteur des Affaires politiques de Cochinchine, le Président Ballous et M^{me} Ballous, l'Administrateur, Chef de la province de Cholon et M^{me} Goutès, M. Lorenzi, Maire de Saigon, le Président du Syndicat des Planteurs d'hévéas et M^{me} Guillemet, M. Mazet, Président de la Commission municipale de Cholon, l'Agent général des Messageries maritimes et M^{me} Pascalis, M. Bernard, Directeur de l'« Impartial » et M^{me} Bernard, M. Truong-van-Ben, Vice-Président de la Chambre de Commerce, M. Monlau, Administrateur de la province de Gia-dinh, M. Taboulet, Chef du Service Local de l'Enseignement, l'Administrateur-délégué de la Sucrerie de Hiép-hoa et M^{me} Dubois, le Président Lê-quang-Liêm dit Bay, l'Ingénieur en Chef de la Marine Kerdoncuff et Maître Beziat.

LE GOUVERNEUR GENERAL A LA SAMIPIC

Saigon, 19 décembre. — La Samipic a offert, le 18 décembre, à l'Amiral Decoux un thé d'honneur auquel avaient été conviées les principales personnalités de Saigon.

Le Thé d'Honneur offert à l'Amiral Decoux Gouverneur Général de l'Indochine

Ainsi que nous l'annoncions dans notre précédente édition, un Thé d'honneur fut offert hier soir au Gouverneur Général et à M^{me} Jean Decoux par les membres de la S. A. M. I. P. I. C.

Rarement on vit une cérémonie aussi réussie et une foule plus nombreuse en l'immense local du boulevard Galliéri. En effet, les organisateurs de cette manifestation avaient tenu à bien faire les choses et c'est pourquoi on travailla longtemps d'avance à la décoration des salles où couraient des guirlandes de fleurs rehaussées de jets de plantes vertes, le tout dans un cadre chaud et sympathique éclairé d'une lumière éclatante de blancheur.

Tout avait été prévu pour donner à cette fête un caractère à la fois solennel et intime si l'on peut ainsi s'exprimer. C'est pourquoi l'orchestre *Philamipic*, composé des fameux amateurs affiliés à la Samipic formant un groupe jeune et plein d'entrain, avait été convié à venir rehausser cette réunion donnée en l'honneur du Chef de l'Union et de M^{me} Jean Decoux.

La réception

Bien que prévue pour 18 heures précises seulement, nombreux furent ceux qui tinrent à venir un peu plus tôt afin d'assister à l'arrivée du Gouverneur Général.

A partir de 18 heures moins le quart, ce fut un défilé incessant d'autos venant soit de Saigon soit de Cholon pour laisser descendre le flot des invités.

Un service d'ordre imposant canalisait la circulation depuis la gare du tramway « Arras » et il eut fort à faire afin d'éviter les embouteillages. Ainsi se fera-t-on une idée du nombre de personnes qui assistèrent à ce Thé d'honneur particulièrement réussi.

Enfin, à 18 heures précises, arrivaient les voitures officielles et, en tête, celle battant fanion du Gouverneur Général, tout de suite suivie de celle de M^{me} et M. Rivoal.

L'Amiral et M^{me} Decoux furent reçus par les membres du Comité de la Samipic et conduits à la salle de réception se trouvant à l'étage. Une vibrante *Marseillaise* qui figea tout le monde accueillit le Chef de l'Union qui prit place à la table d'honneur ayant à ses côtés M^{me} Jean Decoux.

Parmi les personnalités présentes, on pouvait remarquer au hasard du crayon : le Général et M^{me} de Rendinger, le Contre-Amiral et M^{me} Terraux, MM. de Lachevrotière, Président du Conseil colonial, Lorenzi, Maire de Saigon, Bussière, Préfet de la Région, le Colonel Lemonnier, le Commandant Grubis, le Procureur général Lafrique, le Trésorier-payeur Moutier, Arnoux, Chef des services de la Sûreté, Gauthier et Bailly, respectivement directeur et chef de cabinet du Gouvernement Général, les Administrateurs Goutès, Estèbe, Monlaü, Haelewyn, MM. Taboulet, Tran-van-Sang, Nguyễn-van-Cua, Mazet, Président de la Commission municipale de Cholon, M^{me} Guay Denille, les directeurs des journaux français et annamites, des chefs de services administratifs, des conseillers coloniaux et municipaux, des délégués et notables de tous les coins de la Cochinchine.

Lorsque tout le monde se fut assis, M. Lê-quang-Liêm dit Bay, Président du Comité d'Organisation, se leva et, face au microphone, prononça d'une voix forte un discours d'une tenue parfaite dans lequel il fit ressortir l'espoir du peuple de l'Indochine qui ne doute pas que la Mère-Patrie connaîtra des lendemains pleins de grandeur et de gloire malgré les récents événements.

Le Gouverneur Général, d'une voix posée, forte, empreinte de volonté, fit une réponse d'une haute portée politique retraçant les événements passés et surtout les possibilités futures de l'Empire.

Voici le discours de M. Lê-quang-Liêm dit Bay :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Lorsqu'à travers les ondes nous est parvenue la nouvelle de la défaite militaire de la France, nous, Annamites, avons réalisé, pour la première fois, par l'acuité de la souffrance éprouvée à ce moment, toute la profondeur et toute la sincérité de notre affection à la Patrie française. Le deuil de ses armes a assombri nos cœurs.

Certes, nous savions que, depuis près d'un siècle, les destins de nos deux pays s'étaient soudés, par des peines et des espoirs communs, sur des champs de bataille où nous avions déjà combattu côte à côte aussi bien que dans les pacifiques labeurs des rizières, des plantations et des usines. Un lent endosmose de sentiments et d'idées dont les affinités apparaissaient à chaque instant s'était effectué dans ce pays pour le plus grand bien de nos peuples. Mais il a suffi que le malheur s'abatte sur la Nation protectrice pour que nous prenions plus nettement conscience de notre attachement à son égard et en mesurions toute l'étendue de notre propre infortune.

L'espoir cependant a ranimé bien vite nos âmes lorsque nous avons vu le spectacle magnifique d'une France redressée derrière son Chef illustre, le Maréchal Pétain, avec la volonté farouche de poursuivre, de par le monde, la mission de paix et de bonté à laquelle donnent droit son clair génie et son noble passé.

La leçon de dignité, de sagesse et de volonté qui nous vient de la Métropole ne peut manquer de galvaniser nos énergies et de nous raffermir dans nos devoirs.

C'est pourquoi, Monsieur le Gouverneur Général, les représentants qualifiés des populations annamites de Cochinchine tiennent à dire hautement devant vous l'acte de foi et d'espérance que la grande Nation souveraine leur inspire à cette heure.

Oui, nous avons foi en la France éternelle.

Comment ne croirions-nous pas en Elle quand nous savons qu'elle bâtit toujours sur de l'humain.

Ici même, dans cette Cochinchine que nous avons connue agitée par des dissensions intérieures, ravagée par des épidémies et des endémies meurtrières, Elle nous a apporté, non seulement les bienfaits de sa Science, par la création de dispensaires, d'hôpitaux, de maternités, d'Instituts scientifiques de premier ordre, mais encore, le trésor inestimable de son instruction. Malaxant nos esprits et nos cœurs au creuset de son idéal de bonté et de justice, Elle nous a fait une personnalité qui n'a rien perdu des dons exquis de ses traditions ancestrales mais qui a gagné aux acquisitions solides des cultures occidentales.

La France a réalisé ce prodige d'harmoniser au lieu de les détruire, les tendances diverses, qui, au début, ont pu se heurter parfois, mais qui sont devenus bien vite un faisceau splendide de forces créatrices grâce auxquelles la Cochinchine s'est épanouie rapidement et s'est avancée à côté d'elle sur le chemin du progrès.

A l'heure où des esprits gavés d'idées utopiques s'efforcent de troubler l'harmonie sociale que la France a réalisée dans notre pays, à l'heure grave où, pour le bien de cette harmonie sociale même, une discrimination a dû être faite entre la population saine et les trublions dans la répression nécessaire, il nous est réconfortant, Monsieur le Gouverneur Général, de vous accueillir dans notre Maison commune et de vous remercier d'avoir bien voulu distraire pour nous une heure de votre journée que nous savons particulièrement chargée.

Avec le clair discernement du nautonnier habile qui sait reconnaître le simple « grain » de la tempête et conduire son navire à bon port malgré houles et vents, vous vous rendez compte bien vite que, dans cette Cochinchine, après les heures de tristesse et d'angoisse, chacun, suivant l'exemple du Chef du Gouvernement, s'est remis au travail.

Notre acte d'espérance, il est au cœur du paysan dont les bras enserrant les gerbes riches de la Moisson, il est au cœur de tous nos fonctionnaires, nos commerçants, nos industriels, nos artisans, notre élite, en un mot, qui vous est reconnaissante de l'intérêt que vous ne cessez de lui porter depuis le jour où vous avez pris les rênes de l'Indochine et que vous lui avez témoigné par des actes tangibles.

Parmi ces décisions qui portent l'empreinte de votre déjà grande expérience des hommes et des choses de notre Indochine, il en est une que les populations ont appréciée à sa valeur, c'est le choix du Gouverneur Rivoal pour les diriger dans les jours difficiles que nous vivons.

Le Chef à qui vous confiez les destinées de cette partie de l'Union a l'esprit réfléchi, le regard net et les mains fermes ; nous avons confiance absolue en lui comme il sait pouvoir toujours compter sur nous.

C'est donc dans une étroite collaboration de chaque instant que se poursuivra le rythme accéléré du labeur indispensable à la grande œuvre de rénovation que la France entreprend dans l'immensité de son Empire. Sur la trame solide des méthodes intellectuelles et morales que la force des armes étrangères n'a pas déchirée, nous broderons nos activités quotidiennes et tisserons les destinées communes de la France et de l'Annam.

Mesdames,
Messieurs,

Je vous invite à boire le thé de l'amitié franco-annamite. Vous savez que son parfum se bonifie avec le temps. Quand on en a goûté la saveur, on ne l'oublie pas durant toute sa vie.

Allocution de l'Amiral Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine

MESDAMES,
MESSIEURS,

S'il est pour celui qui a l'honneur de gouverner des heures lourdes de responsabilités et parfois d'inquiétudes, il en est aussi de profondément réconfortantes. C'est à celles-ci que se rattache l'instant présent, où je sens battre près de moi le cœur d'une assemblée dans laquelle se manifeste la représentation fidèle de tout ce qui, en Cochinchine, pense, agit et produit.

Je vous sais gré, Messieurs, d'avoir organisé cette réunion qui me fournit l'occasion de prendre contact, plus étroitement que je n'ai pu le faire jusqu'ici, avec les éléments les plus éclairés de ce pays.

L'attachement que vous me témoignez en m'accueillant aujourd'hui dépasse, je le sais, à la fois ma personne et mes fonctions. J'en reporte l'hommage à la France, à ceux qui président à ses destinées, et d'une manière toute spéciale, au glorieux Soldat qui, fort de l'unanimité recueillie de tout un peuple, a entrepris, avec le même courage qui força naguère la victoire, avec la même résolution et la même foi, la guérison de la Patrie blessée, la restauration de ses traditionnelles valeurs morales, la poursuite, par des voies saines, nobles et viriles, de ses destinées immuables. J'ai nommé le Maréchal Pétain, Chef de l'Etat français.

Messieurs, je veux simplement aujourd'hui, avec la franchise qu'autorise le caractère intime de cette réunion, vous livrer quelques réflexions concernant les problèmes qui font l'objet de nos communes préoccupations.

Les événements internationaux ont, vous le savez, momentanément desserré les liens matériels qui, depuis des années, unissaient la Métropole à la France d'Asie. L'Indochine s'est, soudainement, trouvée devant la nécessité de se replier sur elle-même, sur ce théâtre d'Extrême-Orient, qui, du reste, est géographiquement le sien.

Il en est résulté, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement français, des contacts directs entre l'Indochine et les Gouvernements d'Etats voisins, touchant les intérêts des différentes parties en cause. C'est ainsi que depuis six mois, des tractations se sont engagées entre cette Colonie et la grande puissance extrême-orientale, le Japon, que les nécessités de l'heure amenèrent à nous demander l'octroi de facilités temporaires. Conduits de part et d'autre avec une volonté sincère d'entente, ces pourparlers ont abouti à des accords que vous avez tous présents à la mémoire. Ces arrangements ont jusqu'ici donné satisfaction aux deux parties, sans que, de notre côté, le moindre sacrifice ait dû être accepté quant au principe de notre souveraineté, qui demeure pleine et entière sur tout le territoire de l'Union.

Les premiers accords conclus, dont les Gouvernements contractants — je me plais à le souligner — poursuivent la scrupuleuse exécution, seront bientôt complétés et affermis par des arrangements commerciaux devant avoir pour effet, j'en ai la conviction, d'insuffler une prospérité nouvelle et durable à notre économie. La haute compétence du Chef de la Délégation française, M. le Gouverneur Général Robin, celle des personnalités françaises et indochinoises qui l'assisteront, nous sont un sûr garant que les intérêts de l'Indochine seront définis et défendus à Tokio avec clairvoyance et fermeté.

Si nous avons pu entretenir, et même développer, des relations confiantes et amicales avec le Japon, cette satisfaction nous a été, à notre grand regret, refusée par un autre de nos voisins, la Thaïlande.

Le Gouvernement de cet Etat a cru en effet les circonstances favorables à la remise en cause de questions depuis longtemps réglées, d'une façon définitive, par des traités solennels.

Plusieurs conventions avaient antérieurement fourni au Siam l'occasion de renoncer formellement à toute revendication territoriale à l'égard de l'Indochine, et de manifester son désir d'entretenir avec nous des relations amicales.

Le 12 juin dernier, était signé entre la France et la Thaïlande un pacte de non-agression qui, depuis cette date, a été ratifié par les deux Gouvernements. Il ne reste plus, pour que cet acte diplomatique entre en vigueur, qu'à procéder à l'échange des instruments de ratification.

Le Gouvernement thaïlandais s'est dérobé à l'accomplissement de cette formalité, comme il a éludé la réunion des Commissions mixtes chargées, soit de la nouvelle délimitation du cours du Mékong frontière, soit du règlement des incidents de frontière survenus depuis quelques mois.

Bangkok a cru que l'évolution de la situation internationale lui permettait de changer de ton, et qu'il lui suffisait d'exiger pour que l'Indochine s'inclinât. S'appuyant sur des théories raciales que les ethnologues avertis s'accordent à estimer sans fondement, le Gouvernement du Siam a posé comme condition à la mise en application du pacte de non-agression, la cession de certaines parties du territoire indochinois.

A ces exigences inconsidérées, notre Gouvernement a opposé une fin de non-recevoir. La France, en effet, ne saurait envisager de disposer du sort des populations qui se sont librement confiées à elle, et qu'elle a accepté de protéger. Il ne peut être question pour elle de renoncer ou de faillir à sa mission.

A la propagande mensongère qui a été entreprise, nous avons répondu, avec une fermeté croissante, en opposant aux informations tendancieuses la simple vérité des faits.

Mais le Gouvernement de Bangkok ne s'en est pas tenu aux tracts et aux émissions radiophoniques. Sans pitié pour les innocentes populations qui en ont été les principales victimes, des actes d'hostilité ont été délibérément commis sur le territoire indochinois. Nous y avons répondu ; et nous sommes encore décidés à répondre à la violence par la force. Il faut qu'on le sache, nous en avons la volonté et les moyens.

Cependant, la France et l'Indochine ne nourrissent aucune volonté d'agression. Elles ne nourrissent aucune haine envers les populations d'au delà la frontière, que rien ne sépare profondément — ni dans les mœurs, ni dans la religion — de nos populations du Cambodge et du Laos, et qui sont paisibles comme elles et, comme elles, laborieuses.

L'Indochine est prête à reprendre des conversations avec la Thaïlande au point où les ont interrompues des malentendus ou des erreurs de psychologie qui ne nous sont pas imputables. Elle est prête à appliquer le pacte de non-agression, dans son esprit, et dans sa lettre. Elle affirme avec dignité — et dans la conscience de ses droits — son profond désir de paix.

J'ai tenu à vous entretenir de ces sujets dont votre attention a peut-être été partiellement détournée par de regrettables événements, dont les campagnes cochinchinoises ont tout récemment été le théâtre.

A l'heure où la terre nourricière se couvre des riches moissons, fruits du labeur de tant des vôtres, une mino-

rité d'agitateurs, abritant d'une idéologie dissolvante leurs procédés criminels, a fait couler le sang annamite et aussi le sang français.

Les pouvoirs publics, sans se laisser surprendre, ont rapidement dominé la situation. Le mouvement a été jugulé, et l'épuration se poursuit heureusement.

Je rends ici hommage à la décision et au dévouement des autorités françaises et indigènes, à la loyale activité de nos forces de police et de la Garde civile, à l'efficace collaboration que leur ont apportée l'armée et la marine. Tous ont entièrement répondu à la confiance qui avait été placée en eux ; chacun sera récompensé selon ses mérites.

Je m'incline devant la mémoire des innocentes victimes. Je leur promets que justice sera faite, et que toutes mesures seront prises pour que d'autres, comme elles, ne tombent pas sous les coups de lâches assassins.

Mon avertissement, je l'espère, sera entendu par les derniers de ce qui, dans ce pays, désireraient persister à semer la division et la haine, génératrices du désordre et de la misère.

**

Dans une Indochine qui n'a pas connu et qui, j'en suis convaincu, ne connaîtra pas les horreurs de la guerre étrangère, il importe que, comme dans la Métropole, se réalise derrière le Gouvernement l'union des bonnes volontés et des énergies.

Ce n'est pas sous la forme d'un bouleversement anarchique, mais bien à la faveur d'une évolution ordonnée et progressive que nous construirons ensemble « l'ordre nouveau » devant, dans la concorde et l'espoir, conduire ce pays vers ses destinées heureuses et prospères. Mais il est essentiel que cet ordre nouveau, chacun de nous s'attache tout d'abord à le réaliser en lui-même, par une acceptation résolue des hiérarchies et des disciplines nécessaires, par la subordination radicale des soucis égoïstes à l'intérêt général, par la ténacité dans l'effort, par le respect confiant d'une autorité qui doit journellement faire face aux plus redoutables difficultés.

Cette autorité se trouve, sur le plan cochinchinois, représentée par un Chef qui, suivant l'heureuse expression de M. Lê-quang-Liêm, a l'esprit réfléchi, le regard net et les mains fermes. Je saisis cette occasion pour renouveler à M. le Gouverneur Rivoal l'expression de ma confiance, et pour me féliciter avec vous de sa récente confirmation dans les fonctions de Gouverneur de la Cochinchine. L'affectueux attachement qu'éprouve pour lui cette Colonie facilitera sa mission. Vous tiendrez en effet à l'aider dans sa lourde tâche, en lui apportant, sans réserve, la collaboration totale qu'exigent les disciplines nouvelles.

Je suis sûr qu'il en sera ainsi. Aussi bien, les mots de « Travail, Famille, Patrie » que le Maréchal a placé au fronton du nouvel Etat français sont-ils déjà la devise véritable de ce pays.

La laborieuse Cochinchine est une réalité dont, à chacun de mes déplacements, je mesure davantage l'étendue. Il y a ici comme un bourdonnement de ruche. C'est l'obscur labeur du travailleur de la glèbe, qui peine sous le soleil pour améliorer sans cesse le rendement des rizières cochinchinoises. C'est cette imposante forêt d'hévéas que nos efforts conjugués, Français et Indochinois, ont fait sortir du sol, dans l'ordre et l'harmonie, et d'où coule, comme un lait généreux, ce latex qui est l'or de la Cochinchine.

Ce sont ces industries jeunes, mais si modernes et si attentives en leurs réalisations sociales ; ce sont ces mille artisans qui emplissent vos faubourgs de leur activité féconde, et qui chaque jour s'ingénient à perfectionner leurs productions. C'est enfin cette ardeur à s'instruire d'une jeunesse intelligente, qui peuple nos établissements scolaires, qui fait honneur à nos facultés et à nos grandes écoles, et à laquelle, dans l'organisation indochinoise de demain, sera réservée une place sans

cesse plus grande, où le mérite recevra son équitable rémunération.

La Cochinchine au travail saura demeurer fidèle à ses coutumes ancestrales. Seuls, quelques esprits légers ont pu croire que le progrès pouvait s'accommoder d'un oubli des disciplines familiales. Vous savez que c'est là un dangereux sophisme. Vous savez aussi que la famille française, comme la famille cochinchinoise, demeure le gage essentiel de la stabilité et de la morale sociales. Vous garderez donc précieusement, j'en suis sûr, l'unité, l'autorité et le culte de la famille.

Quant à cette grande famille, la Patrie, dont nous sommes tous ici les serviteurs dévoués, ce que vous en avez dit, M. Lê-quang-Liêm, en termes si élevés et si touchants, souligne lumineusement que c'est bien aux époques difficiles et dans les moments de crise, quand il n'est plus question des vaines spéculations de l'esprit, que se manifeste impérieusement cette communauté d'intérêts, d'idées et de sentiments qui fait « la Patrie ». Il ne saurait plus être question de « rapprochement franco-cochinchinois », formule désormais périmée. Parlant à une élite qui pense, agit et réagit comme nous-mêmes, nous nous bornerons à rappeler ici que la Cochinchine est désormais terre française, que notre Patrie commune, c'est la France, la France généreuse et résolue, la France qui demeure l'une des lumières éternelles du monde.

La France a déjà dans le passé marqué votre pays, vos personnes, vos esprits, d'un sceau indélébile. Il n'est que de prendre contact avec les élites cochinchinoises pour constater que la Mère-Patrie et sa fille aînée ont une même façon de penser, de sentir, de réagir ; leurs sangs même se mêlent chaque jour davantage. Leur union est désormais à la fois physique et spirituelle. Aucune puissance, aucun événement ne peuvent plus séparer deux pays qui s'intègrent si totalement l'un dans l'autre.

Dans cette union totale, dans la paix, l'ordre et la discipline, la Cochinchine saura poursuivre heureusement, j'en ai la conviction, ses destinées.

Les applaudissements crépitèrent longuement saluant la fin de ce magistral exposé puis chacun dégusta les excellents petits-fours remplissant les assiettes se trouvant le long des tables en dégustant une tasse d'un excellent thé tandis que l'orchestre *Philamipic* jouait les meilleurs morceaux de son répertoire.

Ce n'est qu'à 8 heures moins vingt-cinq que cette belle fête prit fin. Chacun se retira emportant un beau souvenir de plus des choses aimables de cette belle Cochinchine si accueillante et généreuse.

UNE INSPECTION DE L'AMIRAL DECOUX

Saigon, 20 décembre. — Le Vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, accompagné de M. Rivoal, Gouverneur de la Cochinchine, a poursuivi et terminé, le 20 décembre, la série de ses inspections dans les provinces cochinchinoises, récemment touchées par les incidents communistes que l'on connaît.

L'Administrateur Vilmont et le Quan-vê-Huy, Truong-van-Hao à Tanan, l'Administra-

teur Dufour à My-tho, l'Administrateur Pommez à Vinh-long, l'Administrateur Colas et le Doc-phu Pham-van-Chi, à Can-tho, l'Administrateur Landron à Sadec se sont faits auprès du Gouverneur Général les interprètes d'une population unanime à réprover les agissements criminels de quelques perturbateurs et résolue à poursuivre en paix son labeur sous la protection française et dans l'ordre français.

Dans ces différents centres et avant de se faire présenter les fonctionnaires et les notabilités, l'Amiral Decoux a exprimé sa confiance en des autorités indigènes et une population qui dernièrement ont su donner la mesure de leur fidélité agissante ; il a réaffirmé sa volonté de châtier sans faiblesse les coupables ; il a tenu enfin à féliciter ceux qui se sont particulièrement distingués au cours des récents événements.

A My-tho, à Vinh-long et à Can-tho, le Gouverneur Général s'est rendu à l'hôpital pour y visiter les agents de la force publique blessés dans l'accomplissement de leur devoir.

A My-tho, il est allé s'incliner devant la dépouille mortelle du Doc-phu Vinh, grand serviteur de la France, récemment décédé et dont on sait la belle conduite pendant la guerre de 1914-1918.

DINER AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Saigon, 20 décembre. — L'Amiral et M^{me} Jean Decoux ont offert le 19 décembre au Gouvernement général un dîner auquel ils avaient convié le Gouverneur de la Cochinchine et M^{me} Rivoal, le Président du Conseil colonial et M^{me} de Lachevrotière, le Procureur général près la Cour d'Appel de Saigon et M^{me} Lafrique, le Contre-Amiral Commandant la Marine en Indochine et M^{me} Terraux, le Directeur de la Banque de l'Indochine et M^{me} Bruno, M. Wolf, Administrateur de la province de Thu-dau-mot, le Directeur des Distilleries de l'Indochine et M^{me} Bardouillet, M. et M^{me} Ng-van-Cua, M^{me} Lalung-Bonnaire, Conseiller colonial et M^{me} Lalung-Bonnaire, M. Mariani, Président de la Chambre d'Agriculture, M^{me} Paris, Bâtonnier de l'ordre des avocats, l'Inspecteur général de la Société des Plantations des Terres rouges et M^{me} Janssens, le Directeur de la Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient et M^{me} de Ligondès, le Dôc-phu Nguyễn-van-Tham, le Capitaine de Corvette Mercadier, Commandant le « Tahure » et M^{me} Mercadier, M. Haelewyn, Chef du Cabinet du Gouverneur de la Cochinchine, M. d'Or, Commandant de l'Aéroport de Tan-son-nhut, le Dôc-phu et M^{me} Lê-van-Giap, le Lieutenant de Vaisseau Picheral, Officier d'Ordonnance de l'Amiral Terraux et M^{me} Picheral, le Directeur

de l'Agence d'Air-France et M^{me} Richet et M. Bailly, Chef du Cabinet du Gouverneur Général.

L'ALLOCUTION RADIODIFFUSÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

« C'est à tous les Indochinois que je parle ce soir, mais c'est d'abord aux Cochinchinois : je veux leur dire merci. Je viens de passer parmi eux quelques jours seulement qui m'ont paru trop brefs, mais pendant ces courtes journées, j'ai vu beaucoup d'hommes et pu observer bien des choses. Les impressions des uns, le spectacle des autres m'ont inspiré un profond sentiment de réconfort, ils ont justifié ma confiance.

« Que les hommes de Cochinchine trouvent dans les paroles que je leur adresse ce soir l'expression de mes remerciements.

« J'ai parcouru — très rapidement — les agglomérations de Gia-dinh, Cholon, Tan-an, My-tho, Vinh-long, Can-tho, Sadec. J'ai visité les régions qui furent tout récemment troublées par une agitation criminelle. Je me suis arrêté spécialement en des points où des incidents s'étaient produits. Partout, j'ai trouvé une population parfaitement calme et résolue. Ce mouvement, d'inspiration communiste, vous le savez, a été réprimé immédiatement avec toute l'énergie qui s'imposait.

« Je n'ai pas toléré et ne tolérerai pas davantage dans l'avenir qu'une poignée de rebelles prétende troubler ce pays dont la sécurité m'a été confiée. J'entends que désormais tous les honnêtes gens sachent bien qu'ils seront soutenus, protégés et défendus.

« J'ai d'ailleurs eu la profonde satisfaction de constater que j'étais parfaitement compris. Je n'ai trouvé autour de moi que des visages ouverts et résolus. Les paroles de confiance qui m'ont été partout prodiguées me sont allées au cœur et j'ai eu d'autant moins de peine à les juger sincères qu'elles avaient été précédées par des actes. Ceux qui les ont prononcées avaient eu l'occasion, auparavant, de faire la preuve de leur fidélité. Rien n'est plus précieux au Chef de la Colonie que de tels témoignages, rien ne saurait le toucher davantage : je sais désormais pouvoir compter sur la collaboration de tous les hommes de bonne volonté de l'Union indochinoise. Ma tâche s'en trouvera grandement facilitée.

« L'expérience que je viens de faire confirme une vérité bien connue. C'est dans l'adversité qu'on connaît la vraie vertu des nations comme celle des hommes. Une fois de plus, notre France éternelle, renouvée par la grande œuvre du Maréchal, après avoir cru toucher le fond des abîmes, se relève, fidèle à son histoire et à ses traditions immuables.

« Mais si les événements que nous vivons aujourd'hui sont conformes à la ligne dramatique de notre histoire nationale, ils comportent cependant un élément qui n'y était encore jamais apparu. Je veux parler de l'Empire français d'outre-mer : l'Empire, dans son ensemble, s'est si parfaitement identifié à la Mère-Patrie, qu'après avoir fraternellement partagé ses épreuves, il participe aujourd'hui, il participera plus encore demain, à l'éclosion de notre nouvelle jeunesse.

« Permettez-moi de répéter ce que je disais hier, dans un discours prononcé dans des circonstances émouvantes : chacun de nous désormais est personnellement responsable du destin de la Patrie, et c'est parce que chacun de nous saura opérer d'abord en lui-même la rénovation des grandes vertus viriles, le sens du devoir, la discipline, le dévouement total à la chose publique, que cette œuvre, peu à peu, s'édifiera et sera digne de durer.

« La tâche, ici, en Indochine, est peut-être plus facile qu'ailleurs, car elle répond à une tradition établie.

« Depuis que le Gouvernement français m'a confié la responsabilité de ce pays, j'ai dû, vous le savez, assumer de rudes devoirs qui ne m'ont pas souvent permis de quitter mon poste de commandement de Hanoi. Pourtant, je m'en suis éloigné chaque fois que les circonstances m'en ont laissé la possibilité, et je suis allé voir sur place, aussi bien dans le Nord que dans le Sud, plusieurs des grandes réalisations indochinoises, qui sont toutes des réussites françaises.

« De ces visites, je suis revenu chaque fois plus confiant : la sève vit toujours dans ce pays qui conserve aussi ardents le goût d'agir et l'art de créer. Ce qui a été fait ici témoigne d'une foi en l'avenir qui est le propre d'une race saine et d'un esprit jeune. Les hommes d'action qui ont conçu ces choses, qui les ont réalisées, qui continuent chaque jour à en élaborer de nouvelles en prévision des tâches de demain, les épargnants français, qui ont confié leurs capitaux à ces grandes entreprises de l'Union indochinoise, tous ont donné la preuve de leur magnifique confiance dans l'avenir.

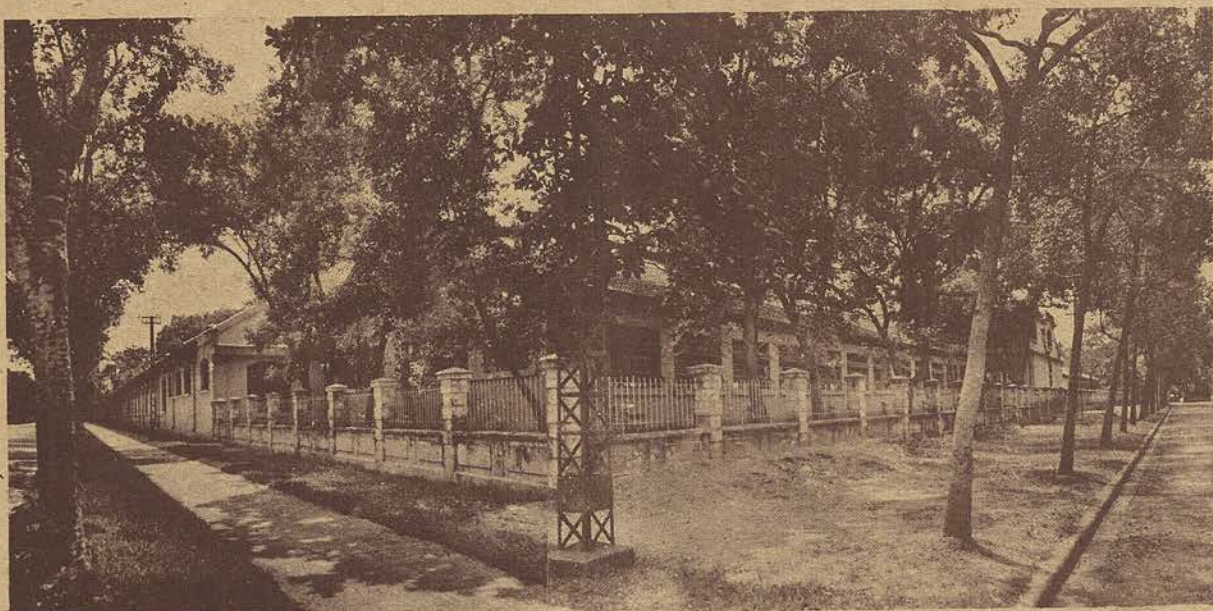
« Je sais que cette confiance demeure intacte. On m'a fait part de vastes projets et présenté des plans grandioses. Déjà l'on songe partout au jour où la France relevée de ses ruines pourra contempler avec fierté l'œuvre accomplie, renouvelée par ses fils d'outre-mer, fidèles à leurs origines et dignes des vertus ancestrales.

« Elle sera fière aussi de voir les populations autochtones si intimement mêlées à notre œuvre. Tout ce que le Français ont créé dans ce pays, ils l'ont fait en collaboration avec le la-bour indigène. Toutes les entreprises qu'ils ont fondées font surgir pour le pays des richesses nouvelles, dont la masse a immédiatement profité. Dans telle usine que je visite, on me rappelle que 20.000 personnes vivent directement de l'entreprise : 10.000 vivent d'une autre affaire ; 30.000 d'une troisième, et il en est aussi dans toute l'Indochine.

« Ces choses sont connues de tous, mais il n'était pas mauvais, peut-être de les rappeler, au moment où certaine propagande étrangère, que je ne désignerai pas, nous prodigue les accusations les plus basses et les plus ridicules. Je ne veux pas revenir sur des questions de politique extérieure que j'ai déjà traitées hier ; je me contenterai de rappeler que l'Indochine française quoi qu'on puisse feindre d'en penser ailleurs, et qu'on souhaite sans doute, demeure une entité vivante et durable.

« J'ai étudié, depuis plusieurs mois, bien des rapports, réfléchi sur beaucoup de chiffres, de statistiques, de projets. Mais, depuis quelque temps, et tout spécialement ces jours-ci, j'ai vu mieux ; j'ai contemplé l'Indochine au travail ; j'ai éprouvé par moi-même les réalités qu'exprimaient ces rapports et ces chiffres. Partout j'ai senti battre un cœur jeune et ardent, animé d'une volonté intacte et d'une résolution réfléchie.

« Ce sont là des armes que rien ne remplace ; ce sont les leviers puissants qui nous permettront d'aborder sans trembler les tâches de demain ; ce sont les instruments avec lesquels, tous ensemble, Français et Indochinois, nous forgerons d'une même âme l'avenir. »



INDUSTRIE ET MÉTIERS

L'Ecole des Métiers de Hanoi

L'Indochine, très engagée dans sa structure agricole et artisanale s'ouvre à l'industrialisation. La prospérité des transformations manufacturières s'affirment de plus en plus. La Colonie peut se suffire aujourd'hui en savon, en sucre, en cigarettes ordinaires (Saigon-Cholon), en cotonnades courantes (cotonnière de Nam-dinh). Une nouvelle société (la Lainière d'Haiphong) produit déjà un fil de laine à tricot et peut-être, aurons-nous bientôt du drap confectionné, ici, sur place, grâce aux efforts de ses techniciens.

Dans la section métallurgique, les exemples sautent aux yeux et s'il fallait énumérer ici les ateliers de constructions et de réparations mécaniques, il faudrait y employer une bonne page. Dans une autre branche, les Cimenteries d'Haiphong fournissent aussi un bel exemple de l'activité déjà vieille de l'industrie française en ce pays.

Grâce à cet effort manufacturier, des milliers et des milliers d'hommes et de femmes reçoivent un salaire et, de cette sorte, s'est amorcé déjà un léger relèvement de la condition sociale de la collectivité travailleuse de ce pays. Lorsqu'on réfléchit à la surpopulation formidable de notre delta nordique, cette considération a aussi son importance.

Ces exemples montrent combien les richesses

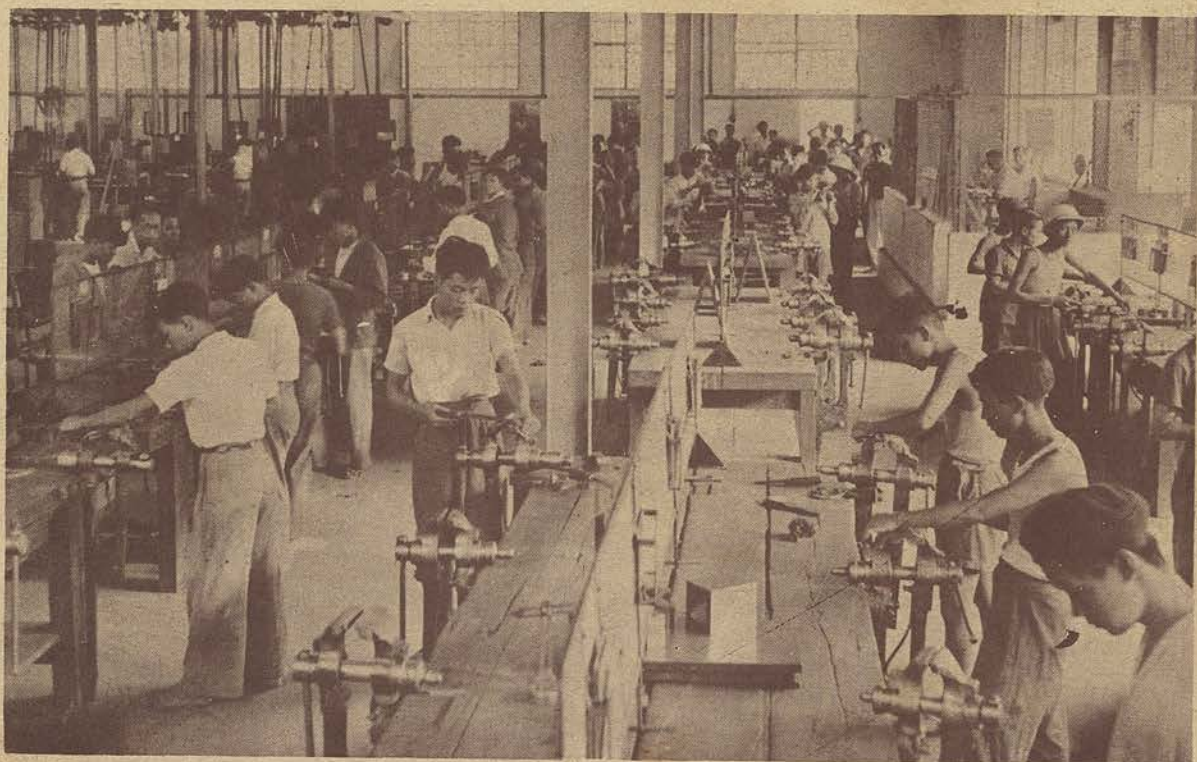
de la main-d'œuvre locale, encadrées par la puissance technique française, peuvent continuer à créer des moyens nouveaux de travail.

Des moyens nouveaux de travail ! Il s'agit en fait d'une nécessité urgente. Nous n'avons plus à compter et, ceci, pour bien longtemps, sur l'importation métropolitaine.

Désormais l'Indochine doit trouver chez elle, ou dans l'Extrême-Orient, les produits manufacturés qui lui sont nécessaires.



Voici le pont arrière d'une automobile
qui livre ses secrets.

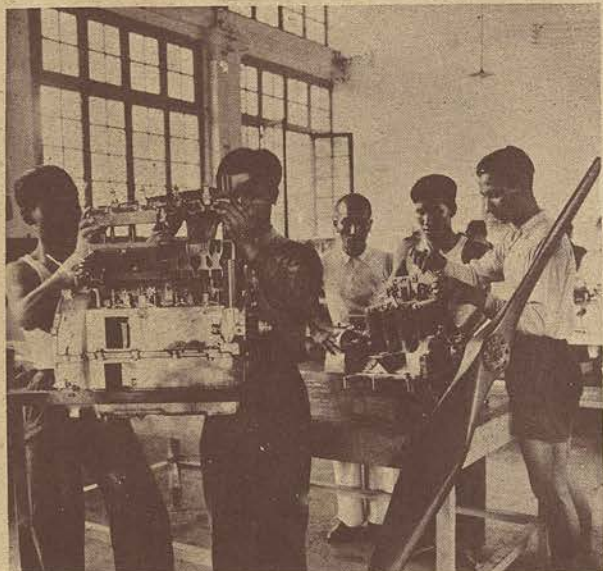


Ateliers d'ajustage.

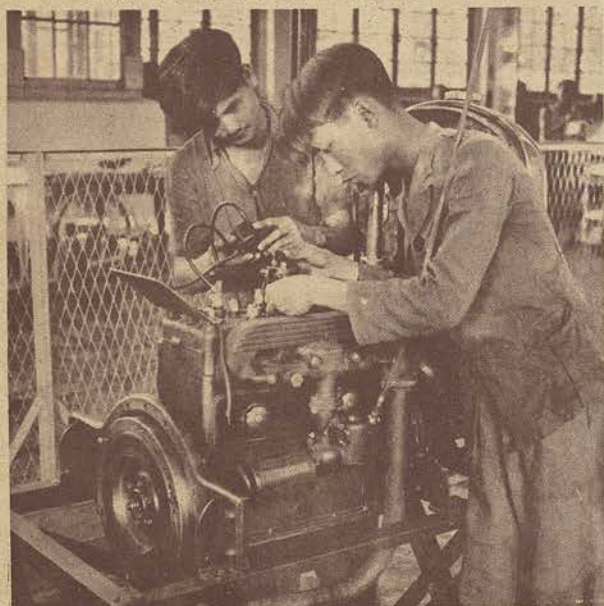
Ci-dessous : Voici, dans le grand atelier, les ajusteurs débutants ; ils sont de 1^{re} année.



J'entends déjà des objections s'élever. Outre des capitaux, des techniciens, avez-vous sous la main une main-d'œuvre organisée, instruite, des cadres subalternes, des chefs d'ateliers, des contremaîtres, des spécialistes ?



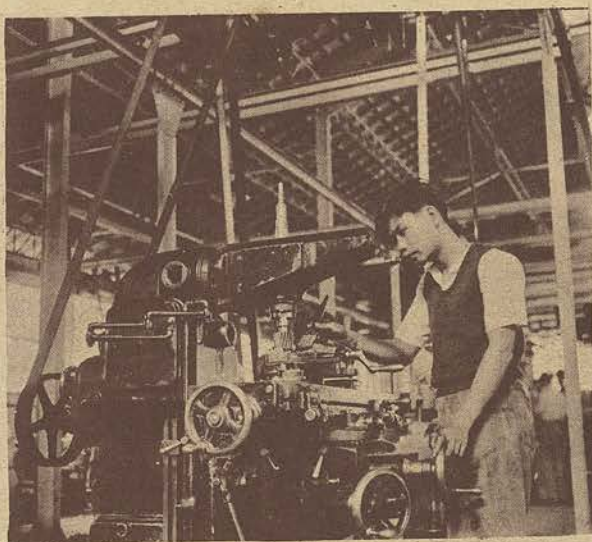
Etude sur un moteur à explosion « coupé ».



L'allumage d'un moteur à explosion

A cette objection, il est heureusement permis de répondre affirmativement — en partie du moins.

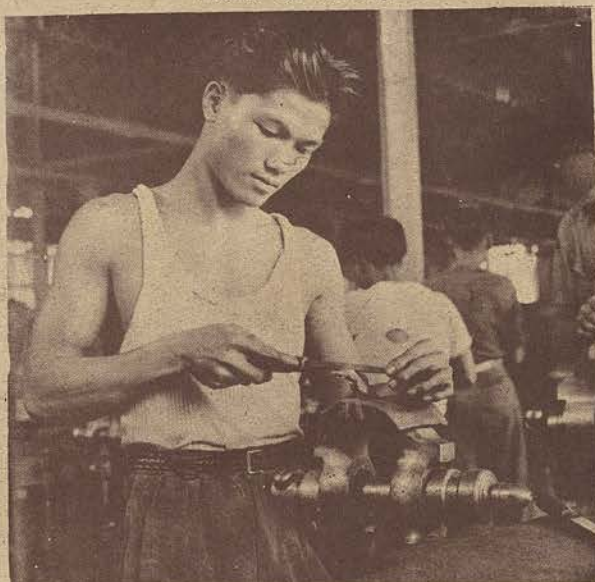
L'Enseignement technique en effet n'est pas né d'hier en Indochine. Depuis de longues années déjà l'Ecole d'Industrie de Hanoi et l'Ecole des Mécaniciens de Saigon forment chaque année des jeunes gens que l'industrie locale absorbe immédiatement. J'ai questionné personnelle-

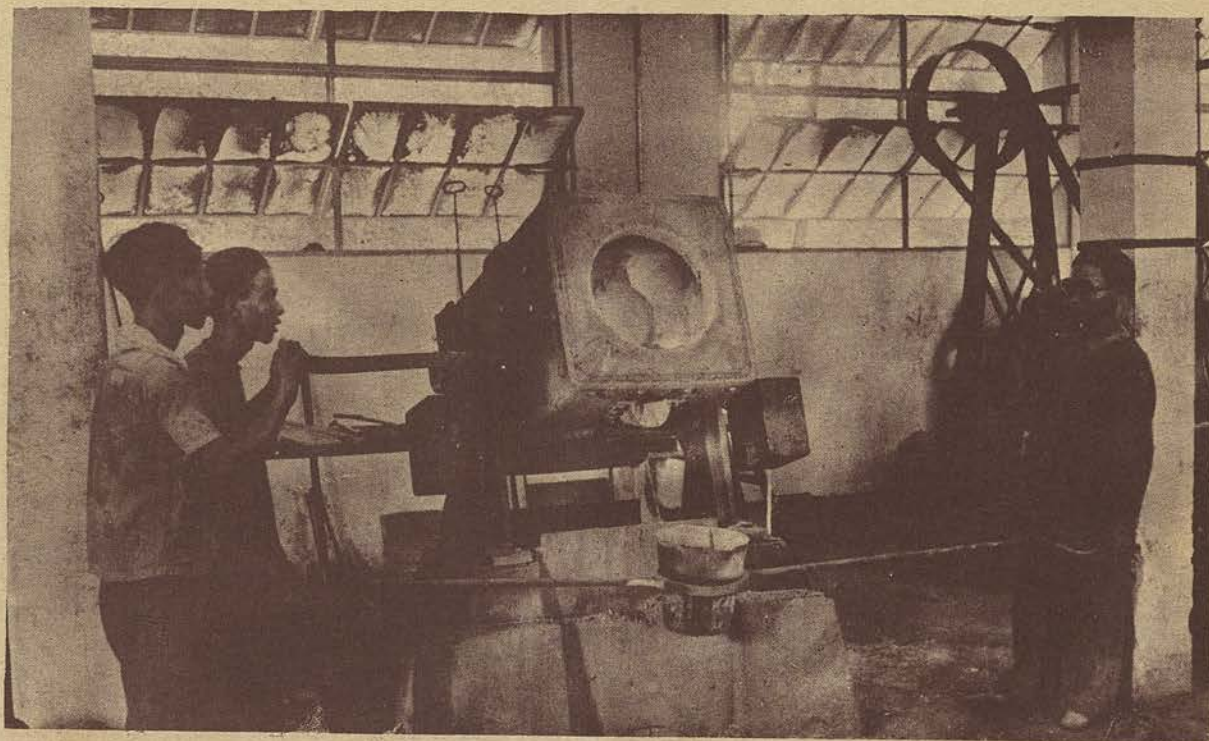


La fraiseuse au travail.

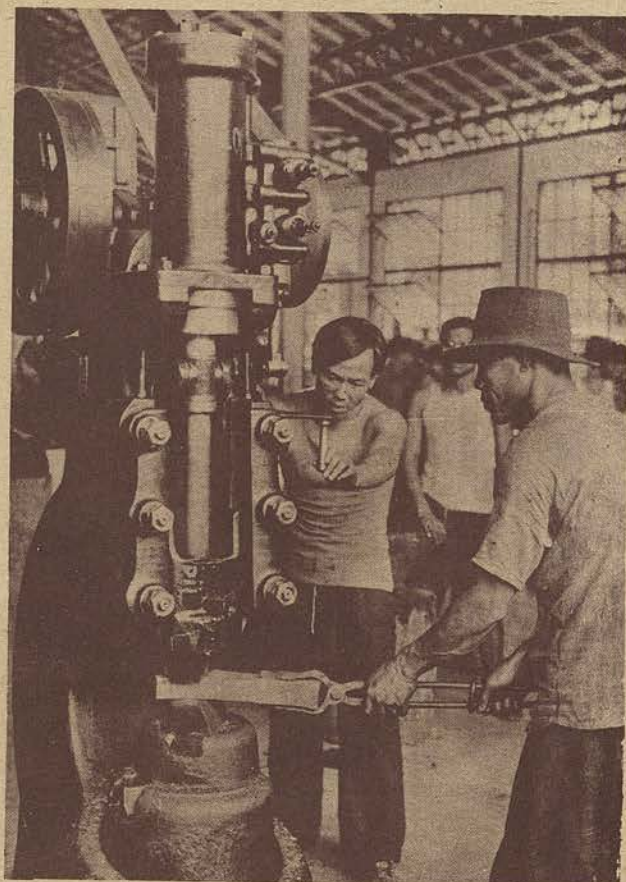


Atelier de tournage.





Une coulée au four oscillant.



Au Marteau pilon.

ment quelques directeurs d'ateliers, tous sont satisfaits de la qualité de leur travail et de leur rendement.

Pourtant, étant donné notre prochain développement manufacturier, nos écoles professionnelles devaient-elles pouvoir en satisfaire les besoins en personnel.

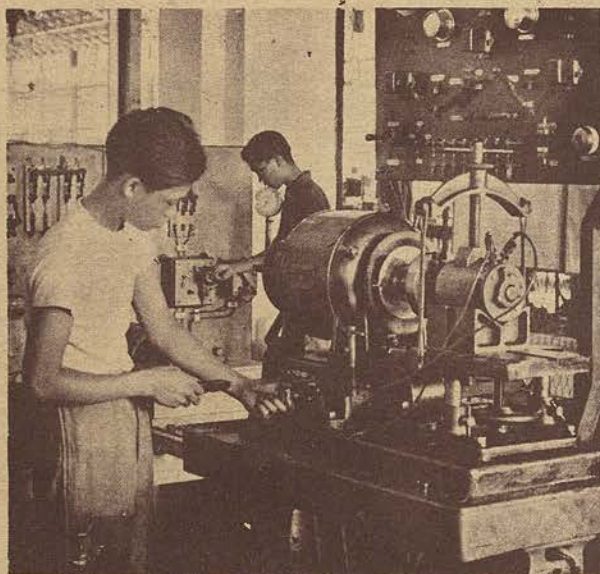
Le nécessaire a été fait.

L'enseignement technique indochinois a créé à Hanoi une *Ecole des Métiers* destinée à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, immédiatement utilisable pour les fabrications en séries et interchangeables. Parallèlement, l'Ecole pratique d'Industrie a été améliorée en installation et programmes afin de permettre la préparation des éléments futurs de maîtrise subalterne.

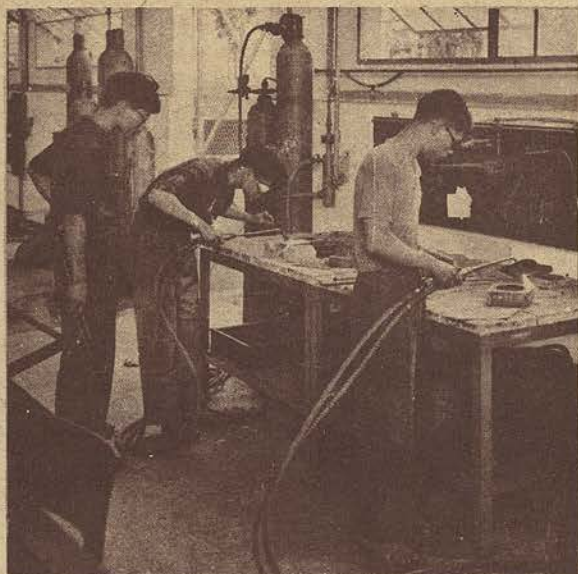
Son ensemble constitue l'*Ecole de Métiers et pratique d'Industrie de Hanoi*. Il en sortira chaque année des ajusteurs, outilleurs, des ajusteurs-monteurs, des tourneurs, fraiseurs, raboteurs, électriciens-installateurs, électriciens-mécaniciens, des chaudronniers, des forgerons, soudeurs, trempers, fondeurs, etc... De même, de son bureau d'études, des dessinateurs industriels.

On avait coutume de prétendre, jusqu'à ces temps derniers, que l'Industrie était une évolution qui ne correspondait pas aux goûts des Annamites. « Ils dédaignent les arts manuels » disait-on.

La preuve du contraire est désormais éclatante. Deux mille jeunes gens ont demandé, cette



Etude d'un moteur électrique.



Soudure acétylénique.

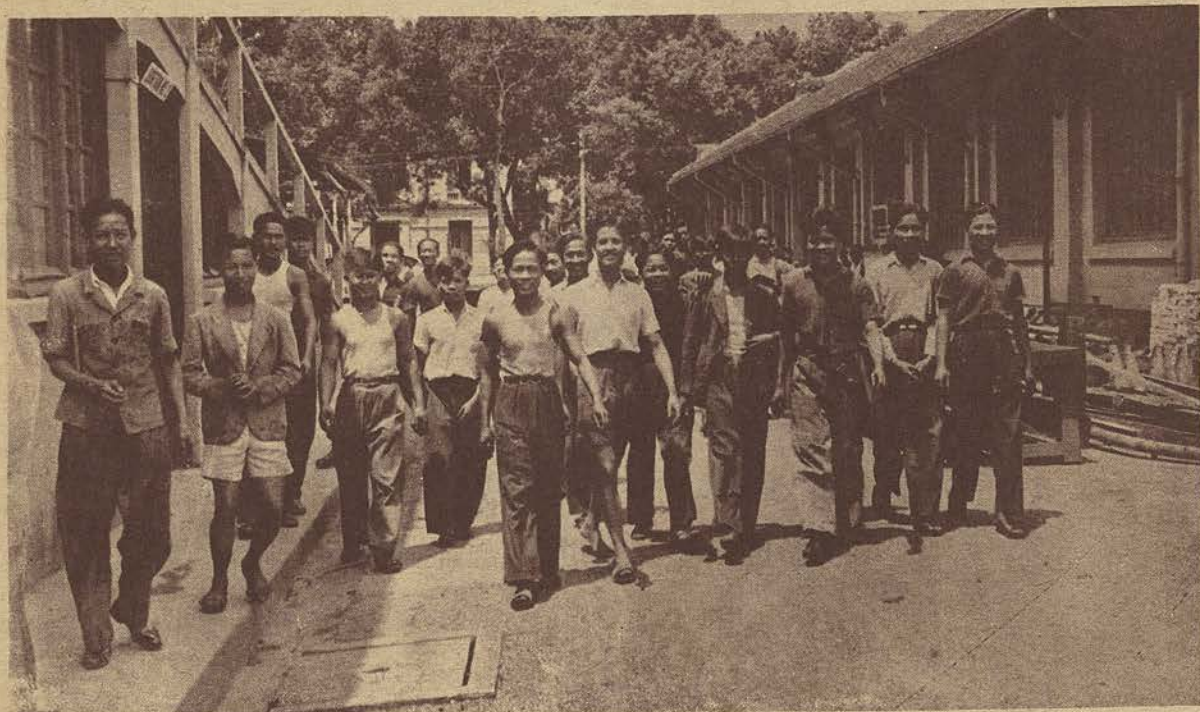
année, à suivre les cours de nos écoles professionnelles d'Hanoi et malheureusement nous avons pu seulement en accepter deux cents ! Mais l'Administration fait le nécessaire pour parer à cet état de choses. Un internat de trois cents places, en effet, va pouvoir recevoir les jeunes Indochinois des provinces éloignées et des pays autres que le Tonkin.

Ainsi, peut-on dire que l'Indochine et les Indochinois ont compris qu'un enseignement réaliste, un enseignement concret attaché aux mé-

tiers et à la réalité économique leur était nécessaire.

Au moment où la Colonie s'ouvre à une industrialisation, notamment de transformation, avons-nous ainsi la satisfaction de constater que dans cette branche aussi, ses enfants, parmi les plus humbles, bien souvent, ont compris la saine nécessité de la servir, ainsi, honnêtement, loyalement.

J.-N.



Elèves dont le travail renforce la vigueur.

A L'UNIVERSITÉ



L'arrivée de l'Amiral DECOUX



M. CHARTON, Directeur de l'Instruction publique et de l'Information prononce son discours

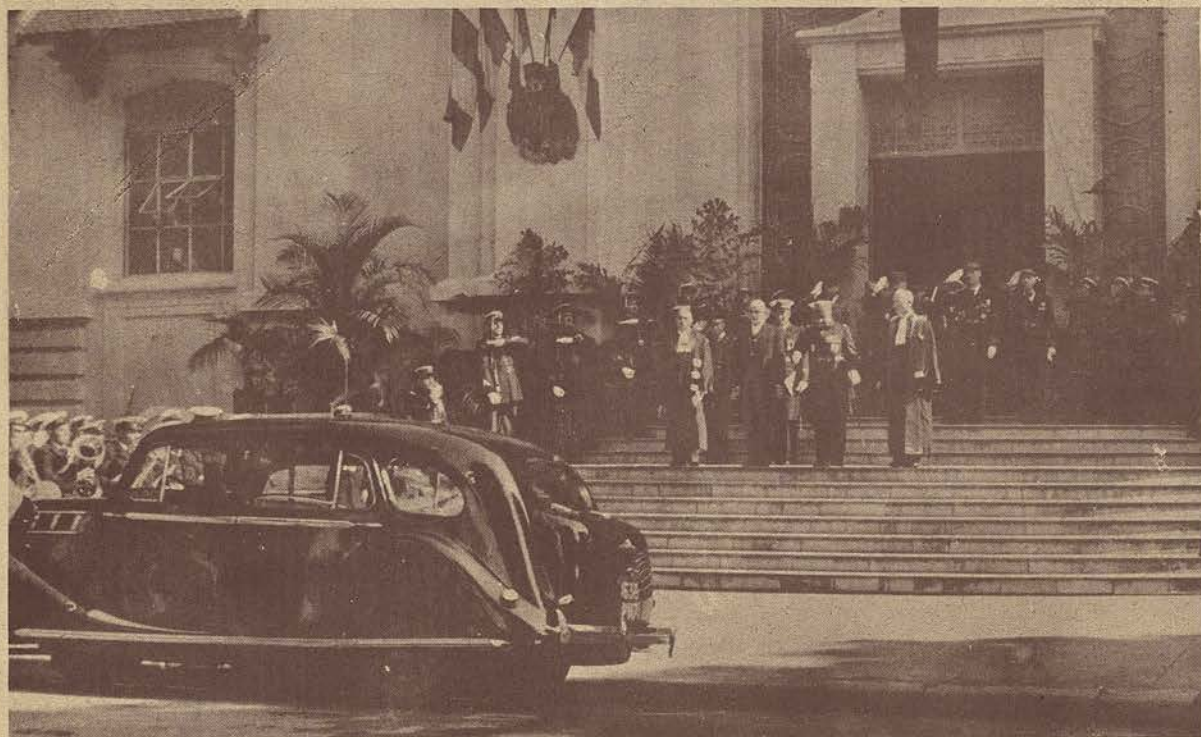


La réponse de l'Amiral

A L'UNIVERSITÉ



Au premier rang (de gauche à droite): Le Général HECKENROTH ; M. MANTOVANI, Directeur des Affaires Politiques ; le Général SUMITA ; S. E. HOANG-TRONG-PHU ; M. Pierre DELSALLE, Secrétaire Général ; le Général de Corps d'Armée MARTIN ; M. GRANDJEAN, Résident Supérieur au Tonkin ; M. DUPRÉ, Directeur de la Justice ; M. GASSIER, Inspecteur Général des T. P.
Ci-dessous : l'Amiral DECOUX quitte l'Université.



Excursion en Baie d'Along

L'Office Central du Tourisme Indochinois, dans un but de propagande touristique et aussi pour rendre plus amicales encore les relations entre l'Indochine et le Japon, a offert aux membres de la Mission Economique japonaise actuellement à Hanoi une promenade en Baie d'Along.

Au cours du voyage la Mission a visité les installations de la Société des Ciments Portland ainsi que la Manufacture des Tapis de Hang-kên à Haiphong, les décrets de la Société des Charbonnages du Tonkin à Campha-Mines et les installations de la Compagnie Minière et Métallurgique de Quang-yên.

La promenade de la Baie d'Along, objet principal du voyage, a beaucoup intéressé les membres de la Mission qui y ont retrouvé tout le pittoresque de la Mer Intérieure du Japon mais en beaucoup plus sauvage.

Il en sont revenus absolument enchantés, s'étonnant cependant que cette merveille du Tonkin ne soit pas plus connue et ont à plusieurs reprises manifesté très chaleureusement leur contentement.

Voici quelques photos prises au cours de cette promenade.



Haiphong

Devant la Cimenterie
Réception des touristes
par M. CHENU

Campha-Mines

Au découvert.



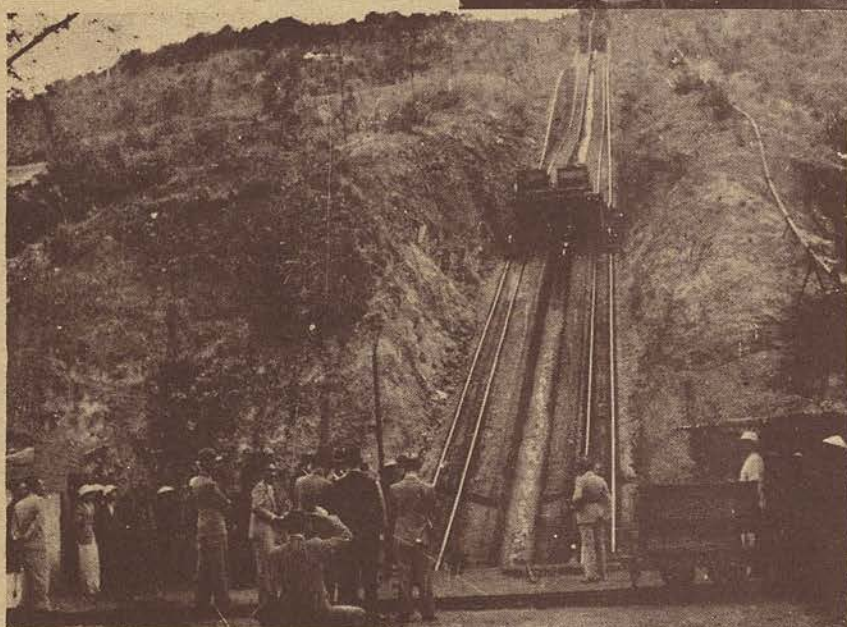
Campha-Mines :

Sur le plan incliné funiculaire
pour la descente.

EXCURSION EN BAIE d'ALONG

CAMPHA-MINES :

*Sur le plan incliné
funiculaire, au découvert
de la Mine*



CAMPHA-MINES :

*Devant
le plan incliné
funiculaire*

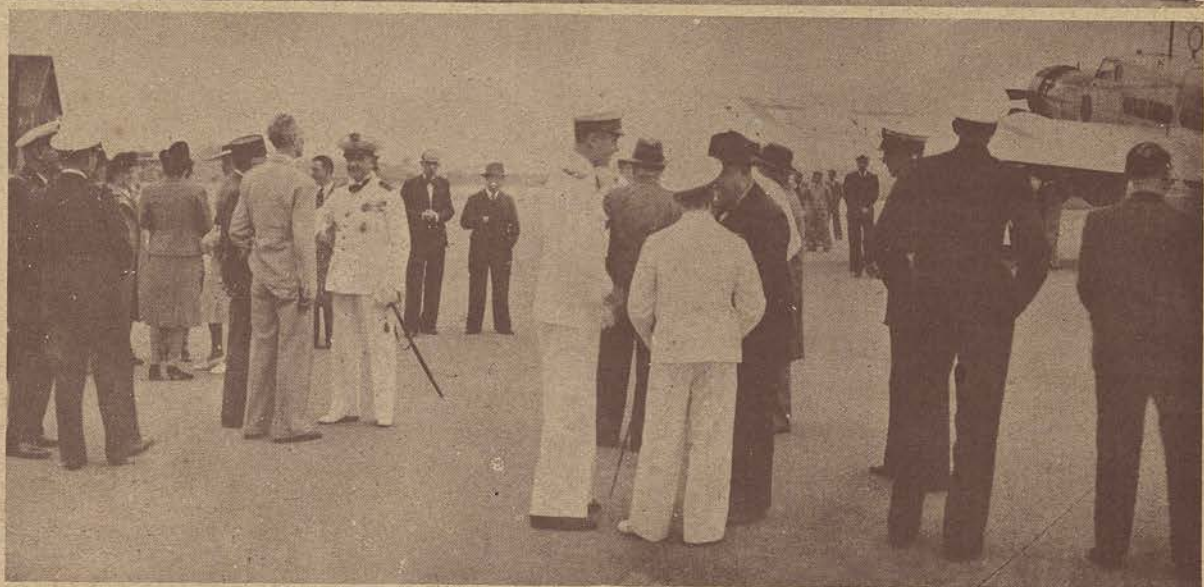
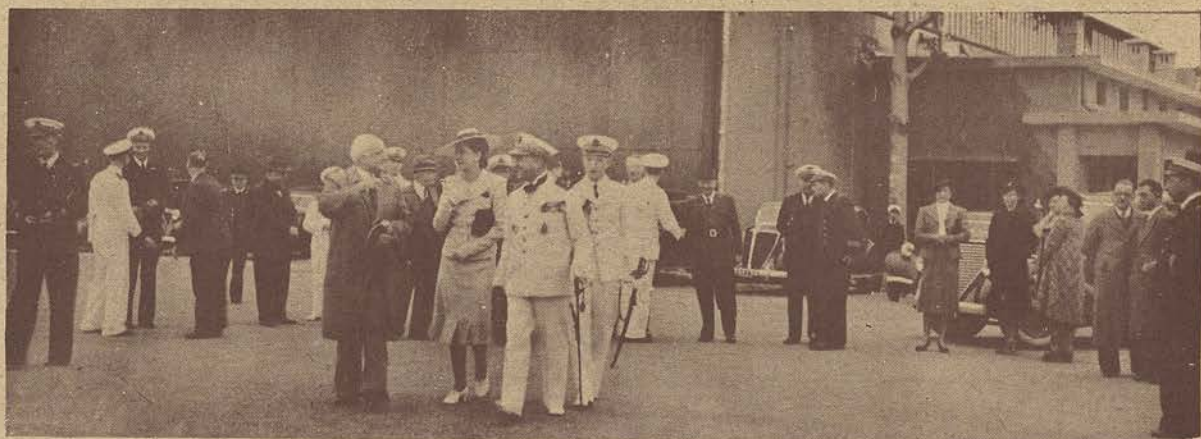
BAIE d'ALONG :

*En route
vers la Grotte
de la
" Surprise "*



L'Amiral DECOUX part pour Saigon

A l'aérodrome de Bach-Mai



LA VÉRITÉ ET LE MENSONGE

par NGUYỄN MANH TUONG

— « Quelle étrange destinée est la mienne ! Suis-je jolie ou laide, aimée ou haïe, je l'ignore. Des hommes rêvent de me connaître. Mon image entretient la fièvre de leurs désirs. Ils me construisent des autels, m'élèvent au rang des divinités et me rendent un culte. L'invocation de mon nom garantit leur éloquence d'un pathétique certain. Et pourtant toutes les fois que je consens à combler leurs vœux et que je leur apparais dans le seul éclat de ma nudité, je ne découvre sur leurs visages que les signes manifestent de la gêne. Ils détournent de moi leurs yeux offusqués. La pudeur dont j'ai voulu triompher pour récompenser leurs ardeurs impatientes, il semble qu'elle se soit emparée d'eux. Ils m'évitent, ne me reconnaissent plus et d'un commun accord, ils décident de diriger ailleurs l'activité de leur attention et de leur esprit. Honteuse et dépitée, je regagne mes demeures humides et reprends mes linges en maudissant les inconséquences des hommes. »

Ainsi se lamente la Vérité sur la margelle de son puits.

— « Noble Dame, me sera-t-il permis de vous avouer que je comprends mal vos récriminations ? Vous nous reprochez nos inconséquences. Ne pourrions-nous pas vous reprocher vos imprudences ? Car enfin quel besoin vous pousse à nous offrir le spectacle de vos charmes ? Nous aimons en vous la plus chère de nos illusions. Evidemment nous soupirons après votre beauté, mais c'est à la façon du troubadour qui s'éprend de la princesse lointaine. Dans cet amour que nous vous destinons, nous ne cherchons qu'une attitude avantageuse qui nous vaut, de nos semblables, un supplément de considération. Il est dans votre nature de rester un rêve, le plus beau de tous. Si nous réclamons votre présence, c'est pour obéir moins à une exigence intérieure qu'à cette logique qui nous impose de conformer nos paroles et nos actes à l'attitude que nous avons adoptée. Faut-il que vous soyez naïve pour prendre nos vœux à la lettre ! J'ajoute que l'extrême degré de civilisation auquel nous sommes parvenus nous a pervertis à un tel point que nous préférons l'artifice

au réel, et les mystères savamment voilés aux plus délicieuses nudités. Nous nous reconnaissons tous dans ce sévère portrait que Pascal a tracé de ses ennemis : « L'indifférence qu'ils ont pour la vérité fait que non seulement ils ne prennent aucune part à sa défense, mais qu'ils voient même avec peine qu'on s'efforce de détruire le mensonge ». Nous ne connaissons pas d'exception à la règle. Celui de nous qui fait profession de vous aimer le mieux, — nous voulons parler d'Alceste, — s'il se pique de sincérité à l'égard d'autrui, ne souffre point qu'on en use de même à son égard.

— Suis-je donc une peste pour que les hommes préfèrent me voir surgir chez leurs voisins ou chez leurs ennemis plutôt que chez eux-mêmes ?

— Je ne vous le fais pas dire, noble Dame.

La Vérité pleure à chaudes larmes. J'ai appris de la sorte que la Vérité elle-même ne supporte pas la Vérité sur soi-même. Vive donc le mensonge !

Ainsi nous sommes condamnés à subir la loi du mensonge. Nous nous y faisons. Mais ce qui nous navre, c'est cette comédie indigne à laquelle personne ne croit, à laquelle pourtant tout le monde se prête, et dont la politique internationale fournit le prétexte. Notre époque aura assisté au déchaînement des violences les plus injustes. Les plus forts écrasent les plus faibles. La témérité triomphe de l'innocence. De tout temps il en a été ainsi. Mais il est réservé à notre siècle le triste privilège de voir la force et la témérité se couvrir du manteau du droit et de la justice. Autrefois la brutalité osait être cynique : elle ne se souciait point de se justifier aux yeux de l'univers. Le criminel avait l'audace du crime et s'il en tirait des profits, il n'en rejetait point la responsabilité. Jusque dans la faute il subsistait une sorte de probité. De nos jours au contraire, il manque à la force l'énergie de pousser son insolence jusqu'au bout. La décision qu'elle prend d'écraser la faiblesse, elle l'aime l'appuyer sur une ombre d'équité. Cette casuistique destinée

à tranquilliser la conscience universelle ne trompe personne. Elle introduit sans nécessité et sans utilité le mensonge dans les relations politiques internationales. On voudra bien la reconnaître sans excuse.

Il semble au contraire qu'une sorte de nécessité, à l'intérieur d'un pays, commande aux gouvernants de maintenir dans l'erreur les gouvernés. La vérité inopportune risque de provoquer d'inutiles désordres. Cependant il convient de ne point prolonger trop longtemps ce jeu dangereux. C'est un crime que d'endormir le peuple dans ses illusions. Il finira par croire à sa force alors qu'il doit être convaincu de sa faiblesse. Il s'imaginera être aimé alors que ses voisins ne cherchent qu'à assouvir un égoïsme inavouable que déguisent mal les apparences d'amitié hypocritement entretenues. Un jour viendra hélas ! où les bottes étrangères résonnant sur le sol natal révélera au peuple la cruelle vérité dont il ne soupçonnait pas l'existence. Le pays est envahi, ravagé, la générale désolation étreint les cœurs et blesse les yeux. On peut déférer les coupables devant une juridiction et réclamer pour eux les pires châtiments. Mais cette justice rendue aux criminels restituera-t-elle au pays sa liberté, fera-t-elle revivre les millions de morts qui, dans le fond de leurs tombes, pleurent de rage devant l'inutilité de leurs sacrifices ? Ainsi la vérité prend de terribles revanches sur le mensonge.

Mais si les gouvernants sont coupables de refuser aux gouvernés l'accès à la vérité, ils sont eux-mêmes à plaindre puisqu'ils vivent la plupart du temps dans l'erreur. L'illusion dont ils nourrissent le peuple, ils s'en repaissent aussi. Il leur importe peu de savoir ce que pense l'opinion publique. Quelqu'un s'avise-t-il de leur en procurer la révélation ? Ils blâment son zèle, et c'est tout juste si pour récompenser son dévouement à la chose publique, ils ne lui ouvrent point les portes des prisons ! Une sorte d'horreur s'empare d'eux quand ils s'imaginent qu'on veut leur dessiller les yeux. Cette cécité voulue résulte de l'habitude qu'ils ont acquise de l'erreur. Ils ne peuvent supporter que ces vérités commodes et reposantes dont ils reçoivent

le tribut de leurs valets, au milieu de la fumée des encensoirs. Ces individus souples et rampants, dont ils composent leur cour, connaissent leurs vœux, préviennent leurs désirs, et leur jouent des berceuses pour les endormir dans le sommeil de l'inconscience. La grande misère des gouvernants c'est d'être entouré de ces gens douteux dont l'activité néfaste consiste à s'engraisser de bénéfices et d'honneurs, à pourvoir de prébendes et de sinécures le long cortège des membres de leurs familles et de leurs protégés. Ils excellent dans leur audace criminelle à fournir du pays et de sa population une image trompeuse toute chargée de visions paisibles qui dissipent les inquiétudes et les appréhensions gouvernementales. Mais déjà ils machinent dans l'ombre et consacrent autant d'ardeur à servir leurs maîtres d'aujourd'hui qu'à deviner leurs maîtres de demain. Les mêmes dévotions, ils les portent ici et là. Ils ne sont point les soutiens d'un régime, ils le sont de tous. Ils opposent leur pérennité à l'instabilité des gouvernements. Le pouvoir peut changer de mains, ils ne changent point de sourires ni de plumoux. L'étonnant c'est que leurs services sont agréés et de ceux qui s'en vont et de ceux qui viennent. Ces bataillons de larves prospèrent éternellement sur le cadavre des Etats. Pour régénérer une nation il faut commencer par détruire ces ordures humaines dont la présence corrompt l'atmosphère politique du pays.

Lorsqu'un gouvernement n'est animé que de la volonté de servir l'intérêt public, il déteste le mensonge, il en ordonne l'interdiction. Lorsqu'un Chef d'Etat possède une âme pure, il n'admet point d'intermédiaires entre lui et ses concitoyens. Il consulte l'opinion publique, il va vers le peuple, se plaît à rester en contact avec lui, à connaître ses sentiments et ses vœux. Il vole d'un triomphe à un autre. Les villes qu'il visite sont pavoisées en son honneur mais sa joie il la trouve dans les yeux de ceux qui viennent vers lui. Il affronte la vérité et la dompte. Il s'appelle le Maréchal Pétain.

NGUYEN-MANH-TUONG.



180° : MÉRIDIEEN DE PAIX OU DE GUERRE

« Un méridien décide de la vérité » : PASCAL.

par MARCEL NER.

180°, méridien ambivalent où l'Extrême-Orient et l'Occident extrême se rejoignent et se confondent, méridien facétieux qui bouscule les almanachs et joues de l'accordéon avec les semaines, gonflées à ton passage ou mutilées d'un jour, méridien marin et misanthrope qui du grand Nord, où tu traverses les solitudes de Behring, aux terres désertes du pôle austral, cours sur les vagues océanes, ne touchant de sol qu'aux îles Fiji, tu as réussi, mieux que beaucoup de conventions humaines, à mettre les hommes d'accord. Tous te définissent par une même origine et les Français, sacrifiant naguère à l'Entente cordiale et à leur goût d'universalité, te dessinent eux-mêmes dans le prolongement de celui de Greenwich.

Tu t'es fixé aussi. Il y a moins de quatre siècles, tu voguais à l'intérieur d'un fuseau de 20 à 30°, soit 2 à 3.000 kilomètres d'ouverture, où nul ne pouvait dire ta position exacte : les îles semblaient flotter sur le Grand Océan et les accords qui te prenaient pour limite laissaient sujette à litige une énorme tranche du globe, d'autant plus disputée que tu passais plus à l'Ouest, coupant de riches archipels et l'Australie même.

C'est à quelques décimètres près qu'on peut te tracer aujourd'hui. Une guerre du 180° ne peut donc prendre prétexte de ton indétermination. Voici cependant que de nouveau ton nom est mêlé à d'âpres conflits. Limite idéale et arbitraire de l'Est et de l'Ouest, tu prends, pour les hommes qui t'adoptèrent, une étrange réalité, et, suivant la valeur qu'ils t'attribueront, deux peuples puissants risquent d'entrer en guerre.

★★

Il y a peu d'années le 180° semblait bien marquer une frontière pacifique : les Etats-Unis affirmaient leur volonté de rendre toute action étrangère impossible en deça de cette limite et nul ne contestait cette prétention. Eux-mêmes, au delà, faisaient preuve d'un grand esprit de conciliation.

Les raisons de cette politique étaient multiples. Le commerce extérieur des Etats-Unis est peu de chose par rapport à leur commerce intérieur. Leurs intérêts financiers en Extrême-Orient étaient restreints et paraissaient d'autant moins menacés qu'ils existaient surtout au Japon. Sur 750 millions de dollars investis en Extrême-Orient, 350, soit près de la moitié, l'étaient dans ce dernier pays. Sa part était plus grande encore

dans le commerce. En 1938, il absorbait 240 millions de dollars d'exportations américaines, la Chine 35, les Philippines 86. De même les Etats-Unis achetaient 126 millions au Japon, 47 en Chine, 94 aux Philippines. Le commerce avec le Japon était ainsi particulièrement avantageux et laissait un énorme solde bénéficiaire ; l'importation portait surtout sur la soie à qui la coquetterie féminine et quelques usages militaires assuraient une clientèle et qu'il était impossible de trouver ailleurs en qualités importantes ; les exportations de pétrole, de coton brut, de ferrailles, de machines allégeaient le marché de produits dont le placement était souvent difficile. Le Japon était donc, dans cette zone, à la fois le plus sérieux des débiteurs, le meilleur des clients et un excellent fournisseur.

Par ailleurs quelques velléités d'intervention active furent freinées par la Grande-Bretagne. Celle-ci n'avait rompu qu'à regret et, sous la pression américaine, son alliance de vingt ans avec le Japon. A la conférence impériale de 1921, seul le Canada, sans doute sous l'influence de la Grande République voisine, demanda la dénonciation de l'alliance ; la Métropole et tous les autres membres du Commonwealth, Indes, Australie, Nouvelle-Zélande, etc... demandèrent son maintien.

L'alliance rompue, les conservateurs britanniques en gardèrent l'esprit, s'efforçant de le concilier avec l'amitié américaine. Le Japon leur paraissait en Extrême-Orient le gardien de l'ordre, la seule muraille capable d'arrêter la marée bolchevik aux frontières de la Chine et de l'Inde. Il leur semblait d'ailleurs que loin de porter atteinte aux énormes intérêts qu'ils avaient en Chine (la riche vallée du Yang-tse-kiang n'était-elle pas, sur le plan économique, un véritable protectorat anglais ?) l'expansion japonaise contribuerait à les défendre.

En 1931, lorsque le Secrétaire d'Etat américain, Stimson, demanda des sanctions économiques, les hésitations britanniques parurent l'équivalent d'un refus et l'attitude anglaise fut la même lorsqu'en 1934 les Etats-Unis proposèrent de donner à la Chine un appui actif.

Au cours de ces dernières années les menaces de guerre en Europe rendirent cette attitude plus nette encore. Une déclaration faite à la *Conférence on British Commonwealth Relations* à Sydney en 1938 en exprime bien les mobiles essentiels : « Aucune menace contre les intérêts britanniques en Extrême-Orient, si grave soit-elle, ne peut détourner les hommes d'Etat bri-

tanniques de leur préoccupation essentielle, à savoir la sécurité des Iles Britanniques, et des communications maritimes dont dépendent leur nourriture et les matières premières nécessaires à leurs industries ».

Cette tendance devait s'accroître. En juillet 1939 le mémorandum Craigie-Arita, qui aboutissait à la reconnaissance des exigences de la guerre en Chine, heurtait l'opinion américaine et comme, aux Communes, on demandait à Chamberlain pourquoi il ne suivait pas l'exemple des Etats-Unis qui venaient de dénouer leur traité de commerce, il répondait : « L'isolement des U. S. A. par rapport à l'Europe crée une différence fondamentale entre eux et la Grande-Bretagne qui doit en conséquence résoudre plutôt ses difficultés avec le Japon par négociations et discussions ».

Or, les Etats-Unis pouvaient d'autant moins s'engager seuls que l'opinion publique était plus résolument pacifiste, plus convaincue qu'aucun risque ne les menaçait sur leur propre sol, plus hostile à tout impérialisme et à tout esprit d'aventure pouvant entraîner de nouveau la nation dans une guerre. « Ne plus donner de boys à la tueuse » paraissait un axiome incontesté de la politique extérieure.

Ce pacifisme se manifestait sous les formes les plus diverses, s'exprimait spontanément dans la conversation, les jeux, les rêves des jeunes filles. Marins et soldats paraissaient un peu les hommes d'un autre continent ou d'un autre âge, prêts à fonder des guerres autant qu'à défendre le pays. Au Congrès pédagogique du Pacifique, en 1936, j'entendis un délégué américain fort connu déclarer : « Si notre marine désire conserver les Philippines c'est qu'elles sont notre seule chance d'être entraînés dans une guerre ». Il y avait dans l'assistance des professeurs chinois et japonais.

J'eus moi-même l'occasion d'éprouver quelles résonances inattendues prend tout ce qui peut éveiller ce sentiment. Un journaliste étant venu m'interviewer, je lui parlai de mes excursions en pays moi. Intéressé par mes récits il me demanda : « Quelles armes emportez-vous ? » Je répondis : « Un sourire ».

Cette réponse devint le centre de l'interview qui, illustrée de quelques photographies occupa la première page du supplément du *Dimanche* et mon sourire fut décrit comme celui d'une vedette. J'avais, sans le chercher, fait vibrer ce complexe de sentiments. Ce pacifisme avait des causes diverses : causes de principe, causes de fait.

Les théories de non-violence et l'objection de conscience ont dans les églises protestantes de nombreux partisans qui invoquent en leur faveur quelques textes d'Evangiles. Gandhi qui jouit

aux Etats-Unis d'un grand prestige, a contribué à orienter les esprits dans le même sens. Plus récemment Pearl Buck dont les romans ont connu un prodigieux succès, et à travers laquelle beaucoup d'Américains connaissent la Chine, a dérivé vers le moulin pacifiste les eaux confucéennes. En novembre 1939, elle écrivait dans la revue *Asia* dont elle est un des principaux collaborateurs : « Il n'est pas vrai qu'il y ait des choses pires que la mort. Rien n'est pire que la mort, soit pour les individus, soit pour les nations ». Et comme un lecteur avait écrit pour dire sa surprise, invoquer l'exemple des Grecs et des Romains, Socrate, Jeanne d'Arc acceptant de mourir pour leur pays ou pour un idéal, elle répondait : « Ce sont là des idées acceptées sans discussion par la civilisation occidentale, une autre grande civilisation défend une thèse opposée ».

Confucius a déclaré : « Car le Ciel en donnant la vie à toutes les choses créées est sûrement bienfaisant pour elles suivant leurs qualités. Il nourrit et soutient l'arbre qui est plein de vie, tandis qu'il brise et détruit seulement celui qui est prêt à tomber ». Elle emprunte à Lao-tseu cette formule : « La douceur est toujours victorieuse dans l'attaque et sûre dans la défense. C'est pourquoi quand le Ciel désire préserver un homme il le pétrit de douceur ».

C'est parce qu'elles acceptent l'idée que la mort peut être au-dessus de la vie et non par une loi de nature que les civilisations grecques et latines sont mortes, que les civilisations occidentales seraient mortelles, et enverraient tant de leurs jeunes hommes à la mort ; c'est parce qu'elles mettent la vie au-dessus de tout que, depuis des millénaires la nation et la civilisation chinoise continuent à vivre.

Toutes ces conceptions, isolées, associées ou confondues jouaient et jouent encore dans la pensée et la sentimentalité américaine un rôle de premier plan. Les raisons en sont multiples.

Elles tiennent en partie à l'influence prépondérante des femmes. Les Etats-Unis sont un pays, je ne dirai pas de matriarcat, car la beauté, l'élégance, la jeunesse, l'esprit y jouent un rôle plus important que la maternité, mais de domination féminine. Plus de la moitié des capitaux appartient aux femmes qui possèdent aussi dans les classes moyennes une supériorité incontestée de culture et disposent de loisirs qui leur permettent de donner un avis réfléchi sur beaucoup de problèmes politiques et sociaux que les hommes connaissent à peine. Je pus m'en rendre compte à une session d'été de l'Université de Honolulu où je fis quelques leçons. Il y avait à peu près dix étudiantes venues du continent (jeunes filles riches, institutrices, professeurs) pour un garçon. Les vacances finies, quelques

centaines de jeunes femmes allaient revenir au « mainland » ayant acquis, dans les salles de cours et par la visite des îles une connaissance exacte et directe de quelques-uns des problèmes du Pacifique. L'année suivante elles recommenceraient au Canada, au Mexique, etc... ou aux Etats-Unis mêmes et pourraient ainsi, sans être en rien des pédantes, ayant fait la plus large part aux sports, aux excursions et à la danse, donner aux hommes, plus ignorants, de leur milieu, une idée précise des problèmes mondiaux. On comprend que cette prédominance féminine donne à la politique étrangère une tonalité sentimentale qu'elle n'a pas en Europe.

La participation des Etats-Unis à la Grande Guerre fournit aux pacifistes un de leurs meilleurs arguments. « A quoi aboutit le sacrifice de milliers de jeunes Américains ? La victoire des alliés ne rétablit dans le monde et en Europe ni l'ordre, ni la justice, ni une paix durable. La seule solution est donc de ne plus se mêler de problèmes étrangers aux deux Amériques, d'éviter également l'impérialisme brutal et intéressé et l'interventionnisme idéaliste et sentimental incapable de discipliner le Vieux Monde agité dans toute son étendue par le démon de la guerre.

Il suffisait aux Etats-Unis de se replier pour eux-mêmes, d'améliorer leurs propres terres et leur propre civilisation, d'être le centre d'une libre association des peuples américains qui paraissaient d'accord pour fixer leurs relations sur des bases de justice, d'amitié et de collaboration confiante. Songeait-on à élever des fortifications sur les milliers de kilomètres de la frontière qui court de l'Atlantique au Pacifique entre les U. S. A. et Canada ? L'idée d'une guerre entre ces deux pays ne se présentait même plus. Là était l'esprit qu'il convenait de développer, qui était pour les deux Amériques un facteur de prospérité croissante tandis que l'Ancien Monde s'affaiblissait en employant à se déchirer le meilleur de ses forces. Les Etats-Unis n'auraient pas à intervenir par les armes mais seulement à faire œuvre d'arbitrage et de charité ». Car la guerre, suivant la formule d'une sociologue renommée, Margaret Mead, exprimant bien le sentiment de ses compatriotes, paraissait non pas une nécessité de la nature humaine mais une invention diabolique. Certains peuples l'avaient ignorée, les Américains renouant leur tradition de paix, la feraient régner sur leurs propres terres et, par leur seul exemple, l'imposeraient peut-être au monde.

Les conséquences politiques de cet état d'esprit se manifestèrent clairement jusqu'à ces derniers mois. Du côté de l'Europe elles aboutirent au *Neutrality Act*, à la clause *Cash and*

Carry ; dans le Pacifique à une politique hésitante, et à un repli progressif : refus opposé par le Congrès aux projets de fortification de Guam, ou de solide organisation défensive des Philippines. De ce côté les Etats-Unis semblaient disposés à admettre que le 180° pouvait marquer la limite de leur influence.

★★

Voici que les Etats-Unis parlent un tout autre langage. Le n° 12 de cette revue publiait des extraits d'un discours du Colonel Knox, Secrétaire d'Etat à la Marine : « Nos buts sont précis désormais. Nous allons donner à l'Angleterre toute l'aide possible qui ne nuise pas à notre propre défense. Et cette aide que nous accorderons à l'Angleterre, nous l'accorderons aussi à la Chine... Nous ne pratiquerons une politique d'apaisement avec personne... La lutte avec les totalitaires... se poursuivra au finish. Les résultats des élections ont prouvé quelle est la volonté des citoyens américains ».

Ce discours du 15 novembre ne marque pas une coupure mais le résultat d'une évolution dont les manifestations étaient apparentes depuis plusieurs mois. Dès le début de 1940 le journaliste américain, Edgar Snow, écrivait (1) : « La politique des Etats-Unis dans le Pacifique occidental n'est plus statique mais dynamique. Quoi que puisse penser le public américain nous ne sommes plus neutres aux yeux du Japon ».

Ce n'est plus l'isolationisme mais un interventionnisme actif, fournisseur d'armes et de capitaux aux peuples qui ont les sympathies américaines, ainsi qu'une politique énergique d'organisation défensive et offensive de toutes les possessions américaines même les plus lointaines, qui semble prévaloir aujourd'hui. C'est cette politique, soucieuse aussi de conserver la paix, mais en préparant la guerre et par une politique de fermeté et non point d'abandon, que le peuple a approuvée en réélisant Roosevelt.

Les faits sont patents et reconnus des deux parties : la guerre blanche oppose ouvertement les deux grands peuples que sépare le Pacifique.

Pourquoi et comment s'est produite cette évolution rapide de l'attitude américaine ? De quelles forces disposent les Etats-Unis dans le Grand Océan ? Jusqu'où conduira ce changement d'attitude et la guerre blanche fera-t-elle place, dans le Pacifique comme en Europe à la guerre rouge ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre dans un prochain article.

MARCEL NER.

(1) *Foreign affairs*, avril 1941. *Will Stalin sell out China*, p. 461.

L'Indochine en Extrême-Orient

Littérature d'escale

Première causerie du P. Henri BERNARD à Radio-Saigon le dimanche 22 décembre 1940

« Littérature d'escale », ou, comme l'écrit Jean Ajalbert avec une ironie un peu cruelle, « littérature de paquebot », on désigne habituellement par ces deux mots les écrits de ces écrivains-voyageurs qui, dans l'espace d'une rapide escale, ont eu l'excessive ambition de s'assimiler une civilisation étrangère. Ce qu'on a voulu blâmer ainsi en eux, ce n'est pas seulement la rapidité du jugement et l'insuffisance de l'observation, c'est aussi le point de vue européen, inapte à s'affranchir de ses habitudes importées de l'Occident. Il est sans intérêt pour nous de citer tous les « succès de librairie » auxquels l'Indochine a donné ainsi prétexte ; l'inventaire a été consciencieusement dressé et la condamnation définitive a été portée contre eux (1) (Malleret, *L'Exotisme indochinois dans la Littérature française depuis 1860*, 1934, p. 33...).

A côté et au-dessus des écrivains « en voyage », tels que Pierre Loti, Claude Farrère, Pierre Mille, Jean Ajalbert, ... il convient de ranger ceux que l'on peut dire « en exil » (2) [Ibid., p. 29], bien qu'ils aient longtemps vécu dans la contrée et par une lente assimilation se soient approprié pour ainsi dire une mentalité d'Indochine. Les meilleurs écrivains indochinois, Jules Boissière, Albert de Pourville, Henri Daguerches, Jean Marquet, Georges Groslier, Jeanne Leuba, ... ont parcouru le pays en tous sens ; ils ont souvent occupé d'humbles postes de brousse en partageant la vie de l'habitant autochtone, et parfois ils ont connu les misères d'une existence vraiment précaire.

L'appétit des aventures, le goût du mystère, la séduction de l'étrange ont été presque toujours à l'origine de leur attrait pour cet exotisme, mais la curiosité devient vite exigeante : elle finit par ne s'intéresser que médiocrement au cadre ou aux destins singuliers (3) [Ibid. p. 36-37]. Elle s'oriente alors vers d'autres mystères ; elle voudrait saisir la subtile trame de la mentalité indochinoise. D'abord l'Européen scrute son propre cas. Il est surpris de se trouver si loin de son pays et de son milieu natal. Il s'analyse, il note les mouvements de son cœur, il a l'illusion d'adapter sa vie à l'inusité. De tout ce qui lui arrive, il construit un merveilleux roman, sans parvenir néanmoins à s'affranchir de ses anciens modes de pensée. Alors même qu'il croit avoir rompu avec ses habitudes d'Occidental, celles-ci continuent à l'enchaîner mystérieusement. Les innombrables « confessions » de littérateurs d'Indochine sont encombrées de leur envahissante personnalité.

Avec le temps, la prépondérance du « moi » s'atténue. Plus détaché de soi-même, l'écrivain s'intéresse de plus en plus à ceux qui l'entourent. Il peut en venir à se dépouiller presque entièrement du vieil homme ; parfois, il croira même être parvenu à se « désoccidentaliser » parfaitement en se créant un intérieur familial qui soit

entièrement d'Extrême-Orient (ainsi Roland Meyer dans *Saramani*), mais les déceptions, les infortunes et les regrets ne manqueront de suivre les naïfs et prompts attachements. C'est alors qu'avec une sagesse quelque peu blasée, il renoncera souvent à une adaptation illusoire, il se défera des engouements trop vifs et des trop prompts mépris. Il se détournera des personnages de convention, issus d'une observation hâtive. Il ira, par exemple, vers le coolie ou l'humble paysan pour y retrouver l'immuable persistance du vieux fonds traditionnel. A cette catégorie d'écrivains occidentaux, il convient de rattacher les jeunes Annamites qui se sont mis à leur tour à rédiger eux leurs impressions, en comparant ce que l'Europe leur a donné de neuf avec ce que l'Asie leur a laissé d'ancien.

Epopées de la conquête, romans d'aventures, œuvres d'acclimatation, analyses psychologiques et morales, cette énumération n'épuise pas les genres littéraires nés des Occidentaux en Indochine ; il faut y joindre la classe très abondante des récits de missionnaires, d'autrefois et d'aujourd'hui. Aux temps passés, il ne faut pas, je l'avoue, y chercher une description complète ou une histoire précise, ces narrations sont, pour la plupart, fragmentaires et elles renferment des inexactitudes. On peut les comparer « à ces cartes géographiques où les contours des terres et des mers, les frontières des divers pays sont à peu près exacts, dans l'ensemble, mais où les couleurs de chacune des parties débordent sur les parties voisines. De loin, la carte présente un aspect satisfaisant ; de près, on aperçoit des défauts choquants. Mais il ne faudrait pas conclure de ce jugement, qui peut paraître sévère, que ces récits, à cause de leur imperfection, n'ont aucune valeur. Il faut les utiliser en excusant leurs auteurs... L'ensemble forme un tableau où les détails, pris en eux-mêmes, sont vrais d'une façon générale, mais ne sont pas situés en leur vraie place. Il faut donc se défier du narrateur, mais non pas comme d'un historien qui raconte des choses fausses. Il faut seulement, avec beaucoup de critique, replacer les faits à leur place, et le considérer comme un témoin qui rapporte ce que, de son temps, on disait autour de lui. » (4) [Cadière, *Mémoire de Benigne Vachet*, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*, 1913, pp. 2-4].

C'est surtout au point de vue descriptif que ces ouvrages de missionnaires ont vieilli. Les auteurs écrivaient seulement pour donner au public lettré d'Europe et à leurs confrères une idée générale de la civilisation des pays d'Extrême-Orient, de leur histoire, de leurs mœurs et coutumes de leur pays ; ils ont noté surtout les faits saillants qui, par leur originalité, peuvent intéresser leurs lecteurs. Malgré ces déficits, les récits du genre des *Lettres édifiantes et curieuses* ont une réelle importance historique qu'illustre fort bien une comparaison empruntée aux grandes audiences de la Cour de Hué (5) [Cadière, *Quelques figures de la Cour de Vo-Vuong*, dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, tome V, 1918, pp. 253-254] : « Il est arrivé bien des fois aux habitués des grands *lay* [réceptions solennelles] de vouloir reconnaître quel-

qu'un parmi la foule des mandarins qui s'alignent, en habits multicolores, dans les grandes cours dallées du palais *Thai-Hoa*. A part les très hauts fonctionnaires de la Cour, que leur rang met en évidence en avant des autres, c'est en vain que l'on cherche à mettre un nom sur les figures immobiles et figées. Tous portent le même costume, tous ont le même maintien, tous font les mêmes gestes, tous ont la même expression. L'homme, dirait-on, a disparu. Il ne reste que la fonction. La personnalité et le nom s'éclipsent complètement derrière le titre et le rang hiérarchique. On éprouve un peu la même impression quand on parcourt, dans les *Annales* dynastiques, les biographies des grands mandarins des siècles passés. On voit défiler des théories de personnages politiques, de guerriers, d'administrateurs, qui, à part quelques rares exceptions, se ressemblent presque tous, ayant accompli les mêmes actes, ayant gravi les mêmes échelons du mandarinat, ayant fait montre des mêmes vertus ou des mêmes talents. Il est très difficile, sinon impossible, dans la plupart des cas, de reconnaître un caractère, de distinguer une personnalité. Heureusement... pour certaines périodes... nous avons les relations des Européens... Leurs auteurs ont compris leur rôle d'une façon toute différente des annalistes... Ce qu'ils voient, dans les grands mandarins qu'ils rencontrent, c'est parfois le fonctionnaire, car ils ont à traiter avec eux des questions délicates, parfois épineuses, et alors ils le jugent comme tel, mais ils s'attachent aussi, certains du moins, à l'homme ; ils nous dépeignent la personne, privée, son aspect extérieur, sa démarche, sa physionomie, sa conversation, ses qualités et ses défauts, sa famille, son intérieur, ses préoccupations intimes, sa vie privée. Et nous sommes heureux de voir que l'homme politique... rigide et solennel, froid et compassé, — telles les statues de pierre des cours funéraires, aux tombeaux des empereurs —, s'anime, parle, sent et vit comme tout le monde. »

N'oublions donc pas que ces anciens récits de missionnaires ont, dans leur texte original, une saveur très particulière, une naïveté et, en même temps, une élégance qui charment le lettré. L'homme de goût, aussi

bien que l'historien, trouveront avantage à relire ces vieux textes que nos aïeux dévoraient comme on a dévoré, plus tard, les récits de voyages et de découvertes : comme on dévore, de nos jours, un roman policier, ou comme on court au cinéma (6) [Cadière, *Une princesse chrétienne à la Cour des premiers Nguyen : M^{me} Marie*, dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, tome XXVI, 1939, p. 64]. Beaucoup de missionnaires des XIX^e et XX^e siècles ont perfectionné le genre créé par leurs devanciers et l'on ne s'étonne pas que les bouquinistes soient actuellement dévalisés par les Universités américaines en quête des *Annales de la Propagation de la foi* ou des *Lettres de la Sainte Enfance*. Où trouver en effet des témoins, sinon plus compétents et critiques, du moins bien informés et impartiaux ?

Néanmoins, en ce qui concerne l'Indochine, je n'hésite pas à ranger même ces derniers sous le titre général de « littérature d'escabeau », non point assurément dans le sens très péjoratif qui s'attache de plus en plus à ce vocable, mais parce que, venus de l'Europe, ils se sont arrêtés en chemin sans poursuivre jusqu'au terme normal de leur périple. Que dirions-nous par exemple si un Américain, ignorant tout de notre monde occidental, s'en venait débarquer en France et prétendait apprécier notre civilisation sans donner même un coup d'œil à la Judée, la Grèce et Rome d'où elle est dérivée ? Il en est de même au sujet de l'Indochine pour ceux qui voudraient, faire abstraction, dans le passé, de la Chine et, dans le présent, du Japon. Ils se condamnent infailliblement à une intelligence superficielle, incohérente, fausse même des choses d'Indochine. En un mot, ils font de la « littérature d'escabeau ». L'Indochine française, — et par là j'entends surtout les pays annamites dont l'influence est prépondérante —, est essentiellement « en Extrême-Orient » ; c'est ce que nous enseignent clairement la géographie et l'histoire. A la prochaine cause, nous examinerons brièvement le *cadre géographique de l'Indochine* et, pour mieux bénéficier des explications, je vous prierai d'ouvrir un Atlas ou d'apporter des cartes physique et politique de la péninsule indochinoise.



La vie du Buddha racontée par les sculpteurs

par LOUIS MALLERET.

Conservateur du Musée Blanchard de la Brosse.

Dans notre dernier article, je vous ai narré quelques-unes des vies antérieures du Buddha telles qu'on les trouve représentées sur les vieux monuments de l'Inde. L'ultime existence du Bodhisattva dont je voudrais aujourd'hui retracer les principales étapes n'est pas moins que les précédentes suréolée de merveilleuse poésie. Mais, ceci me remet en mémoire le sourire narquois d'Admond About répliquant au Roi des Montagnes : « Athénien, mon bel ami, les plus jolies histoires ne sont pas toujours celles qui sont arrivées ! » Pourtant, si la réalité de la vie et de la prédication du Buddha, ne nous apparaît qu'à travers un tissu de fables et de paraboles, il y aurait quelque imprudence à rejeter tous ces récits comme un simple amas de légendes et de fictions. Le Buddha historique que nous appelons ainsi pour le distinguer des Buddhas mythiques, a certainement existé. Quoi qu'il en soit de sa légende ou de son histoire c'est elle qui a inspiré d'innombrables sculptures de l'Asie Orientale. A ce titre, elle constitue pour l'histoire de l'art, une source aussi importante que l'a été pour nos imagiers et nos peintres la vie du Christ ou celle des Saints.

Dans sa dernière incarnation, le Bodhisattva est venu au monde vers le milieu du XV^e siècle avant notre ère, dans une famille de caste noble dont le domaine foncier était situé au pied des contreforts de l'Himalaya. Là se trouvait la ville de Kapilavastu, où naquit le jeune prince Siddhartha, appelé à devenir le futur Buddha.

Sur les bas-reliefs de l'Inde ou au Borobudur de Java, nous pouvons suivre le cycle de la nativité. C'est d'abord l'Annonciation, c'est-à-dire le rêve qu'eut sa mère, au cours duquel elle vit le bodhisattva descendre du ciel sous l'aspect d'un éléphant pour s'incarner dans son sein. De cette scène, il existe de nombreuses répliques sur les monuments ou dans les Musées.

Vient ensuite la scène de l'enfantement. Nous la trouvons décrite sur un grand nombre de sculptures, parmi lesquelles un bas-relief provenant d'Angkor. C'est une chose peu commune

que la naissance du futur Buddha. La Reine qui était allée en promenade dans le parc de Lumbini, aux portes même de Kapilavastu, se tient debout s'appuyant sur une de ses suivantes et se retenant de sa main droite à une branche d'un arbre, tandis que le nouveau-né s'échappe en gambadant de son flanc droit.

A peine était-il au monde que cet enfant prodige éprouva, si l'on ose dire, le besoin de se dégourdir les jambes. Sans l'aide de personne, il accomplit sept pas. Puis, c'est le retour de la mère et de l'enfant à Kapilavastu et la consultation des devins. Sur une frise, nous apercevons le nouveau-né assis sur les genoux d'un vénérable ascète qui, tel le vieillard Siméon de l'Evangile, explique au père les trente-deux signes principaux et les quatre-vingts signes secondaires dans lesquels il reconnaît la prédestination du Bodhisattva. Une incertitude néanmoins pèsera sur l'enfance du jeune Siddhartha, car selon les pronostications des brahmanes, il pourra tout aussi bien devenir un grand roi du monde qu'un Buddha. Aussi son père va-t-il, pendant son jeune âge, éloigner du prince tout spectacle de nature à éveiller en lui la vocation religieuse.

Sa mère étant morte sept jours après sa naissance, Siddhartha fut élevé avec beaucoup de tendresse par la sœur de celle-ci. Les bas-reliefs nous racontent alors les actions extraordinaires par lesquelles se manifesta la précocité de sa sagesse. Le conduit-on au temple ? Les dieux se prosternent devant lui. Fait-il ses débuts à l'école ? Dès la première leçon, il se révèle plus fort que le professeur. Ailleurs, nous le voyons pratiquant les exercices athlétiques : escrime, équitation, tir à l'arc... qui composaient dans l'Inde, une bonne part de l'éducation des jeunes rajahs.

Nous arrivons ainsi peu à peu au temps du mariage. C'est alors qu'il va donner la mesure de ses aptitudes sportives au cours des épreuves de tir à l'arc et de pugilat imposées au fiancé par son futur beau-père.

Dûment marié, le prince Siddhartha mènera

pendant un certain temps, ce que ses biographes appellent « la vie de plaisirs dans le gynécée ». Avec complaisance, les sculpteurs nous le montrent accompagné de sa première épouse, parmi les quelque soixante et même quatre-vingt mille femmes que lui prête la légende jamais avare de grands nombres. Ce sont des musiciennes et des danseuses dont la fonction est de retenir son esprit parmi les séductions du monde et les enchantements de l'amour.

Mais il se lasse vite de toutes les voluptés et c'est alors que nous parvenons à la seconde étape essentielle de la vie du Bodhisattva, celle où il va prendre conscience de sa véritable destinée. L'événement décisif qui achemina Siddhartha vers la vie contemplative est constitué par ce que l'on appelle « les quatre rencontres ». Au cours de ses promenades hors de Kapilavastu, il croisa successivement un vieillard, un malade et un cadavre. Ainsi le jeune prince prit conscience des trois maux inévitables : la vieillesse, la maladie et la mort. En dernier lieu cependant, il aperçut un ascète et ce fut l'invitation au renoncement.

L'étape décisive fut franchie, une nuit qu'il s'éveilla parmi ses femmes endormies. Un bas-relief d'Amaravati, aujourd'hui à Paris, au Musée Guimet, nous montre celles-ci abandonnées dans les postures du sommeil. Ces corps qu'animaient il y a quelques heures les sortilèges de la danse, des chants, des rires et des jeux, ne sont plus que des chairs inertes, sans grâce ni retenue, sur lesquelles s'apesantit la fatigue et l'abandon. Alors son parti est pris. Il appelle son écuyer Chandaka et lui intime l'ordre de seller son cheval. Les portes de la ville s'ouvrent toutes seules devant le cavalier nocturne et son fidèle compagnon, et c'est le Grand Départ, vers les ermitages de la forêt, tel que nous l'apercevons sur plusieurs frontons ou bas-reliefs des monuments d'Angkor-Thom.

Parvenu à quelque distance de la ville, Siddhartha se dépouille de ses parures et de ses fines étoffes de soie, endosse les vêtements grossiers d'un chasseur, tranche sa chevelure d'un coup d'épée et se sépare de l'écuyer et du cheval. Cette scène nous la trouvons représentée à Angkor sur un fronton du Prah Pithu. Il en existe un fragment en ronde-bosse, venu d'une terrasse buddhique de la même ville royale, au Musée de Saigon. Il nous montre l'homme et l'animal agenouillés dans une attitude exprimant toute la tristesse de ces adieux.

Enfin, le Maître reste seul. Alors, commence le troisième cycle, celui de la vie ascétique ou encore des « vaines recherches », au cours duquel, pendant six ans, le religieux que nous appellerons désormais Gautama, s'en va à la dé-

couverte de la vérité. Consultant çà et là les anachorètes, vivant strictement de la mendicité, le Grand Ascète, au prix de mortifications sévères, cherche inutilement un remède à la naissance et à la mort. Avec un réalisme extrême, la sculpture nous le montre sous des traits émaciés, parvenu à force de jeûnes à la limite de l'épuisement et acceptant pour ne pas mourir l'aumône d'une sainte femme, composée de riz et de lait.

Nous approchons de la crise décisive. Réconforté, le Bodhisattva se dirige vers l'arbre de la Science, le figuier de Bodhi-Gaya qui abritera sa suprême méditation. C'est au cours de celle-ci que se produisit un événement qui a souvent inspiré les sculpteurs, celui de la Tentation ou mieux de l'assaut du démon Mara qui est le Satan du Bouddhisme.

Comme le Prince du Mal en usa envers notre pieux Saint-Antoine, celui-ci emploie tour à tour l'épouvante en suscitant une armée de démons ou la concupiscence créant toutes sortes d'apparitions voluptueuses. De cette scène de diablerie, nous connaissons de nombreux exemples figurés dans l'Inde, à Java ou au Cambodge, enrichis comme à plaisir par les inventions difformes, grotesques ou terribles des sculpteurs orientaux proches parents à cet égard, de nos imagiers du Moyen-Âge.

Sur un bas-relief d'Angkor, Mara qui est aussi le démon de l'Amour et qui, à ce titre est comme chez les Grecs, armé d'un arc décoche contre le Prédestiné des flèches qui, avant de l'atteindre se transforment en fleurs. Quant au Bodhisattva, indifférent aux machinations de son adversaire, les sculpteurs nous le montrent immobile, les yeux clos, la main gauche posée à plat dans le giron, tandis que la droite étendue à toucher le sol, prend la Terre à témoin de tous ses actes de renoncement et de charité.

Cependant, avec le soir tombant, l'armée diabolique s'est dispersée. Alors, parmi la solitude, s'enchaîne peu à peu dans l'esprit du Bienheureux, l'intelligence des causes de la douleur humaine et avec le jour naissant, il atteint à la plénitude de l'Illumination. Il est devenu dès lors, le Buddha parfaitement accompli. La tradition veut qu'il soit resté sept semaines auprès de l'arbre où lui est venue l'omniscience. Au cours de l'une d'elles, survint un orage terrible pendant lequel il eût immanquablement péri, si le roi des Nagas n'était sorti des eaux pour enrouler ses anneaux autour de son corps et déployer au-dessus de lui, le chaperon de ses sept têtes. Cet épisode si populaire au Cambodge, a donné la représentation bien connue du Maître sur le Naga qui peut être considérée comme l'image-type du Buddha khmèr.

La dernière partie de la vie du Sage est occupée par son apostolat. La tradition situe sa première prédication dans le Parc aux Gazelles de Bénarès. C'est là qu'il définit pour la première fois sa doctrine et fonda la communauté. Après un bref séjour dans sa ville natale, les textes nous apprennent qu'il vint s'établir au Magadha où un riche marchand lui avait fait don d'un parc aux portes même de la ville. C'est dans cette période de sa vie qu'il accomplit, entre autres actions mémorables, le grand miracle de Cravasti, qui a souvent tenté le ciseau des sculpteurs. Il s'agissait de confondre six hérétiques, ennemis du Maître. Le Bienheureux y parvint par une série de prodiges dont l'un consista à s'élever dans les airs, tandis que des flammes jaillissaient de sa tête et que des courants d'eau fraîche s'échappaient de ses pieds. C'est sous cet aspect que nous le montre à Paris un bas-relief du Musée Guimet. Aussitôt après, il apparut assis sur un lotus et suscita dans le ciel d'innombrables buddhas semblables à lui, sujet souvent représenté tant sous forme de réalisations plastiques que dans la peinture tibétaine.

Il accomplit encore beaucoup d'autres miracles. Ici, sur un bas-relief du Musée de Madras, il apaise du geste un éléphant furieux. Là il reçoit d'un singe l'offrande d'un bol de miel. Dans l'allégresse que lui inspira cette action méritoire, le quadrumane fit une telle gambade qu'il tomba dans un trou et se tua. Mais le Grand Compatissant le fit aussitôt renaître dans

le corps d'un brahmane. Ailleurs, c'est un enfant qui, n'ayant à offrir qu'une poignée de poussière, en fit l'aumône un Buddha et obtint pour ce geste candide, de renaître plus tard dans le corps du Grand Empereur Açoka.

Il y a dans la carrière du Sage bien d'autres jolies anecdotes, telle par exemple, celle de cette fille de paria dont l'histoire débute comme celle de notre Samaritaine. Mais s'il fallait narrer tous les prodiges accomplis par le Maître, il nous faudrait beaucoup de temps et cela me priverait du mérite d'accomplir moi-même un miracle, celui de raconter en un article, toute l'existence du Bienheureux.

J'en arrive donc au récit de la mort du Buddha ou plutôt de son extinction totale dans le Néant. Quand, après une carrière bien remplie, vient le temps d'entrer dans le Nirvana, le Sage s'étendit sur le côté droit, entre deux arbres jumeaux, la tête au Nord reposant sur sa main droite, un pied sur l'autre, la conscience en pleine clarté. C'est dans cette attitude que nous le montre toute l'imagerie populaire de l'Inde à la Chine et au Japon. Ainsi s'éteignit celui dont la doctrine a exercé une influence si profonde sur une importante fraction de l'humanité et dont la prodigieuse légende a fourni une matière d'une richesse presque inépuisable au poète comme au philosophe, au peintre comme au sculpteur.

Louis MALLERET.



LA SEMAINE...

... EN INDOCHINE

LES RELATIONS AVEC LA THAILANDE

Les fantaisies de Radio-Bangkok

15 décembre. — La radio de Bangkok a annoncé dernièrement que « de nombreux pirates commandés par des Français » (sic) auraient violé le territoire siamois.

Cette information, si elle n'est pas inventée de toutes pièces, ne peut faire allusion qu'à un incident survenu il y a quelques jours dans la région de Paksé, où une de nos patrouilles, en reconnaissance sur le territoire laotien, eut à subir le feu des gendarmes siamois. Ceux-ci furent dispersés et rejetés au delà de la frontière ; ils avaient commencé à creuser des tranchées sur le territoire de l'Indochine.

Reprise des agressions thaïlandaises

15 décembre. — L'accalmie qui s'était manifestée pendant deux jours sur la frontière siamo-indochinoise a été brutalement rompue par de nouvelles initiatives thaïlandaises.

Le 13 décembre, vers 14 h. 30, l'artillerie siamoise a tiré une trentaine d'obus sur Done Don, dans la province de Thakhek : pas de victime ; les seuls dégâts ont été causés à des édifices religieux, l'église et la cure, touchées chacune par un obus.

La journée du 14 décembre fut marquée par plusieurs bombardements.

L'un d'eux fut effectué sur Vientiane par deux bombardiers accompagnés d'un chasseur, qui jetèrent sept bombes sur Vientiane, tuant un Français et en blessant deux autres. Deux maisons ont été atteintes.

Thakhek a été survolé à la fin de la matinée par trois avions qui ne lancèrent que des tracts, puis, à deux reprises, dans l'après-midi, par un et ensuite par trois avions, qui jetèrent des bombes. Pas de victime.

L'artillerie siamoise tira cinq obus sur Savannakhet vers 16 heures ; ni victime, ni dégât. Deux avions survolèrent peu après la ville à haute altitude, lançant quatre bombes ; un incendie allumé par l'une de celles-ci détruisit quatre maisons indigènes ; pas de victime. Enfin, à la tombée de la nuit, trois avions jetèrent sur Savannakhet une vingtaine de bombes de petit calibre ; pas de victime ; dégâts insignifiants.

Dans la matinée du 15 décembre, Saravane a été bombardée à deux reprises. Peu après six heures, un avion lança trois bombes à proximité du terrain d'aviation, sans autre effet que de couper un fil télégraphique, qui fut réparé aussitôt. Puis, entre 10 et 11 heures, cinq avions lancèrent une douzaine de bombes sur la ville elle-même ; pas de victime, une maison incendiée.

Les bombardements siamois :

Nos représailles

17 décembre. — Dans la soirée du 15 décembre, trois avions siamois ont bombardé et mitraillé Cheonkh San, en territoire cambodgien, tuant un indigène et en blessant plusieurs autres.

Le 16 décembre, l'aviation thaïlandaise a bombardé Saravane à deux reprises, dans la matinée, et Xiengkhouang dans la soirée ; pas de victime.

En représaille des bombardements siamois des 14, 15 et 16 décembre, notre aviation a bombardé Oubone dans la nuit du 15 au 16, puis dans la nuit du 16 au 17

Lakhon, Sanmouk, Kemmarat, Nongkhay, Oudorn et Sakon-Lakon. Ces opérations se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

A la frontière laotienne

18 décembre. — L'artillerie thaïlandaise a lancé le 17 décembre quelques obus de petit calibre vers Savannakhet. Elle n'a pas fait de dégâts.

A la frontière thaïlandaise

19 décembre. — Les Siamois ont bombardé Poipet, à l'aube du 19 décembre. Pas de victime, dégâts matériels peu importants.

Le 18, dans l'après-midi, l'artillerie thaïlandaise a lancé quelques obus sur Thakhek : deux blessés légers, aucun dégât matériel.

A titre de représailles, notre artillerie a effectué des tirs sur Lakhon et sur Ban-Mouk.

Les incidents de la frontière siamoise

21 décembre. — A la suite d'incursions thaïlandaises dans l'île de Bandone Sang Khi, île du Mékong sous la souveraineté française, nous avons envoyé dans cette île une patrouille. Celle-ci, après avoir été prise sous le feu des armes siamoises de la rive droite et avoir riposté, a rapporté de l'île deux pavillons thaïlandais qui y avaient été plantés et est rentrée sans perte.

Le 20 décembre, dans l'après-midi, trois avions siamois qui survolaient Battambang ont été pris sous le feu de notre D. C. A. Ils se sont aussitôt enfuis à toute vitesse.

M. Vichi, de la Société des Etablissements Eiffel, qui avait été blessé à Vientiane par le bombardement du 14 est décédé des suites de ses blessures.

UNE ADRESSE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE DE L'ANNAM

15 décembre. — M. Graffeuil, Résident Supérieur en Annam, vient de transmettre le télégramme suivant au vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine :

« La Commission Mixte des Représentants du Peuple de l'Annam, réunie pour la première fois, se fait un devoir de vous assurer du fidèle attachement du peuple d'Annam à la Nation Protectrice, et de sa loyale collaboration à l'œuvre de progrès et de paix entreprise par le Gouvernement du Protectorat. Nous vous prions de bien vouloir transmettre à Son Excellence le Maréchal, Chef de l'Etat français et à Son Excellence le Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies l'assurance de notre respectueux dévouement, et agréer pour vous-même l'expression de notre entière confiance. »

Réponse de l'Amiral Platon à l'adresse des Représentants du Peuple de l'Annam

Hanoi, 19 décembre. — Le Secrétaire d'Etat aux Colonies vient d'adresser au vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, le télégramme suivant :

« Je vous prie de remercier la Commission Mixte des Représentants du Peuple de l'Annam des sentiments exprimés à l'occasion de leur première réunion et les assurer de la sollicitude du Gouvernement français envers l'Indochine. »

ASSASSINAT A POULO-OBI

17 décembre. — M. Ollivier, gardien de phare de Poulou-Obi a été assassiné dans la nuit du 13 au 14 décembre par son personnel indigène. Les mesures nécessaires ont été prises immédiatement en collaboration avec la Marine, lorsque la nouvelle a été connue à Saigon.

20 décembre. — Après avoir assassiné M. Ollivier, gardien de phare de Poulou-Obi, le personnel indigène du phare s'était emparé de M^{me} Ollivier et de son enfant qu'ils avaient emmenés sur le territoire de Camau. Malgré les extrêmes difficultés du terrain, les recherches et les opérations entreprises ont permis de retrouver les victimes de cet enlèvement qui n'ont pas été maltraitées et sont en bonne santé.

... EN FRANCE

Nous terminions cette rubrique la semaine passée en donnant le texte de l'allocution du Maréchal par lequel il annonçait le remaniement de son cabinet.

Depuis nous avons reçu à ce sujet la radio suivante : *Vichy, 16 décembre (Arip).* — Le Maréchal Pétain a conféré avec M. Pierre Laval au sujet du problème de la politique extérieure française.

Peu après cet entretien, M. Pierre Laval s'est rendu, à titre privé, à Paris. Entre-temps, le Maréchal reçut M. Otto Abetz, ambassadeur du Reich en France et le retint à sa table.

Le retour des cendres du Duc de Reichstadt

Le 13 décembre, à Vienne était exhumé de la fameuse crypte de la Chapelle des Capucins la dépouille du Duc de Reichstadt, fils de Napoléon 1^{er} et de Marie-Louise, autrement dit, le Roi de Rome. Aussitôt la bière de bronze prenait le chemin de Paris. Le 14 au soir elle arrivait en gare de l'Est. Vers 1 heure, devant la grille des Invalides, M. Otto Abetz, ambassadeur du Reich à Paris, la remettait au nom du chancelier allemand, à la France, en la personne de l'Amiral Darlan, représentant le Maréchal Pétain, retenu à Vichy par les affaires en cours.

Ainsi, le Roi de Rome repose auprès de l'Empereur, sous le Dôme.

Il s'agit d'un geste historique et chevaleresque du chancelier allemand à l'égard du peuple français.

Création d'une assemblée consultative

Le 15 décembre, au cours d'un conseil des Ministres, le Maréchal Pétain a marqué son intention de créer une assemblée consultative.

Sans rien préjuger de l'avenir, le principe est donc acquis d'un corps politique groupant les compétences de tous ordres, susceptibles sur des points déterminés, et à la demande du Maréchal, d'apporter certains conseils et de partager certaines responsabilités.

Le texte créant cette Assemblée paraîtra incessamment.

Les dons des Colonies pour nos prisonniers et la Croix Rouge

On a appris avec satisfaction que depuis l'armistice les envois au titre de la Croix-Rouge et de l'Entente aux prisonniers ont été estimés à près de quatre millions — exactement 3.897.455 francs.

Il n'y a pas de meilleure réponse à ceux qui continuent à espérer et à souhaiter une dissociation de l'Empire.

M. Léon Bérard, ambassadeur de France près le Vatican, remet des lettres de créance

M. Léon Bérard a remis au Pape ses lettres de créance le 17 décembre.

A ce propos, la presse n'a peut-être pas fait ressortir comme il aurait convenu la valeur littéraire de cette pièce diplomatique. En dehors de toutes considérations politiques, elle mérite d'être lue de ce seul chef : malheureusement la place nous manque pour la reproduire en son entier. En voici quelques passages :

— *Je n'eusse pas facilement imaginé qu'un jour j'aurais l'insigne honneur de représenter mon pays auprès d'elle...*

— *La France, dans l'épreuve, ne s'est pas abandonnée au deuil de ceux qui n'ont pas d'espérance. Un peuple se relève d'une défaite militaire, il ne se relève pas d'une défaite morale...*

— *Elle s'est rassemblée autour d'un Soldat qui a augmenté sa gloire en acceptant le pouvoir par voie de sacrifice.*

— *Dans la France, ramenée aux disciplines dont les revers mêmes lui ont fait sentir le prix, la valeur de l'expérience historique est reconnue. Celle-ci l'emporte sur certaines abstractions passionnées de conception rudimentaire du progrès, où les hommes ont remporté souvent la source abondante des illusions et des égarements...*

A la tête de l'information française

M. Cathala n'est plus chef de notre Information. Le nouveau titulaire de ce poste n'est autre que Pierre Dominique, collaborateur de quotidiens parisiens, l'écrivain très connu de grand talent.

A noter que M. Pierre Dominique comme MM. Léon Daudet et Georges Duhamel est docteur en médecine.

Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis en France va d'urgence rejoindre son poste

Enfin, on apprend de Washington le prochain départ pour France de l'Amiral Leahy, récemment nommé ambassadeur des Etats-Unis à Vichy.

Il a fait jeudi ses adieux au Président Roosevelt et, incessamment, il s'embarquera sur le croiseur rapide *Tuscaloosa*.

A noter que ce bâtiment est celui à bord duquel se trouvait le Président lors de sa récente croisière dans la Mer des Caraïbes.

... DANS LE MONDE

Dans notre dernier numéro nous annoncions déjà les premiers succès britanniques dans le désert occidental égyptien : prise de Sidi el Barrani et, à la frontière lybienne, de Sollum. De plus, la capture de 20.000 prisonniers italiens.

Depuis, la victoire britannique s'est affirmée. Au delà de Sollum, en Lybie, le port italien de Capuzzo a été enlevé par les Anglais et, grâce aux larges mouvements enveloppant de leurs colonnes blindées, les Britanniques purent progresser jusqu'à 45 kilomètres au delà de Bardia, petit port sur la côte Marmarique. La route côtière qui le reliait à Tobrouk est coupée.

Au cours de cette progression, une division italienne en son entier — la 64^e — a été faite prisonnière, soit 14.000 hommes dont son général, ceci sans combattre.

Par la suite, Bardia a été complètement investie. La plupart des divisions italiennes y sont bloquées et y subissent les feux combinés de l'armée de terre, de l'aviation et, du large, de la flotte britannique. Leur situation serait précaire.

Selon les informations anglaises du vendredi 20 décembre, le total des pertes des Italiens en tant que prisonniers étaient de 31.647 hommes et 1.685 officiers.

A signaler la courte visite sur le front de Lybie de M. Winston Churchill déjà de retour à Londres.

Aux dernières nouvelles, la bataille de Lybie se poursuivait de plus en plus âpre.

La guerre greco-italienne

Après quelques jours, sinon de répit, du moins d'assez lente progression, l'armée grecque semble bien avoir repris son élan.

Le 18 décembre, on apprenait la présence de quelques-uns de ses éléments au Sud immédiat de Tepelini, de même sur la côte, Port Palermo, après avoir été enlevé, était dépassé et Kimara, autre petite ville côtière située en Nord, sur la route de Valona, prise.

Dans le secteur Nord, âprement défendu par les Italiens, les nouvelles demeuraient, jusqu'au 21 décembre, assez confuses.

Mais on apprit alors que la progression hellène dans ce secteur s'affirmait soudain d'une façon brillante. En effet, la ville clé de Grams, située seulement à 32 kilomètres d'Elbasan était tombée entre les mains des Grecs, dont l'avance s'alignait vers le Sud jusqu'à approcher du grand centre de Bérat. Cette dernière ville n'est plus en effet qu'à 22 kilomètres des premières lignes.

On a désormais l'impression très nette, à regarder sur la carte, des réalisations de l'avance hellène et que l'armée du Roi Georges II est en train de chasser les Italiens de l'Albanie — Sud — la seule partie de ce pays ayant une valeur stratégique et économique.

Les permanents succès grecs se sont doublés cette semaine d'une violente et efficace action de la *Royal Navy* contre Valona.

En effet, une division navale britannique a pu remonter le canal d'Otrante — ce qui semble absolument extraordinaire — sans même être inquiétée par l'ennemi, s'embarquer ensuite au large de Valona et envoyer en pleine nuit, au cours d'une accalmie d'un épouvantable ouragan, trois cents tonnes d'obus. La ville fut vite en feu.

Les Britanniques auraient pu agir vraiment à l'aise car les batteries côtières italiennes réagirent seulement presque une heure plus tard, trop tard ; leurs obus éclairants en effet n'avaient permis de découvrir aucun vaisseau anglais au large.

Pendant leur retour, la division navale britannique ne rencontra pas dans le canal d'Otrante un seul navire ennemi...

Vers la fin de la même nuit, Valona, déjà bien atteinte par le bombardement maritime britannique et les nombreux incendies consécutifs à ce dernier, eut à subir à nouveau un bombardement aérien mené par l'aviation grecque. Cette fois, Valona fut achevée, la ville selon les informations du 21 au soir, n'était plus qu'un brasier.

Les bombardements de la R. A. F. sur l'Allemagne

Pendant cette semaine écoulée, les villes anglaises ont eu relativement peu à souffrir des attaques aériennes allemandes. Que signifie ce répit ? Que prépare-t-on en Allemagne contre Albion ?

En tous cas, pendant ce temps, la R. A. F. a été très agressive. Une ville allemande sur laquelle elle s'est acharnée a subi, en effet, pendant quatre nuits consécutives, le bombardement lourd et prolongé, chaque fois, pendant plusieurs heures, des Blenheims ; il s'agit de Mannheim, gros centre industriel, au confluent du Neckar et du Rhin, spécialisé notamment dans la fabrication des sous-marins. A proximité, Ludwigshafen a été également l'objet d'une attaque.

Par ailleurs, les villes du Reich attaquées avec succès par la R. A. F. sont : Berlin, Leuna, Cologne, Bochum, Dormund, Cassel, Soest, Munchen-Gladbach, Duisbourg, Ruhrort, Kiel, Altona, Hambourg, Brême.

Et en France : Le Havre, Caen, Cherbourg, Brest, Lorient (4 fois en une semaine), Bordeaux, c'est-à-dire nos malheureux ports qui servent de base aux sous-marins allemands ou italiens.

L'aide américaine à la Grande-Bretagne

Le fait capital des relations anglo-américaines est la demande, officiellement exprimée par la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, de leur assistance financière. Elle serait accordée en principe et les stipulations de cette aide permettrait à l'Angleterre d'accroître notamment ses achats d'avions et de tanks en Amérique, ainsi que de très nombreux navires marchands dont la construction serait d'ores et déjà décidée.

... EN EXTRÊME-ORIENT

M. Ito, selon une information de Tokio, a déclaré au cours d'une conférence de presse que la nouvelle structure nationale n'affecterait nullement la Diète qui fonctionnera comme auparavant.

Par suite, M. Ito a précisé que la différence existant entre la nouvelle structure nationale japonaise et celles de l'Italie et de l'Allemagne provient d'une compréhension particulière au Japon de la conception fondamentale de l'Etat.

Il s'agit au Japon d'une réaffirmation du système national japonais ; *donc rien de neuf*. Ce système est simplement rénové selon les besoins et les circonstances de l'époque actuelle, comme celui du Meiji répondait à la période postérieure à 1868.

C'est dans cet esprit qu'il a été décidé que le premier ministre serait de droit président de la nouvelle structure nationale.

En tous cas, ce que nous devons, nous autres Occidentaux en conclure, c'est que nous ne devons pas considérer ce mouvement d'un point de vue européen : un principe domine au Japon, l'indéfectible, solide et complète union du Trône et du Peuple.

Vers la création de la Ligue Extrême-Orientale

On informe de Tokio qu'un mouvement tendant à l'établissement entre le Japon, la Chine de Nankin et le Mandchoukouo d'une alliance militaire, d'un système de coopération économique et d'échange d'ordre culturel, serait actuellement en cours.

Le Président du Gouvernement de Nankin, M. Wang-ching-Wei, patronnerait chaudement ce mouvement et en aurait démontré la nécessité.

Importantes déclarations de l'Amiral Nomura

— « Nous sommes pour la Paix et l'ordre, nous ne fermerons pas notre porte à personne et nulle part. »

Ainsi s'est exprimé à Tokio, au cours d'une réception à l'Imperial, de la Société « Japon-Amérique » offerte en son honneur, le nouvel ambassadeur du Japon auprès de la Maison Blanche.

— « Rappelez-vous, continua-t-il, qu'il n'y aura ni conquête, ni exploitation, ni oppression dans le nouvel ordre que nous concevons. »

A cette nette déclaration, M. Joseph-G. Grew, ambassadeur des Etats-Unis à Tokio, a répondu avec une extrême aménité :

— « M. Matsuoka connaît très bien les Etats-Unis et je crois qu'il éprouve intimement une sorte d'affection personnelle pour notre pays, comme j'éprouve moi-même ce sentiment à l'égard du Japon. »

Quand elle existe, cette affection personnelle, peut parfois manifester son influence, même sur les affaires internationales... »

Et plus loin :

— « Nous savons donc très bien où nous en sommes — d'accord ou désaccord — et ceci en franche objectivité. Cette liberté mutuelle de discussion ne peut qu'être profitable à tous deux. Or, tous deux, nous avons fort à faire en ces temps de difficultés nationales et dans ce monde troublé. »

Manuscrite Joseph V. M. en 1936

Enfin M. Matsuoka prit la parole :

— « Dans la personne de notre nouvel ambassadeur, l'Amiral Nomura, dit-il, le peuple américain trouvera un vrai Japonais, mais aussi et en conséquence, un homme qui apportera avec lui la loyauté internationale et la confiance. »

L'Amiral Nomura compte partir pour Washington le 21 janvier prochain.

LA VIE INDOCHINOISE

Pour les Lorrains évacués

15 décembre. — Le Gouvernement Général a reçu du Secrétariat d'Etat aux Colonies le message suivant : « Le Maréchal Pétain vient d'adresser un appel aux Français leur demandant de contribuer avec un enthousiasme ardent à soulager le sort de soixante-dix mille Lorrains arrivés en zone libre après avoir dû tout abandonner. Cet appel du Chef de l'Etat sera, je n'en doute pas, entendu par les Français des Colonies. Demandez-leur de manifester leur solidarité à l'égard de nos compatriotes malheureux, afin que, suivant l'expression du Maréchal, les Lorrains sentent autour d'eux affection et sympathie. »

En vue de témoigner avec éclat la solidarité des populations de l'Indochine envers les Lorrains qui ont tout abandonné pour rester français, l'Amiral Decoux a demandé aux Chefs d'Administration locale d'organiser dès que possible de vastes souscriptions. Les fonds seront recueillis par les sections locales de l'« Assistance franco-indochinoise aux victimes de la Guerre ».

Gestes généreux

17 décembre. — Une personnalité bien connue du commerce saïgonnais, mais qui a exprimé le désir de garder l'anonymat, a fait parvenir à l'Amiral Decoux un chèque de 5.000 piastres pour les Lorrains évacués.

Le Gouverneur Général a vivement remercié le donateur de son geste de solidarité généreuse accompli en faveur des populations qui ont tout abandonné pour demeurer françaises.

20 décembre. — Au cours du passage de l'Amiral Decoux à Tanan, M. Vilmont, Administrateur de la province, lui a fait connaître que celle-ci offrait une somme de 12.000 piastres pour les Lorrains évacués.

Le Gouverneur Général a prié M. Vilmont de faire part aux souscripteurs de sa vive gratitude pour leur geste généreux.

Exposition de la Coopérative des Artisans indochinois

15 décembre. — A l'occasion des Fêtes de Noël et du jour de l'An, la Coopérative des Artistes Indochinois ouvrira son Exposition de Laques, peintures sur soie, peintures à l'huile, boîtes, etc... le mercredi 18 décembre 1940 à 10 heures du matin.

La présentation des œuvres aura lieu le même jour de 10 heures du matin à midi et de 14 heures à 18 heures et les jours suivants à son Siège Social, 123, Route Mandarine (Ecole des Beaux-Arts).

L'activité de la Société Lac-Thiên

16 décembre. — La grande kermesse annuelle du Comité central de la Société Lac-Thiên d'aide et d'assistance aux œuvres de bienfaisance en Annam a eu lieu hier dans la salle des séances de l'immeuble des Conseils élus.

Cette manifestation a eu le même succès cette année que les années précédentes, les recettes et les entrées étant aussi élevées qu'en 1939. Ce résultat est remarquable, car les circonstances avaient conduit le Comité à supprimer les attractions et tout ce qui présentait un caractère de réjouissance, réduisant la kermesse à une simple vente de charité.

Le Résident Supérieur, M. Graffeuil, a ouvert la kermesse à 16 heures, il a été reçu par le Résident-Maire, M. Destenay, et le Comité féminin franco-annamite.

Le Résident Supérieur était accompagné de M^{me} Graffeuil qui est la présidente d'honneur de la Société Lac-Thiên.

On sait que ce groupement, représenté dans toutes les provinces de l'Annam, tout en ne cessant pas ses activités charitables en faveur des déshérités, et en soulageant dans le pays beaucoup de misères, a participé très largement aux œuvres de guerre par ses très nombreux envois de vêtements de laine, de produits alimentaires locaux, de jeux et de journaux annamites, etc... en faveur des tirailleurs et O. N. S. dans la Métropole.

Au Musée Louis-Finot

16 décembre. — Dans une conférence illustrée de projections, M. V. Goloubew a étudié un lampadaire de bronze, découvert en 1935 par le Docteur Olof Jansé, correspondant de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, à Lach-truong (Thanh-hoa), dans un caveau funéraire de type chinois, datant des premiers siècles après Jésus-Christ.

Ce lampadaire se classe parmi les plus précieuses trouvailles archéologiques, faites par l'Ecole Française dans le Nord de l'Indochine. Il affecte la forme d'un personnage accroupi présentant un plat circulaire et auquel sont fixés les trois bras du lampadaire dont la disposition caractéristique fait songer aux branches du fou-sang, l'arbre solaire de la mythologie chinoise. Le type ethnique et les richesses parures orfévres de ce personnage, qui ne porte qu'un léger pagne, permettent de reconnaître en lui un représentant de ces « Barbares du Sud » qui avaient établi leur habitat continental, bien avant le début de notre ère, sur le littoral annamite et sur les côtes de la Chine Méridionale. Peut-être, s'agit-il d'un Cham.

Dans une conférence qui aura lieu le 23 décembre, M. Goloubew se propose d'étudier ce remarquable document d'art du point de vue de son symbolisme religieux et cosmomagique.

Le courrier avion pour France

20 décembre. — Comme suite à une précédente information, l'Administration des P. T. T. est en mesure d'aviser le public que le courrier avion, via Bagdad et via Pan American Airways et Transatlantic, expédié d'Indochine jusqu'au 31 octobre dernier, est parvenu en France.

Arrivée du Général Sumita à Saigon

20 décembre. — Venant de Hanoi, le Général Sumita est arrivé à Saigon le 20 décembre.

Le Chef de la Mission japonaise compte séjourner dans le Sud une huitaine de jours.

LES LIVRES

I. — Co-Loa : Capitale du Royaume Au-Lac

René Despierres se révèle, dans cette importante brochure soigneusement éditée par la Société de Géographie de Hanoi, savant orientaliste et écrivain de talent.

Il n'apporte pas, et n'y prétend point, de solution à la question de Co-loa, du royaume Au-Lac et du Roi An-Duong. Légende ? Histoire ? On ne saura sans doute jamais exactement, et d'ailleurs Arousseau, qui avait

cru pouvoir fixer dans l'histoire la vie d'An-Duong, a vu son travail réfuté sans remède par Henri Maspero. Le mystère persiste.

Les vestiges pouvant appartenir à l'histoire sont uniquement des levées de terre, colossales d'ailleurs, et peuvent bien avoir deux mille ans. Le reste est imprécis, et tient beaucoup de la légende.

René Despierres donne d'abord une version de cette légende, traduite d'un document annamite ancien. Il y a ajouté des traductions de nombreux textes annamites et chinois ; la troisième partie de son travail est le récit, très minutieux, d'une visite à Co-loa ; enfin suit une relation précise de la fête du génie An-Duong-Vuong (le Roi An-Duong devenu génie du village de Co-loa).

Le tout est rehaussé d'illustrations excellentes, de croquis très clairs, souligné de textes en chinois, de commentaires et d'explications, et forme un ouvrage de valeur.

II. — Possibilités d'extention de l'élevage au Tonkin — Développement de l'élevage et colonisation pastorale en Indochine.

Deux brochures intéressantes, dues à MM. Ch. Evanno et Pham-van-Uyên. On y verra que l'élevage au Tonkin n'est pas le tiers de ce qu'il pourrait être, et les causes de l'abâtardissement progressif et catastrophique des espèces.

Dans la seconde de ces plaquettes, les auteurs font le procès de l'arrêté du 30 décembre 1931 concernant le régime des concessions d'élevage et indiquent une autre voie, meilleure.

Leurs avis très pertinents ne pourront pas ne pas être écoutés. En tout cas ils seront lus, et en valent la peine.

P. M.

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS...

Naissances.

ANNAM

— FRANÇOISE-PHILIPPE, fils de M^{me} et M. Marseille, ingénieur agricole de la Société Sucrière de l'Annam.

COCHINCHINE

— CHRISTIAN, fils de M. Georges Morel, planteur à la S. I. P. H. à Xuan-loc.

— RAYMOND-ANDRÉ, fils de M^{me} et M. Delarue, des Chemins de fer de l'Indochine.

TONKIN

— ANNICK-JEANNE-MARIE, fille de M^{me} et M. Albert Le Doyen, adjudant-chef d'aviation à Tong (10 décembre 1940).

— JEAN-FÉLIX, fils de M^{me} et M. Constant Gobert, entrepreneur à Hanoi (10 décembre 1940).

— ROBERT-PAUL, fils de M^{me} et M. Paul Herbeth, sergent (10 décembre 1940).

— HÉLÈNE-MAGDELEINE-MARIE-THÉRÈSE, fille de M^{me} et M. Français d'Alverney, capitaine (10 décembre 1940).

— PHILIPPE-HENRI-LOUIS, fils de M^{me} et M. Emile-Louis Breton, capitaine d'artillerie coloniale (10 décembre 1940).

— RENÉE-MADELEINE, fille de M^{me} et M. Jules-Victor Quillon, infanterie coloniale (14 décembre 1940).

— PATRICE-HENRI-MARIE, fils de M^{me} et M. Roger Richard, lieutenant d'artillerie (14 décembre 1940).

— MARIE-JOSÉE-THÉRÈSE, fille de M^{me} et M. Jacques-Louis Meusnier, contremaître de fabrication à la Cimenterie de Haiphong (15 décembre 1940).

— JULIEN-RENÉ, fils de M^{me} et M. Raymond-Paul-Armand Bel, sergent-chef à Doson (16 décembre 1940).

— GENEVIÈVE-ANDRÉE MINH-TU, fille de M^{me} et M. Joseph Tran-huy-Lai, avocat (16 décembre 1940).

— PHILIPPE-THÉOPHILE-HENRI, fils de M^{me} et M. Paul Cauvin, lieutenant d'infanterie coloniale (18 décembre 1940).

— MARIE-MADELEINE, fille de M^{me} et M. Domenech de Celles, maréchal des logis (18 décembre 1940).

Mariages.

CAMBODGE

— M. JACQUES-LESPY, ingénieur géo-physicien à la C^{ie} Schlumberger, avec M^{lle} GISELE-PERPÈRE, fille de M^{me} et M. Perpère, directeur de l'Agence de Battambang de la Banque de l'Indochine (21 décembre 1940).

TONKIN

— M. DOMINIQUE-GUÉRINI, sous-brigadier des Polices municipales, avec M^{lle} MARIE-FRANÇOISE PELLONI (7 décembre 1940).

— M. PIERRE-MARIE-ANTOINE FARJON, directeur des Etablissements Descours et Cabaud à Hanoi, avec M^{lle} ODETTE-MARGUERITE BARZIN (19 décembre 1940).

— RAYMOND CAZENAVE, lieutenant de vaisseau, officier d'ordonnance du Gouverneur Général, avec M^{lle} SUZANNE CHARLOT, fille de M^{me} et M. Georges Charlot, capitaine au long cours (26 décembre 1940).

Prochains mariages.

ANNAM

— M. JACQUES-LAVENIR, planteur à Phu-qui, avec M^{lle} LECCEUR (4 janvier 1941).

TONKIN

— M. ANDRÉ-JEAN-DEHOULLE, brigadier de Douanes et Régies à Vinh-yên, avec M^{lle} MARIE-LOUISE LAURIN.

Décès.

CAMBODGE

— M. JEAN-MONTALTI, commis des Trésoreries de l'Indochine, beau-père de M. Ittiacandy, médecin à Kratié (12 décembre 1940).

COCHINCHINE

— M. CALONNEC, maître fusilier de la Marine de Saigon, mort en service commandé (14 décembre 1940).

— M^{me} Vve PHO-TRONG-GIAU, mère de M. Nguyễn-khac-Cau, doc-phu-su honoraire à Phuoc-vinh-tay (16 décembre 1940).

LAOS

— M. FÉLIX-PIERRE-TYMOIGN, brigadier des Douanes et Régies, ancien combattant, à Vientiane (14 décembre 1940).

TONKIN

— M^{me} FRADIN née MARIE-AUGUSTIN-ADÈLE ROYER, à Hanoi (15 décembre 1940).

LES BONNES RECETTES

Parfait aux marrons

Pour 6 personnes : faire cuire à l'eau et passer au tamis 500 gr. de beaux marrons. Dans une terrine, battre 6 jaunes d'œufs avec 125 gr. de sucre en poudre et une cuillerée à café de sucre vanillé, ajoutez la purée de marrons puis les 6 blancs d'œufs battus en neige.

Mettre le mélange dans un moule à cake moyen, beurré et fariné, sans le remplir tout à fait : le gâteau doit avoir l'espace suffisant pour bien monter ; le faire cuire trois quarts d'heure à four pas trop vif.

Ce gâteau doit être consommé que le lendemain seulement ; au moment de le présenter on le découpe en tranches régulières entre lesquelles on met une couche de crème fouettée sucrée. Une épaisseur de crème doit aussi recouvrir tout le gâteau. Il faut compter 200 gr. de crème fraîche.

Lapin aux pruneaux

Véritable recette flamande : il faut, pour cette préparation, un lapin de forte race, bien nourri et jeune. Enlever tous les intérieurs.

Posez ensuite la bête sur la planche, à plat ventre et

membres étendus, la désosser comme pour une galantine. Lorsque toute l'ossature est enlevée, découpez le lapin en jolis morceaux pas trop petits, les chairs se retirant à la cuisson, et rangez-le dans un plat creux où vous les arrosez de 5 à 6 cuillerées de Cognac.

Saupoudrez de sel, de poivre et d'épices. Laissez mariner 24 heures en retournant les morceaux une fois.

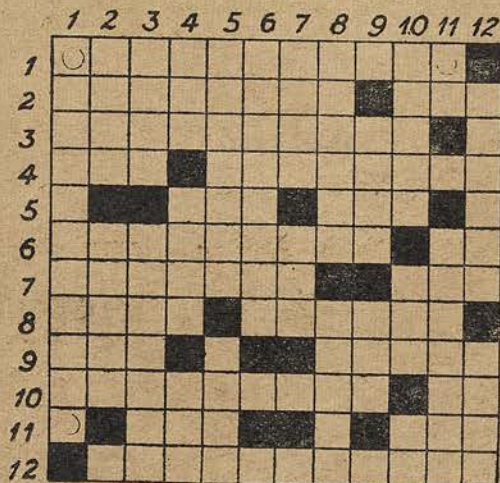
Comptez 5 à 6 pruneaux par personne et mettez-les à tremper 24 heures aussi, dans de l'eau tiède, avec la carcasse du lapin à laquelle vous joignez un os de jarret de veau et 250 gr. de carottes, navets, oignons, thym, persil, faites un jus, et laissez-les doucement mijoter durant 3 ou 4 heures.

Deux heures avant de servir, sautez le lapin dans 30 ou 40 gr. de bon saindoux, puis mettez le sauté dans une cocotte de fonte, recouvrez-le de jus, bouchez hermétiquement et laissez mijoter dans un four très doux.

20 minutes avant de dresser le plat, égouttez les pruneaux qui doivent être gonflés et souples. Plongez-les dans la sauce et veillez à ce que la cuisson se termine toujours à feu très doux.

Dressez le lapin en buisson dans un plat rond, très chaud ; rangez les pruneaux tout autour et nappez le tout avec le jus qui doit être très lié mais pas trop épais.

MOTS CROISÉS N°13



Horizontalement.

1. — En public.
2. — Petit oiseau — Rivière d'Allemagne.
3. — Pommes de terre rouges.
4. — Eaux thermales d'Allemagne — Attirées.
5. — Risqua — Une des Cyclades.
6. — Diastases — Initiales du frère de Lautrec.
7. — Habitants d'un ancien pays de l'Asie Mineure — Genre de poissons de l'Australie.
8. — Cinquième fils de Sem — Père d'Andromaque.
9. — Titre — Mouvement brusque ou le contraire.
10. — Style de musique.
11. — Pronom — Dissipa.
12. — Se dit du système de prononciation du grec analogue à la prononciation du grec moderne.

Verticalement.

1. — Avertissement que donnait au triomphateur romain un esclave.

2. — Autrefois — Protectorat français.
3. — Services — Sel radifère.
4. — Célèbre minnesinger allemand — Anciens registres du Parlement de Paris — Parasite.
5. — Matière sirupeuse — Lavande.
6. — Alcaloïde provenant de la décomposition des matières organiques.
7. — Diplomate français (1754-1817) — Trente.
8. — Embarras — Meurtrissai.
9. — Chef-lieu de canton (Eure) — Jadis célèbre par la fabrication de ses poteries.
10. — Sables mouvants — Ils s'y trouvent souvent dans une soi-disante liberté — Deux voyelles.
11. — Pronom — Petitesse.
12. — Qui appartient à un appendice — Surface.

Solution des mots croisés n° 12

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	D	E	F	L	E	G	M	A	T	E	U	R
2	E	R	M	E	N	O	N	V	I	L	L	E
3	O	G		V			N	O	I	R	E	P
4	I	O	S			F		T		V	A	R
5	C		E	R	R	A		A		A	L	E
6	A	G	I	L	O	L	F	I	N	G	E	S
7	T	E	L		T	O	I	L	I	E	R	E
8	O	R	L	E	A	N		L	E		I	N
9	I	S	E	O		I	T	E	M		O	T
10	R	E		N	E	E	R		E	T	N	A
11	E	A	U		T	R	A	I	N	E		N
12	S	U	N	N	A		C	O		S	O	T

Tous

Ces

procédés modernes
de reproduction
en noir
et en couleurs

SONT
A VOTRE
DISPOSITION
A L'IMPRIMERIE

G. TAUPIN & C^{IE}

50, Rue Paul-Bert - Hanoi - Tél. 141

LA
CHANCE



*Faites un geste
vers elle
elle peut faire un geste
vers vous*



PRENEZ VOTRE BILLET DE LA

**LOTTERIE
INDOCHINOISE**